



Évaluation

de la charte
2011-2026.



Parc
naturel
régional

Périgord-Limousin
Peiregòrd-Lemosin

Descubrir, Viure, Partatjar

Edito.....	P.3
Le Parc naturel régional Périgord-Limousin	P.4
Carte.....	P.5
Le projet du territoire.....	P.6
La démarche d'évaluation finale.....	P.7
Orientation 1 - Garantir la continuité des cours d'eau	P.8
Action phare : LIFE haute Dronne.....	P.10
Orientation 2 - Préserver la ressource en eau dans une dynamique de bassins versants	P.12
Action phare : animation de la cellule d'assistance technique zones humides – étangs (CATZHE).....	P.14
Orientation 3 - Sauvegarder, valoriser et mettre en réseau une mosaïque de sites remarquables	P.16
Action phare : Animation du site Natura 2000 : vallée de la Nizonne.....	P.18
Action phare : Animation du site Natura 2000 : le plateau d'Argentine.....	P.20
Action phare : Animation du site Natura 2000 sur la haute Dronne.....	P.22
Orientation 4 - Améliorer la connaissance de la biodiversité & préserver le niveau de richesse faunistique et floristique du territoire	P.24
Action phare : «Lu vargier brundant», accompagner des communes à un changement de pratiques.....	P.26
Orientation 5.1 - Forêt et sylviculture	P.28
Action phare : Accompagner les communes dans le suivi des chantiers forestiers – le MODOP.....	P.32
Orientation 5.2 - Transition agricole et alimentaire	P.34
Action phare : Accompagner les entreprises volontaires dans une démarche de développement durable.....	P.36
Orientation 6 - Tourisme durable et attractivité du territoire	P.38
Action phare : La Grande Boucle du Parc, vague veire !.....	P.42
Orientation 7 - Filière bois, savoir-faire et métiers d'art	P.44
Orientations 8 et 9 - Paysage, urbanisme et patrimoine	P.48
Action phare : Inventaire du patrimoine artisanal et industriel	P.50
Action phare : Ateliers hors les murs.....	P.52
Orientation 10 - Développer la maîtrise de l'énergie	P.54
Orientation 11 - Développer les énergies renouvelables	P.56
Orientation 12 - Accompagner les acteurs vers l'excellence environnementale	P.58
Action phare : Préserver l'environnement nocturne.....	P.60
Orientation 13 - Construire une stratégie collective de développement culturel	P.62
Orientation 14 - Développer des projets éducatifs en direction des jeunes publics	P.64
Action phare : Animation du réseau des éducateurs au territoire.....	P.66
Orientation 15 - Faire vivre et partager le projet de territoire	P.68
Conclusion.....	P.70
Les chiffres clés	P.72
Glossaire.....	P.74



Édito

Depuis 25 ans, le Parc naturel régional Périgord-Limousin s'engage au service de notre territoire. En 2023, nous avons réalisé l'évaluation finale de la mise en œuvre de notre charte (2011-2026) qui fixe des objectifs ambitieux à atteindre d'ici 2026 pour préserver et valoriser le Périgord-Limousin.

Après l'évaluation à mi-parcours de 2019, cette étape nous permet de faire le point sur les actions menées entre 2011 et 2023. L'évaluation finale est essentielle pour mesurer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de nos projets. En identifiant nos réussites et les défis rencontrés, nous pourrions coconstruire et mettre en œuvre la prochaine charte (2026-2041) en Périgord-Limousin.

Ce rapport a aussi vocation à rendre nos actions et celles de nos partenaires plus lisibles. La charte, signée par la Région Nouvelle-Aquitaine, les départements de la Dordogne et de la Haute-Vienne, les 7 communautés de communes et les 75 communes, est un contrat co-construit. Les engagements concernent toutes les collectivités signataires.

L'évaluation finale est un exercice collectif. Je tiens à remercier toutes les personnes qui y ont contribué, notamment les membres de la commission charte et gouvernance présidée par Pascal Méchineau, les vice-présidents, les élus du comité syndical, les référents techniques des partenaires, ainsi que Bernard Vauriac, président du Parc de 2011 à 2022. Les échanges ont été riches et témoignent de l'engagement des partenaires envers notre territoire.

Pour qu'« *una altra vita s'inventa aqui* », le renforcement du lien entre le Parc et ses partenaires est plus que jamais nécessaire pour atteindre nos objectifs de préservation, de valorisation et de développement face aux défis du changement climatique et aux enjeux d'un territoire rural en mutation.

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES
Présidente du Parc naturel régional Périgord-Limousin

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin

LES CHIFFRES DU PARC EN 2024

Le Parc a été créé en 1998. En 2011, son label a été renouvelé jusqu'en 2026.

D'une surface de **1 928 km²**, le Parc est situé à la **tête de trois grands bassins versants** : la Charente, la Dordogne et la Vienne. Cela représente **2 682 km de cours d'eau** et **5 050 ha de zones humides**. Ce territoire se distingue par la forte densité d'étangs soit jusqu'à 6 étangs par km².

Environ **49 000 habitants** vivent sur un territoire essentiellement agricole. Les **surfaces agricoles représentent 50%** de la surface du Parc (élevage bovin, polyculture et grandes cultures) ; les **surfaces forestières représentent 44%** de la surface du Parc (chênes, châtaigniers).

Le Parc se situe à la **confluence entre deux grands ensembles géologiques** : le socle cristallin du Massif central pour le nord et l'est du territoire et le bassin sédimentaire aquitain pour le sud et l'ouest. Cela constitue une mosaïque paysagère composée de **4 unités paysagères** : vallées périgourdines, massif des feuilhardiers, plateau jumilhacois et bocage limousin.

Afin de renforcer la connaissance et la préservation du territoire, **5 sites Natura 2000**, la réserve naturelle nationale « l'astroblème Rochechouart-Chassenon » et la réserve naturelle régionale du réseau de landes atlantiques ont été mis en place sur le Parc.

La disponibilité de la matière première (cuir, kaolin, fer) permet la présence de plus de **300 professionnels Métiers d'art**. **80 savoir-faire** sont représentés sur le Parc (céramique, travail du bois, coutellerie, ganterie, ...).

En Périgord-Limousin, la **culture occitane** prend une place particulière : le parler limousin est la langue maternelle de nombreux habitants et le territoire est un foyer actif de la culture occitane.

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- **75 communes** dont 3 nouvelles depuis 2018 et 9 communes fusionnées depuis 2018
- **7 communautés de communes**
- **2 départements** : la Dordogne (43 communes) et la Haute-Vienne (32 communes)
- **1 région** : la Nouvelle-Aquitaine
- **6 villes-portes** : Saint-Junien, Aix-sur-Vienne, Nexon, Saint-Yrieix-La-Perche, Thiviers, Brantôme-en-Périgord

Définition

« Les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. À cette fin, ils ont vocation à être des territoires d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable des territoires ruraux. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. » (source : Article L333-1 du code de l'environnement).»

GOVERNANCE DU PARC

Les instances décisionnelles

Le **syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin** est l'organisme de gestion du parc. Il rassemble les communes et leurs groupements, les départements et la région. Le syndicat mixte assure la cohérence et la coordination de la mise en œuvre de la charte. Une équipe technique constituée d'une trentaine d'agents publics met en œuvre techniquement les programmes d'action.

Le **comité syndical** est l'organe délibérant du parc. Il est composé de 130 élus représentant les 91 collectivités territoriales membres. Il prend les grandes décisions et vote les budgets et les programmes d'actions.

Le **bureau syndical**, élu par le comité syndical, est la formation réduite du comité syndical qui lui délègue une partie de ses pouvoirs.

Les instances consultatives

Les **commissions thématiques** sont consultatives et portent sur l'eau ; la biodiversité ; la transition énergétique et adaptation au changement climatique ; l'agriculture, la forêt et les circuits courts ; le tourisme et la communication ; la culture, l'éducation et l'implication ; le patrimoine, l'urbanisme et le paysage ; la charte, la gouvernance, les ressources humaines et les finances. Les élus s'y retrouvent pour réfléchir sur des projets et proposer des actions pour la mise en œuvre de la charte.

Les **groupes de travail** sont réunis pour approfondir techniquement certains projets. Élus, techniciens, partenaires et socioprofessionnels s'y retrouvent.

Le **conseil scientifique** est composé de chercheurs et universitaires. Il peut apporter son avis scientifique sur les projets conduits par le Parc ou concernant le territoire.

Le **conseil d'orientation et de développement** est composé de membres qualifiés représentant les partenaires socioprofessionnels et des élus du Parc. Il assure une mission de réflexion, de conseil et de proposition auprès du comité syndical.

Le projet du territoire

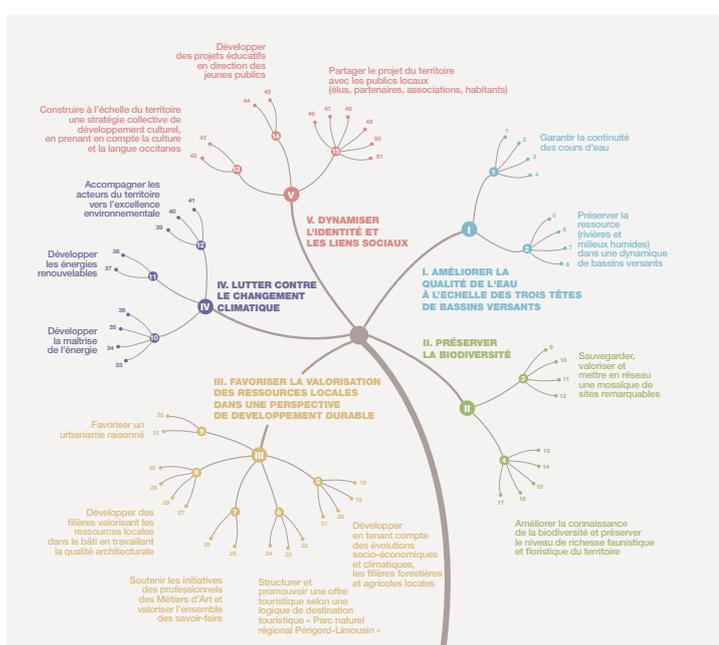
La charte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

* La charte est l'épine dorsale donnant le cap et les objectifs à atteindre.

* La charte consigne le projet de territoire pour quinze ans. Elle définit les grandes orientations partagées et toutes les mesures que s'engagent à mettre en œuvre les signataires de la charte (les communes et les communautés de communes, les conseils départementaux, les conseils régionaux et l'État) sur toute la durée de classement pour atteindre les objectifs fixés.

* Suite à la loi n°2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, adoptée en 2016, la validité de 12 ans de la charte du Parc a été étendue à 15 ans. Ainsi la charte du Parc porte sur la période 2011-2026.



CINQ AXES PRIORITAIRES (2011-2026)

- **AXE 1** : Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants du Périgord-Limousin
- **AXE 2** : Préserver la biodiversité du Périgord-Limousin
- **AXE 3** : Favoriser la valorisation des ressources locales du Périgord-Limousin dans une perspective de développement durable
- **AXE 4** : Lutter contre le réchauffement climatique en Périgord-Limousin
- **AXE 5** : Dynamiser l'identité et les liens sociaux du Périgord-Limousin

Ces 5 axes sont développés en 15 orientations et 51 mesures. Toutes les actions du Parc mises en œuvre répondent à cette arborescence.

Convaincre plutôt que contraindre

« Convaincre plutôt que contraindre », telle est la devise des Parcs naturels régionaux (PNR). La capacité d'un PNR à protéger la nature réside surtout dans sa capacité à faire respecter, par la concertation, les objectifs de sa charte, définis par les signataires. Cela passe aussi par la portée juridique d'une charte, en particulier, en matière d'urbanisme.

* Les collectivités signataires de la charte et l'État, sont soumis au principe de cohérence : ils doivent s'assurer de la cohérence des actions qu'ils exercent dans le cadre de leurs compétences avec les orientations et mesures de la charte.

* La charte n'est pas opposable aux tiers, ce qui signifie qu'elle ne peut imposer d'obligations directes quelles qu'elles soient à des personnes physiques ou morales autres que celles ayant approuvé la charte.

Deux réglementations s'imposent tout de même à l'ensemble des signataires de la charte :

* En matière d'urbanisme, la charte d'un Parc naturel régional doit être prise en compte par les documents de planification urbaine et d'aménagement du territoire (PLU, PLUi et SCoT). Lorsque la charte du Parc est adoptée, ceux-ci doivent, le cas échéant, être rendus compatibles avec la charte dans un délai maximum de trois ans. À noter que le rapport de charte, le plan de Parc et les annexes de la charte sont tous porteurs de la même force juridique.

* La réglementation nationale en matière de publicité, enseignes et pré-enseignes interdit la publicité et les pré-enseignes dans les Parcs naturels régionaux (PNR) (Art. L.581-8 du Code de l'Environnement). Seul un Règlement Local de Publicité (RLP) a la possibilité d'en réintroduire, à condition toutefois que les règles du RLP soient plus restrictives que les règles nationales et compatibles avec les orientations et mesures de la charte du parc.

La démarche d'évaluation finale

POURQUOI UNE ÉVALUATION FINALE ?

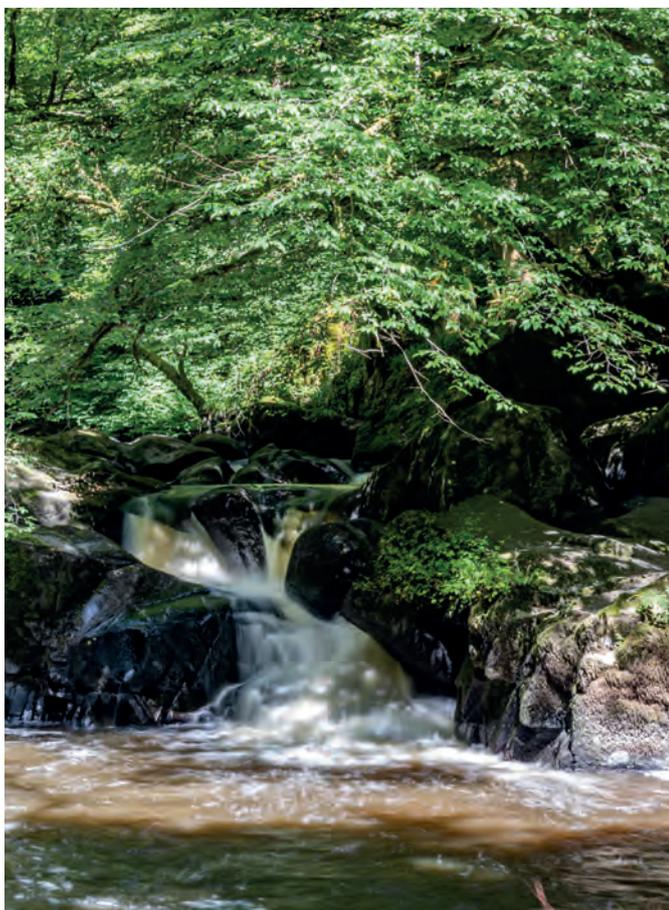
* L'évaluation des politiques publiques est un enjeu majeur des collectivités territoriales. L'exercice permet de prendre du recul sur les actions menées ainsi que sur les choix politiques effectués afin de réajuster les politiques publiques.

Les Parcs naturels régionaux doivent réaliser l'évaluation de la mise en œuvre de la charte (R333-3 du code de l'environnement). **L'objectif est d'évaluer la pertinence du projet de territoire ainsi que l'efficacité et l'efficience de sa mise en œuvre.** Il s'agit de faire un point sur les actions effectivement mises en place par rapport aux objectifs initiaux fixés dans la charte.

Faisant suite à l'évaluation à mi-parcours réalisée en 2019, **l'évaluation finale de la charte est réalisée pour nourrir la réflexion sur la mise en place de la prochaine charte (2026-2041).**

* La révision de la charte nécessite la réalisation d'un diagnostic de territoire et de l'évaluation de la mise en œuvre de la charte (2011-2026) trois ans avant son échéance. Ces études préalables sont réalisées pour nourrir les réflexions sur la construction de la future charte du Parc et seront annexées à la future charte (2026-2041).

* Ce rapport permet de rendre compte aux signataires de la charte, aux partenaires et aux habitants du territoire des actions menées par le Parc et par les signataires de la charte entre 2011 et 2023. À noter que dans un souci de concision et de pertinence, les actions détaillées ci-après ne sont pas exhaustives. La lecture de ce rapport est complémentaire à celle du rapport de l'évaluation à mi-parcours.



QUELLE EST LA DÉMARCHE EMPLOYÉE ?

* Le Parc a choisi de confier à un prestataire une mission d'accompagnement pour la réalisation de l'évaluation finale de la mise en œuvre de la charte, afin d'avoir un regard extérieur complémentaire. La mission d'accompagnement a duré 8 mois et a été réalisée par un groupement de prestataires (Réseaux & Territoires et Kaléido'Scop). Leur mission a porté sur l'évaluation qualitative des engagements des partenaires du parc. Le parc, de son côté, a pris en charge l'évaluation quantitative et qualitative de ses actions, en utilisant ses commissions thématiques.

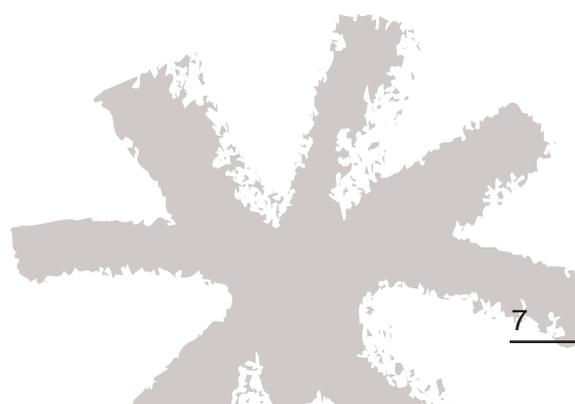
* Le groupement de prestataires a réalisé une dizaine d'entretiens auprès des signataires et des partenaires (Région Nouvelle-Aquitaine, DREAL, établissement public territorial du bassin de la Dordogne (EPIDOR), Chambre d'agriculture de Dordogne, Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC), Centre régional de la propriété forestière (CRPF), Pôle expérimental des Métiers d'art, ADEME), Comité départemental du tourisme de Dordogne et Agence de l'eau Adour-Garonne).

En complément, quatre groupes de travail ont réuni environ 40 personnes sur les thématiques suivantes : agriculture et forêt ; eau et biodiversité ; gouvernance ; tourisme et Métiers d'art.

Le groupement de prestataire a défini avec le Parc plusieurs questions et hypothèses évaluatives. Les éléments de réponse produits par le groupement de prestataires sont repris dans la rubrique « évaluation qualitative des engagements des signataires et des partenaires du Parc ». En complément, une synthèse est disponible en fin de ce rapport.

* L'évaluation finale des actions du parc, réalisée en interne, s'est appuyée sur des indicateurs chiffrés. Chaque mesure et chaque engagement ont été passés en revue afin d'apprécier leur degré de réalisation. Des pourcentages de réalisation indiquent le degré de réalisation par grande orientation. Afin de prendre en compte les moyens mis à disposition pour la réalisation de ces objectifs, les ressources humaines et financières allouées aux actions ont été précisées.

* En complément de cette évaluation quantitative, une évaluation qualitative a été réalisée en interne. Certaines commissions thématiques ont pu être consultées. Il s'agit des commissions forêt, agriculture et circuits-courts ; milieux aquatiques et GEMAPI ; tourisme durable et communication ; culture, éducation au territoire et implication des habitants et urbanisme, transition énergétique, patrimoine et paysages. Leurs avis ont été repris dans les rubriques « Points forts » et « Points faibles ». Dans le cas où les commissions n'ont pas pu être consultées, les consultations réalisées au préalable auprès des élus et des partenaires et des acteurs du territoire ont été reprises.

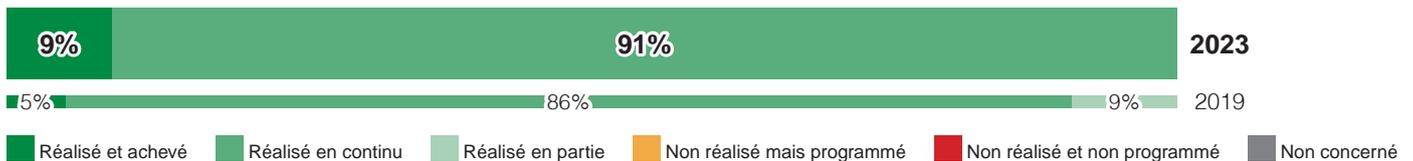


1

GARANTIR LA CONTINUITÉ DES COURS D'EAU

Dans quelle mesure le Parc agit-il pour restaurer la continuité écologique ?

Orientation 1 – Avancement de la mise en œuvre des engagements de la charte



L'ACTION DU PARC

(2011-2023 – non exhaustif)

Actions en continu

* Le Parc assiste et accompagne les propriétaires et les collectivités dans la gestion des étangs (problématiques d'eutrophisation et de réchauffement de l'eau) et des cours d'eau (ex : en 2019 de la communauté de communes Périgord Nontronnais au niveau du Bandiat à Nontron).

Contrat de bassin sur la Doue

* En 2010, sur le bassin versant (BV) de la Doue, le Parc a porté une démarche pilote d'étude de l'impact des étangs sur la qualité de l'eau avec un plan d'action de 2013 à 2018.

* Les derniers travaux ont été réalisés en 2022. Le contrat sur le volet étang a été au-delà des objectifs du contrat avec 35 plans d'eau effacés et 61 étangs ayant bénéficié de mesures de réduction d'impact.

* Le Parc a réalisé des transferts d'expérience du contrat de bassin de la Doue sur différents bassins versants avec une problématique étangs et cyanobactéries. De nouveaux contrats sont en cours comme la Stratégie de reconquête de la qualité de l'eau sur le BV de la Guerlie (problématique baignade sur les sources de la Charente) 2023-2028 et le contrat ressource sur le BV de la Valouse (2022-2027).

Étude sur l'Impact Cumulé des Retenues sur les milieux Aquatiques (ICRA)

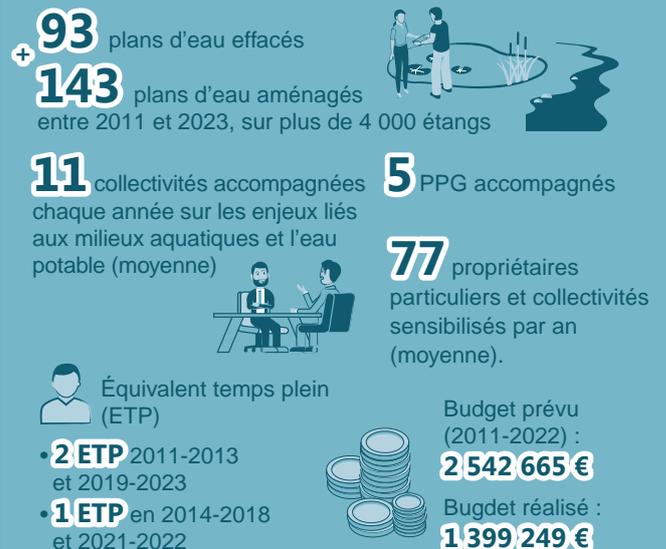
* Le projet ICRA est un projet national initié par l'Office français de la biodiversité (OFB) visant à tester une méthodologie d'évaluation des impacts cumulés des retenues (étangs) sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. 8 porteurs de projets ont été choisis en France dont le PNRPL pour le BV de la Dronne. Entre 2019 et 2021, le Parc a testé ces méthodes. Différents compartiments ont été investigués (thermie, biologie, chimie, hydrologie) pour évaluer les impacts (positifs ou négatifs) des 692 étangs sur la Dronne. 15 retenues représentatives de l'ensemble du BV ont été plus spécifiquement étudiées.

L'étude a ainsi montré que les étangs ont :

- Une incidence très significative sur la thermie, mettant en lumière l'accumulation notable des impacts des retenues en série sur les cours d'eau.
- Un impact important sur la faune piscicole, principalement dû aux effets de fragmentation et de réchauffement des eaux.
- Des perturbations hydrologiques notables, particulièrement

EN CHIFFRES

Indicateurs & chiffres-clés de l'action du Parc



en été. Ces perturbations sont directement liées à la présence de retenues dans un bassin. En effet, plus le bassin est équipé en retenues, plus les pertes en eau durant la saison estivale sont importantes.

Focus sur la prise de compétence GEMAPI

* Dans le cadre de l'évolution de la législation, le Parc a modifié ses statuts en 2022-2023 pour gérer la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sur les BV de la Dronne Amont pour le compte de trois communautés de communes : Périgord-Limousin, Périgord Nontronnais et Pays de Nexon Monts de Châlus.

* Dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI, le Parc a réalisé un diagnostic intégral de la Côte en 2021. Ce diagnostic, associé aux connaissances acquises à travers divers programmes, sert de socle à l'élaboration de futurs plans d'action pour l'ensemble des bassins versants de la Dronne Amont.

* Dans le cadre de la GEMAPI, certaines actions qui n'avaient pas pu se faire dans le cadre du programme LIFE haute Dronne, finalisé en mai 2021 (cf. action phare), se poursuivent. Notamment les réflexions autour de l'effacement des seuils sur la Dronne et les suivis des populations de moules perlières.

L'ACTION PARTENARIALE À LA LOUPE

(2011-2023 – non exhaustif)

* En 2021, le Pnr Périgord-Limousin, le Syndicat mixte de Rivières du Bassin de la Dronne (SRBD) et l'Établissement Public Territorial du bassin de la Dordogne (EPIDOR) ont signé une convention cadre de partenariat sur 5 ans relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations du bassin de la Dronne Amont. En effet, sur le bassin de la Dronne, la compétence GEMAPI a été transférée pour la communauté de communes Dronne-Belle au SRBD et au Parc pour les trois autres communautés de communes.

* EPIDOR, établissement public de bassin et animateur du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Isle-Dronne, coordonne la gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant et assure l'intégration des actions du programme de travaux prévues par le SRBD et le PNR dans le cadre du SAGE Isle-Dronne.



Dans quelle mesure le Parc a-t-il mobilisé un partenariat large et diversifié pour permettre l'élaboration de stratégies concertées et de plans d'actions à différentes échelles territoriales pour la préservation et la gestion de la ressource en eau ?

Analyse du bureau d'étude

* Les intervenants sont nombreux sur la thématique de l'eau avec un territoire comportant 3 grands bassins versants, un cadrage réglementaire/financier, des réformes territoriales qui génèrent de la complexité.

* Des stratégies ont été élaborées (SDAGE¹) mais leur mise en œuvre opérationnelle est complexe. Des partenariats ont donné lieu à de longues négociations mais ont abouti à des collaborations pertinentes.

* La complexité du territoire (enchevêtrement des périmètres hydrographiques, institutionnels) a induit de longues négociations entre les parties prenantes, pour la mise en place de la compétence GEMAPI². Le Parc a su faire preuve d'agilité, avec une capacité des partenaires rencontrés à adapter leurs modes opératoires : un conventionnement pertinent, et « dérogaire » a été mis en place pour articuler les logiques de bassins et travailler avec les syndicats de rivières et les intercommunalités avec une coordination d'EPIDOR.

1 Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
2 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations



ET D'ICI 2026 ?

- * Inventaires à poursuivre sur les bivalves et les écrevisses à pieds blancs d'ici 2026.
- * Finalisation et mise en œuvre du plan pluriannuel de gestion du bassin versant de la Dronne Amont.
- * Accompagnement des collectivités pour résoudre les problèmes de cyanobactéries sur l'étang de la Pouge et de la Barde.

L'AVIS
des élus référents



POINTS FORTS

- * Dans le cadre du programme Life haute Dronne, l'effacement de seuils et les aménagements notamment sur la Dronne ont pu être réalisés.
- * La mise aux normes (même si elles ne sont pas très nombreuses) des étangs et l'effacement des étangs sur le reste du territoire sont reconnus.
- * La CATZHE présente l'intérêt de pouvoir accompagner et informer les propriétaires dans la gestion de leurs biens.
- * Les actions du Parc comme la réalisation du diagnostic sur la Côte et la Dronne ainsi que la participation à des PPG sur l'Isle, Dronne médian, Bandiat-Tardoire, et le CTMA Vienne Médiane sont des points positifs.
- * Avec la prise de compétence GEMAPI et le recrutement d'un agent dédié, le Parc peut porter des actions avec une orientation réelle sur le milieu naturel.
- * Des relations avec les régies d'eau potable et d'assainissement se sont mises en place et n'existaient pas avant.
- * Les outils de protection tels que Natura 2000 et APPB ainsi que les MAEC sont positifs.



POINTS DE VIGILANCE

- * Certaines portions de cours d'eau ne sont pas classées dans la même catégorie de priorité (Liste 1 ou Liste 2). Cette différence entre certaines portions limite le traitement de l'aval vers l'amont sans discontinuer. C'est par exemple le cas de la Dronne.
- * Le planning pour autoriser la vidange des étangs n'est pas réaliste. Les arrêtés de sécheresse réduisent la période autorisée (avril à octobre).
- * La mise en place de la compétence GEMAPI s'est faite avec de l'inertie.
- * Les propriétaires sont réticents à assumer leur responsabilité (méconnaissance de leurs obligations). Sans aide, il est difficile de faire passer à l'action (mise aux normes, entretien etc.).
- * Certains ouvrages posent toujours problème par manque d'accord des propriétaires et des élus sur les solutions techniques, ou sur la capacité de financement.
- * Certains usagers font preuve de mauvais comportements (usage de quads dans lit de la rivière, dépôts sauvages en bord de cours d'eau...).
- * Certains ruisseaux sont totalement fermés par la végétation (arbres en travers qui dévient les cours d'eau). Un manque d'entretien des berges par les propriétaires est aussi constaté.
- * La mise aux normes des étangs n'est pas réalisée dans un délai raisonnable (effacement étang).
- * Il faudrait communiquer davantage sur les droits et les devoirs des riverains dans les bulletins communaux.



Action phare



La Dronne abrite l'une des plus importantes populations françaises de moule perlière. En effet, les effectifs nationaux sont estimés à 370 000 individus présents dans 159 cours d'eau. 7 cours d'eau possèdent des populations. Le Parc a été retenu suite à sa candidature pour porter un projet LIFE, l'instrument financier de l'Union européenne, pour mettre en place des actions de restauration de la continuité écologique de la haute Dronne. Le projet a duré 7 ans (juillet 2014 – août 2021). Ce programme a été coporté par l'Université de Bordeaux avec le laboratoire Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux (EPOC).

Les objectifs du programme étaient multiples :

- Préserver la population de moule perlière
- Restaurer la continuité écologique sur la Dronne
- Améliorer les connaissances sur l'espèce
- Sensibiliser aux enjeux de conservation

LIFE HAUTE DRONNE

Axe I.1.1 – Rétablir la dynamique naturelle des cours d'eau et favoriser la libre circulation de la faune

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET DE L'HABITAT : LA DRONNE

Au travers de ce projet, 13 ouvrages (seuils, buses), sur 18 initialement prévus, ont été supprimés améliorant ainsi la continuité et la qualité écologique de la Dronne. La libre circulation a été améliorée sur 33 km de cours d'eau sur la Dronne et 13,5 km sur les affluents (le Manet, la Malencourie et le Chantres). Cela a conduit, en 2019, à la labellisation en « site rivières sauvages » de la rivière Dronne et du ruisseau Manet sur 37km de cours d'eau.

APPROFONDISSEMENT DE LA CONNAISSANCE DE L'ESPÈCE ET RENFORCEMENT DES EFFECTIFS

Avec notamment la réalisation d'une thèse par l'Université de Bordeaux, la connaissance de la répartition de l'espèce sur le territoire a été approfondie. La création de la ferme d'élevage a servi à favoriser le renouvellement de la population locale de moules perlières. Cependant, l'été 2019, une problématique est survenue liée à la prédation importante de moules perlières par des ragondins (1000 moules prédatées). 2 campagnes de piégeages du ragondin ont été réalisées en 2020 par la Fédération départementale des groupements

de défense contre les organismes nuisibles, permettant d'éliminer 100 ragondins. Actuellement, la population de moules perlières est estimée à environ 100 000 moules perlières.

BILAN

Ces 7 années d'études et de travaux du programme Life ont permis de réaliser de façon concrète des avancées majeures en termes de connaissance de l'espèce et de restauration de la continuité écologique et des milieux naturels sur le bassin versant de la haute Dronne.

Les travaux réalisés ont permis de réduire voire de supprimer l'impact thermique de plusieurs ouvrages sur la Dronne, notamment aux Forges de Firbeix, l'ancien seuil de Saint-Pardoux-La-Rivière et à Pagnac. Avant travaux, ces ouvrages entraînaient respectivement des hausses de températures allant jusqu'à 3,5°C ; 1,2°C et 1,3°C.

Les nombreux élus et propriétaires associés au programme LIFE ont grandement participé à l'atteinte des objectifs.

Au-delà des résultats atteints, le projet LIFE a suscité une prise de conscience de l'enjeu que représente la moule perlière et une appropriation locale de conserver le bon état écologique de la haute Dronne.

Depuis 2022, l'arrêté préfectoral de protection de biotope a été mis en place à l'initiative du Parc avec la DDT 24. Cet APPB concerne 25,3 km pour 73.6 ha, il s'applique sur 10m de large de part et d'autre de la Dronne à partir de la berge. Cette démarche permet de limiter, sur des zones à forts enjeux de conservation, l'impact des usages. En effet, le piétinement par le bétail, l'effondrement des berges dû à l'arasement de la ripisylve ou encore les coupes à blanc apportent de la matière organique dans l'eau par le lessivage des débris.



LA POURSUITE DES OBJECTIFS DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Suite à la fin du programme, les opérations de restauration écologique pourront être poursuivies dans le cadre de la GEMAPI notamment au niveau de certains ouvrages qui n'avaient pas pu être traités (Moulin de Mazieras, Grandcoing, Monnerie). Le suivi de la population des moules perlières se poursuit dans le cadre de la mission Natura 2000 sur la haute Dronne. L'animation Natura 2000 couplée à celle de la GEMAPI permettra au Parc de déployer une politique de conservation sur l'ensemble du bassin versant favorable à cette espèce parapluie.

Un second plan national d'action sur la moule perlière est en cours de rédaction, porté par la DREAL Auvergne Rhône Alpes avec certainement une action de repeuplement de rivière. Des retours d'expérience pourront être organisés de la Dronne vers d'autres bassins versants.



INDICATEURS & CHIFFRES-CLÉS DU PROJET

- Budget total : **6 019 394 €** (dont 50% de participation de l'Union européenne)
- **13 ouvrages** effacés ou aménagés sur la haute Dronne sur 18 initialement prévus
- Au total, près de **1,2 millions** de mulettes dont **22 480 mulettes** de plus de 1 an ont été réintroduites dans la Dronne et ses affluents.
- **30 animations** auprès des scolaires soit **1 295 élèves** sensibilisés
- **38 stations** échantillonnées sur la Dronne et ses affluents pour comptabiliser la population de moule perlière

Source : Layman's report

DÉROULÉ DE L'ACTION

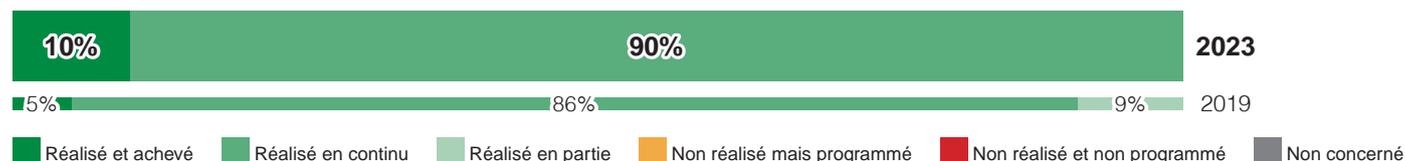
- 1998-1999 • Découverte par Gilbert Cochet (Muséum National d'Histoire Naturelle) de moules perlières dans la Dronne
- 2003 • Inventaire porté par le PNR sur la Dronne, 15 000 individus inventoriés
- Juil. 2014 • Début du programme Life haute Dronne
- 2015 • 3 premiers seuils effacés
- 2016 • Début de l'activité de la ferme d'élevage de moules perlières
- 2019 • Colloque de restitution à Périgueux
- 2020 • Action intégrée dans le Life pour diminuer le nombre de ragondins qui prédataient les moules perlières
- Fin d'activité de la ferme d'élevage
- Dernier seuil effacé
- Mai 2021 • Fin du programme Life haute Dronne
- 2022 • Mise en place de l'Arrêté préfectoral de protection de Biotope (APPB) sur une partie de la Dronne
- 2023-2024 • Prise de la compétence GEMAPI sur le territoire de la Dronne Amont et rédaction d'un programme pluriannuel de gestion

2

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU DANS UNE DYNAMIQUE DE BASSINS VERSANTS

Dans quelle mesure le Parc agit-il pour préserver la ressource en eau ?

Orientation 2 – Avancement de la mise en œuvre des engagements de la charte



L'ACTION DU PARC

(2011-2023 – non exhaustif)

Animation de la Cellule d'Assistance technique des zones humides et des Étang (CATZHE)

* En 2019, la Cellule d'Assistance Technique des Zones Humides (CATZH) animée par le Parc a inclus la mission d'animation sur les étangs et est devenue la Cellule d'Assistance Technique des Zones Humides et des Étangs (CATZHE).

* Le Parc participe aux temps d'échanges organisés pour la mise en place et le suivi des démarches territoriales et de programmation, tels que les PCAET, les documents d'urbanisme, les SCoT, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et les Plans Pluriannuels de Gestion (PPG).

* Le Parc accompagne les syndicats à compétence GEMAPI du territoire sur le volet zones humides et étangs, en intervenant directement dans leur programmation ou via celle de la CATZHE. Ces syndicats partenaires sont l'EPAGE du bassin de la Vienne, le Syndicat Mixte des Bassins (SYMBA Bandiat-Tardoire), le Syndicat de Rivière du Bassin (SRB) Dronne, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI) et le Syndicat Mixte d'Aménagement Charente Amont (SMACA).

* La CATZHE mène également des retours d'expérience, des opérations de communication et de sensibilisation, à travers la réalisation d'animations pour le grand public, les scolaires, mais aussi pour les adhérents au réseau CATZHE. Elle produit des outils de communication (1 exposition, 2 plaquettes, 1 film, 6 lettres d'informations).

* Le Parc, à travers sa CATZHE, est intégré à d'autres programmations sur l'eau et les milieux aquatiques :

- Le contrat re-sources sur la Valouse, sur la période 2022 – 2027, en lien avec le captage d'eau potable « classé captage grenelle ».
- La stratégie locale de reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin versant de la Guerlie (sources de la Charente) sur la période 2023-2027. Un plan d'action autour des volets agricoles, assainissements-urbanismes, plans d'eau, zones humides et cours d'eau est en cours. Le PNRPL accompagne le SMACA (structure GEMAPI) et l'EPTB Charente (gestionnaire de l'étang et porteur du projet) sur le volet zones humides et étangs.

EN CHIFFRES

Indicateurs & chiffres-clés de l'action du Parc

6 nouvelles communes couvertes par un inventaire des zones humides depuis 2011



1 139 ha de zones humides inventoriées supplémentaires qui portent à **5 939 ha** la surface de zones humides inventoriée dans le Parc



563 ha de zones humides conventionnées, et **109 personnes** ont conventionné à la CATZHE depuis 2011



58 travaux de gestion et de restauration de zones humides accompagnés depuis 2013

231 visites de conseils auprès des propriétaires depuis 2013. Au total, ce sont environ **45** exploitations du territoire qui ont fait l'objet de diagnostics PSE pour environ **540 ha** de zones humides répertoriées.



Équivalent temps plein (ETP)

- **1 ETP** en 2011
- **2 ETP** en 2012-2015
- **1,5 ETP** en 2015-2022



Budget prévu (2011-2022) :

1 058 487 €

Budget réalisé :

897 286 €

Des études sont régulièrement menées

* En 2023, une étude a porté sur la réalisation de prospections de bivalves sur différents cours d'eau du territoire et principalement sur le bassin versant Dronne – Côte. Elle a été réalisée par Limousin Nature Environnement. Une importante population de moulettes des rivières (Potomida littoralis) a été découverte sur le Touroulet (BV Côte). Le bassin versant de la Côte accueille aussi des moulettes méridionales (Unio mancus). Une seconde étude a permis de faire des recherches d'ADN environnemental d'écrevisses à pieds blancs sur différents cours d'eau du territoire et a été réalisée par le laboratoire Fishpass. Aucune trace d'ADNe n'a été retrouvée dans les 28 échantillons d'eau prélevés.

Programme : Paiements pour services environnementaux (PSE) Adour-Garonne

* L'Agence de l'eau Adour-Garonne a expérimenté depuis 2019 un dispositif financier pour valoriser les efforts des agriculteurs en matière de protection de l'eau et de la biodiversité. Cet outil est basé sur 3 indicateurs qui évaluent la performance environnementale des systèmes de production des exploitations :

- Indicateur 1 : Rotation longue et couverture du sol (présence de prairies, longueur de rotation, couverts, ...)
- Indicateur 2 : Extensification des pratiques agricoles (Indice de Fréquence de Traitements des cultures à respecter, fertilisation minérale azotée des prairies)
- Indicateur 3 : Présence d'Infrastructures AgroEcologiques (haies, lisières de bois, prairies humides, ...).

* Pour mettre en place ce dispositif, l'Agence de l'eau s'est appuyée sur des partenaires historiques dont le Parc. La CATZHE et la cellule Natura 2000 du Parc ont proposé 5 territoires éligibles en Périgord-Limousin. Il s'agissait des bassins versants de la Dronne, de la Nizonne, du Bandiat amont et de la Tardoire amont et de la Valouse.

* Dans le cadre de ce dispositif, la CATZHE Périgord-Limousin a été chargée de réaliser les diagnostics des prairies humides. Il sert aux auditeurs à calculer l'indicateur 3. Le travail a consisté chaque année à recenser les prairies humides de chaque exploitation et à réaliser une visite de conseils.

Au total, grâce aux propositions du PNR et de son travail de diagnostic, ainsi que celui des partenaires, les agriculteurs des bassins versants concernés sur le territoire du Parc ont touchés 1 359 299 euros d'aides PSE de 2019 à 2023.

Animation foncière pour l'acquisition de zones humides sur la vallée de la Nizonne

* Le projet est terminé, il n'y a pas eu de nouvelles études depuis 2018. Le SRB Dronne est en charge du suivi. Néanmoins, les acquisitions qui s'y déroulent sont des actions de routine de la CATZHE.

L'ACTION PARTENARIALE À LA LOUPE

(2011-2023 – non exhaustif)



Dans quelle mesure les acteurs privés ont adapté leurs pratiques en mobilisant l'expertise du Parc pour préserver la qualité et/ou le fonctionnement des milieux aquatiques ?

Analyse du bureau d'étude

* L'expertise multiple (Parc et partenaires) est reconnue et mobilisée pour accompagner les acteurs dans la mise en œuvre d'actions de préservation/restauration de zones humides.

* Des partenariats sont activés et l'apport d'assistance technique et de moyens financiers encourage le changement de pratiques mais l'équilibre est difficile à trouver entre satisfaction des usages (notamment agricoles et sylvicoles) et préservation des milieux aquatiques.

* L'action de la CATZHE, animée par le Parc, est reconnue par les partenaires pour préserver les zones humides avec des résultats tangibles. Par exemple, un contrat territorial de la Doue (achevé/enjeu touristique et qualité de l'eau) a permis d'accompagner les agriculteurs (mise en défens des berges, point d'abreuvement).

* Un travail est réalisé autour de l'amélioration de la gestion forestière en bord de cours d'eau : guide de gestion et actions de formations/sensibilisation développées avec le CRPF, les professionnels et les syndicats de rivières...

* La gestion des étangs demeure un sujet sensible basé sur le volontariat des acteurs, un déficit de moyens financiers et réglementaires...

* La quasi-totalité des étangs n'appartiennent pas à des agriculteurs et ont davantage en proportion une vocation d'agrément, le triptyque : étang barbecue, cabane... La difficulté réside davantage dans la transition de cette image d'Épinal des propriétaires au profit de la préservation des masses d'eau d'intérêt général.

* Des pratiques sont mises en œuvre pour intégrer la diversité des enjeux liés à l'eau (ex : arbre à décision du syndicat de rivière du bassin de la Vienne/effacement des étangs).

* Le programme Life sur la haute Dronne a été une action remarquable pour améliorer la continuité écologique avec la réalisation d'actions concrètes sur un sujet qui génère encore des tensions (déficit de vision partagée et de lecture des enjeux).

* Le levier réglementaire invite au passage à l'action (réforme territoriale/GEMAPI, mise aux normes des étangs...) mais un déficit d'outils adaptés (enjeu de recherche et d'innovation, d'agilité...) subsiste.

ET D'ICI 2026 ?

* Animations de la CATZHE sur l'ensemble du territoire Adour-Garonne du Parc et sur les bassins Gorre et Graine (bassin de la Vienne) dans le cadre du CTMA Vienne Médiane.

* Signature à venir du contrat de progrès du bassin versant de la Dronne 2025-2029 : sous l'impulsion de l'établissement de bassin de la Dordogne : EPIDOR, ce projet vise à instaurer des pratiques vertueuses dans la gestion globale du cycle de l'eau et à lutter contre les pollutions. Le Parc, désormais titulaire de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Haut-Dronne, prévoit de porter différentes actions sur les étangs, les zones humides et la restauration de l'hydromorphologie sur la Dronne.

* Réalisation d'un outil pédagogique (maquette) en 2024 sur l'eau et les milieux aquatiques à destination des scolaires, du grand public et des élus.

* Réalisation d'inventaires de zones humides sur la partie Dordogne du bassin versant Dronne-Côle, en 2025 et 2026.

L'AVIS des élus référents



POINTS FORTS

* L'effacement de l'étang du Mazet sur la commune de Bussière-Galant a été un succès. La mise en valeur du site par la communication dans la presse et les médias a bien été perçue.

* L'outil de la CATZHE avec l'animation des MAEC et des PSE est un point fort.

* La mise en place d'éco-pâturages et de la protection de la biodiversité (sonneur à ventre jaune) sont des points positifs.



POINTS DE VIGILANCE

* Il reste à développer la pédagogie (informations) et la communication sur les zones humides.

* Les zones humides constituent en partie nos réserves d'eau. Les détériorer ou les détruire par le drainage, l'urbanisation ou encore le remblaiement n'est pas compatible avec les enjeux du réchauffement climatique et notamment de raréfaction de la ressource en eau.

Action phare



LES ZONES HUMIDES, À LA CROISÉE DES ENJEUX DU TERRITOIRE

Flanqué sur les premiers contreforts du massif-central et en tête de 3 grands bassins versants importants, le territoire est doté de nombreuses zones humides qui ont un grand intérêt et jouent de multiples rôles. Elles constituent tout d'abord des réserves d'eau indispensables à la production d'eau potable et à diverses activités économiques du territoire (élevage, activités industrielles). Elles filtrent et améliorent la qualité de l'eau gratuitement. Elles sont fortement inscrites dans le paysage et ont influencé la toponymie locale. Elles constituent des réservoirs importants de biodiversité.

LE PARC MET À DISPOSITION DES COMMUNES

- * Comptes-rendus des animations réalisées par la CATZHE
- * Lettres d'information
- * Accompagnement sur mesure par un(e) chargé(e) de mission

ANIMATION DE LA CELLULE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ZONES HUMIDES – ETANGS (CATZHE)

Axe I.1.6 – Compléter le diagnostic du réseau hydrographique et des zones humides

Axe I.1.8 – Préserver gérer durablement les zones humides

DES INVENTAIRES POUR MIEUX LES CONNAÎTRE

Dans la première charte du PnrPL, les premières actions ont d'abord consisté à réaliser un diagnostic et un inventaire de ces milieux sur le territoire. Cet inventaire, réalisé entre 2002 et 2007, a permis de répertorier près de 4 700 ha de zones humides qui s'organisent selon un maillage très dense, avec des entités de petites superficies. Il existe une grande diversité de milieux humides : tourbières et moliniaies, prairies humides, mégaphorbiaies, roselières et cariçaies, landes humides et boisements hygrophiles, mares. Dans la seconde charte, des inventaires de zones humides ont été réalisés sur les nouvelles communes du Parc. Entre 2017 et 2018, 3 communes ont intégré le territoire du Parc : Les Graulges, Ladignac-Le-Long et Le Chalard. Pour compléter l'inventaire des zones humides du Parc, 889 ha de zones humides supplémentaires ont été inventoriées sur ces 3 communes ce qui porte à 5 939 ha la surface de zones humides inventoriées dans le Parc.

UN TERRITOIRE ET UNE RESSOURCE FRAGILES

Ces derniers inventaires ont permis de confirmer des différences nettes entre la partie sédimentaire (calcaire) et le socle (roches granitiques et métamorphiques) du territoire. En contexte calcaire, les zones humides sont uniquement présentes le long des cours d'eau, à quelques exceptions près. Alors que sur le socle, elles sont présentes partout sur le territoire, lors de replats sur des sols imperméables, lors d'affleurements de nappes de surface ou encore le long des sources ou des cours d'eau. Sur ces zones cristallines, les zones humides peuvent représenter plus 10 % de la surface du territoire. Avec un pourcentage de milieux humides aussi importants et n'ayant pas de réserve profonde, cette partie cristalline du territoire rend la ressource en eau très sensible et vulnérable à l'occupation et aux usages du sol (agricoles, forestiers, urbanisés). Il est donc important de préserver les zones humides et les différents milieux aquatiques qui ont une importance capitale pour les différents usages de l'eau et notamment pour l'eau potable consommée par la population locale.





UNE CELLULE DE CONSEILS À LA GESTION DES ZONES HUMIDES

La Cellule d'Assistance Technique Zones Humides-Etangs (CATZHE) Périgord-Limousin a été créée en 2009 pour répondre à ce besoin de protection des zones humides et de la ressource en eau. Elles développent les actions suivantes :

- Réalisation des visites de conseils auprès des propriétaires et gestionnaires ;
- Conventionner avec des propriétaires qui s'engagent dans la préservation des zones humides et deviennent adhérents de la cellule (signature de conventions et rédaction de notices de gestion) ;
- Partager les bonnes pratiques de gestion à travers l'animation du réseau d'adhérents à la cellule ;
- Engager des chantiers de gestion et/ou de restauration de zones humides. Ex : Mise en défens de berges et points d'abreuvement avec les agriculteurs ; Restauration de zones humides patrimoniales avec des collectivités ou des particuliers.
- Accompagner les collectivités du territoire dans la gestion, l'acquisition et la préservation des zones humides ;
- Accompagner les collectivités lors de la révision ou de la création des documents d'urbanisme ;
- Accompagner et suivre l'effacement d'étangs en faveur de la restauration des zones humides
- Suivre les différents programmes et projets qui ont trait aux zones humides du territoire ;
- Sensibiliser tous les publics à travers des animations ou la création d'outils de sensibilisation

ACCOMPAGNEMENT AU CAS PAR CAS DES COMMUNES POUR ACQUÉRIR ET/OU GÉRER UNE ZONE HUMIDE

Certaines communes et communauté de communes du Parc sont accompagnées par la CATZHE dans l'acquisition et/ou la gestion de leurs zones humides. En effet, aujourd'hui, 17 communes et 1 communauté de communes ont signé une convention. Elles sont adhérentes et bénéficient gratuitement des services proposés par la CATZHE : montage de dossiers d'acquisitions de zones humides (financées jusqu'à 80% sur le territoire Adour-Garonne), rédaction de notices de gestions, montage des dossiers administratifs et techniques et suivi des chantiers de restauration de zones humides.

Par exemple, la commune de la Chapelle-Montbrandeix a bénéficié du travail de la CATZHE depuis 2010 afin d'acquérir 13,5 ha de zones humides et d'avoir en gestion au total 17 ha de milieux humides dont de nombreux milieux patrimoniaux (tourbières et landes) qui regorgent de biodiversité.



DÉROULÉ DE L'ACTION



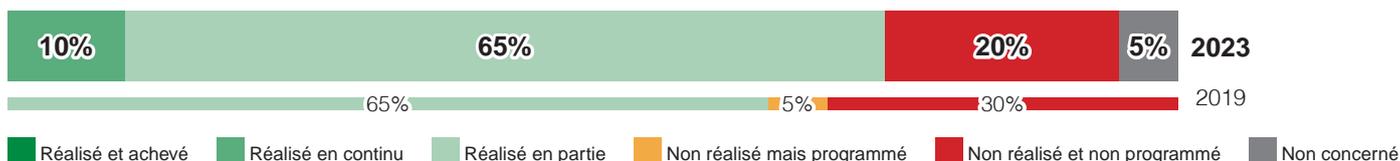
ET POUR LA SUITE ?

3

SAUVEGARDER, VALORISER ET METTRE EN RÉSEAU UNE MOSAÏQUE DE SITES REMARQUABLES

Dans quelle mesure la mise en place des sites remarquables, des actions de gestion et de sensibilisation participent-elles à la préservation de la biodiversité ?

Orientation 3 – Avancement de la mise en œuvre des engagements de la charte



L'ACTION DU PARC

(2011-2023 – non exhaustif)

Au titre de la biodiversité, l'action du Parc porte sur deux orientations :

- Orientation 3 : Sauvegarder, valoriser et mettre en réseau une mosaïque de sites remarquables
- Orientation 4 : Améliorer la connaissance de la biodiversité et préserver le niveau de richesse faunistique et floristique du territoire.

Deux grandes familles de programmes permettent de réaliser ces objectifs :

- Une action générique, avec des actions de connaissance ou de gestion inscrites au contrat sur 3 ans entre le Parc et la Région ;
- Et des programmes spécifiques, comme Natura 2000, les programmes LIFE « moules perlières de la haute Dronne », « CROAA » et « Wild Bees ».

Un projet phare : la Réserve naturelle régionale (RNR) du réseau de landes atlantiques

* En décembre 2015, la Région Nouvelle-Aquitaine a classé la RNR du réseau de landes atlantiques comprenant sept landes à bruyères et milieux associés, pour une superficie totale de l'ordre de 40 ha sur le Parc. La présence d'une zone géologique à fort enjeu de conservation est à souligner avec un affleurement de serpentine (lande de Puycheny), relique de plancher océanique de l'ère primaire (pangée).

* La patrimonialité de ces sites s'exprime notamment par la présence du Sonneur à ventre jaune (crapaud), du Busard Saint-Martin (rapace migrateur), de l'engoulevent (oiseau migrateur), de l'Armérie des Sables (plantes des falaises) et de la Doradille noire (fougère des rochers et falaises inféodée à la serpentine).

* Il s'agit ici d'une réserve naturelle dite « éclatée ». Le Parc est la structure en charge de la conservation de ce patrimoine naturel. La création d'une réserve naturelle engage le gestionnaire à conserver et valoriser le patrimoine naturel. Cela passe par l'écriture d'un plan de gestion, avec la mobilisation d'un comité de réserve, le comité consultatif de la réserve qui réunit propriétaires, collectivités locales, usagers et ayants-droits.

* La démarche est engagée. L'année 2024 doit voir l'aboutissement de celle-ci.

EN CHIFFRES

Indicateurs & chiffres-clés de l'action du Parc

40,4 ha de surface de sites avec une gestion dite conservatoire humides depuis 2011

4 rencontres d'informations et de concertation vis-à-vis des règles de circulation des véhicules à moteur



12 porter à connaissances élaborés entre 2011 et 2022



15 concours de prairies fleuries réalisés avec la participation de **39** exploitants depuis 2012.

~ **419** contrats avec engagement en MAEC ont été passés depuis 2015. Cela représente **10 830 ha** d'engagés soit environ **4,2** millions d'euros d'engagement comptable sur 5 ans.

~ **15 000 €** alloués au programme de cartographie des habitats pour Natura 2000



Équivalent temps plein (ETP)

- **0,5 ETP** sur les MAEC
- **1,5 ETP** sur Natura 2000

Budget 2011-2023 prévu (dont Natura 2000) : **1 130 080 €**

Budget réalisé : **864 050 €**



Programme dédié, en continu : le réseau Natura 2000

* Sur les 5 sites inscrits au réseau Natura 2000 sur le Parc, 3 sites sont animés par le Parc : la vallée de la Nizonne depuis 2006, le plateau d'Argentine et le réseau hydrographique de la haute Dronne depuis 2011.

* Sur ces sites, des contrats Natura 2000 ont été engagés par des propriétaires et des gestionnaires, volontaires, pour préserver l'état de conservation des espèces et des habitants communautaires.

* Les actions menées sur ces sites sont décrites dans les pages ci-après (actions phares).

Préserver de façon incitative les prairies extensives du Parc : les MAEC

* Depuis 2007, le Parc déploie en direction des agriculteurs du territoire des Mesures Agro-Environnementales (et Climatiques depuis 2015). Le niveau de contraintes détermine le montant indemnitaire et les surfaces agricoles sont engagées sur 5 ans. Ces aides rattachées au second pilier de la PAC, et sont soutenues par l'Europe via le FEADER. Cette action vise à préserver les prairies extensives du Parc, en particulier celle avec de forts enjeux pour la flore et la faune.

* Depuis 2015, le Parc anime la mise en œuvre des MAEC sur les trois zones Natura 2000 (Nizonne, haute-Dronne, plateau d'Argentine). Depuis 2023, le Parc déploie certaines MAEC sur l'ensemble du Parc.

* Pour la période 2023-2027, le Parc a déposé 2 projets de territoire (Projet Agro-Environnemental et Climatique) pour pouvoir mettre en œuvre des MAEC adaptées au territoire :

- PAEC Pastoralisme, sur l'ensemble du territoire du Parc (Prairies Fleuries, mesures sur la diversité floristique des prairies),
- PAEC Biodiversité, avec une approche par bassins versants (Nizonne, Haute-Dronne, Bandiat, Tardoire, Isle et Colle). Les mesures activées portent sur les zones humides, le retard de fauche, la reconversion de terres arables en prairies, et la mesure pollinisateurs (en lien avec le LIFE Abeilles Sauvages).



L'ACTION PARTENARIALE À LA LOUPE

(2011-2023 – non exhaustif)



Dans quelle mesure les milieux naturels ont été restaurés pour préserver les habitats remarquables ?

Analyse du bureau d'étude

* L'action du Parc est ciblée et remarquable sur les milieux aquatiques. Des collaborations ont été engagées pour préserver les zones humides avec notamment l'acquisition de parcelles privées et publiques (et un partenariat intelligent entre le Parc, les communes et le conservatoire des espaces naturels). EPIDOR, dans le cadre de sa réflexion sur l'axe Dordogne, a mis en place sur la Dronne notamment une « réserve de biosphère par l'Unesco ».

* Les outils sont parfois inadaptés et les impacts sont limités sur les changements de pratiques.

ET D'ICI 2026 ?

* Début 2023, le Parc a initié l'élaboration d'une stratégie biodiversité. Construite avec les acteurs du territoire, en cohérence avec la charte et les politiques nationales et régionales de préservation de la biodiversité, elle devra mettre en lumière les enjeux du territoire et les actions à mettre en place pour connaître, protéger et valoriser le patrimoine naturel du Parc.

* Le plan de gestion de la RNR du réseau de landes atlantiques est mis en œuvre à partir de 2024.

* Un nouveau conseil scientifique a été mis en place fin 2023 avec pour objectif de suivre la démarche de révision de la charte, dans un premier temps. Le Parc a pour objectif de relancer de manière pérenne la dynamique du conseil scientifique avec le renouvellement de sa constitution.

* En ce qui concerne les règles de circulation des véhicules à moteur, l'enjeu n'étant pas considéré prépondérant sur le Parc jusqu'en 2023, il y a eu peu d'accompagnement à l'adoption de réglementations par arrêtés municipaux et à la mise en place de signalétique pour la circulation des loisirs motorisés. En 2024, un questionnaire a été transmis aux communes du Parc pour mieux qualifier les nouveaux besoins en la matière.

L'AVIS des élus référents



POINTS FORTS

* Pendant plusieurs années, le Parc a mis en place le concours « prairies fleuries ». Ce concours s'inscrit dans le cadre des Concours Généraux Agricoles du Ministère de l'Agriculture, avec remise des prix nationaux au Salon International de l'Agriculture. Ce concours permet de valoriser et de partager les bonnes pratiques pour la gestion des prairies par les éleveurs. Cette mise en œuvre s'est arrêtée en 2022.

* Une des premières Réserves naturelles régionales pour la région Nouvelle Aquitaine, créée sans difficultés majeurs, ni conflits.



POINTS DE VIGILANCE

* Un plan de gestion de Réserve naturelle régionale, engagé en 2016 et non aboutie en 2024, faute de réunions du comité de suivis de la réserve.

* Une convention sur la gestion conservatoire des espaces naturels remarquables, avec les acteurs réguliers (CEN Nouvelle-Aquitaine, Conseils Départementaux) non engagée, ou arrivée à échéance en 2015 avec le CEN NA sans poursuite.

* Une très faible portion du territoire sous statut d'Aires Protégées fortes (0.2 %).

* Des actions agro-environnementales réduites, uniquement sur le déploiement des MAEC, malgré des besoins identifiés forts (mise en défens des berges, plantations de haies).



Action phare



UN SITE NATURA 2000 HISTORIQUE

À l'instar des autres sites de ce réseau sur le territoire du Parc, la vallée de la Nizonne a été identifiée comme site d'intérêt écologique à préserver (pour ses zones humides et ses pelouses calcicoles notamment) dans ses deux chartes successives.

C'est donc tout naturellement que le Parc s'est vu confié par l'Etat, l'élaboration de son document d'objectif (validé en 2005), puis par la suite, son animation (candidature renouvelée tous les trois ans).

Sur ce site historique, les démarches d'animation dont principalement la mise en oeuvre de mesures agro-environnementales (MAE) ont été engagées depuis 2006, ce qui le classe parmi les 1ers sites périgourdiens pour son bon niveau de contractualisation.



LE PARC MET
À DISPOSITION

- * Une fiche outil Natura 2000
- * Un livret de découverte du site Natura 2000 de la Vallée de la Nizonne

ANIMATION DU SITE NATURA 2000 : VALLÉE DE LA NIZONNE

Axe II.3.10 – Planifier et mettre en place une gestion écologique adaptée et pérenne des sites représentatifs identifiés



UN SITE NATUREL RICHE ENTRE DORDOGNE ET CHARENTE

D'une surface de 3391 ha, en limite des départements de la Dordogne et de la Charente, ce site traverse 20 communes, dont 6 sont sur le territoire du Parc (Sceau-Saint-Angel, Saint-Front-sur-Nizonne, Mareuil-en-Périgord, Rudeau-Ladosse, Sainte-Croix-de-Mareuil et la Rochebeaucourt-et-Argentine).

Il a été proposé au réseau Natura 2000 en raison de sa grande diversité d'habitats (14 : entre zones humides et pelouses calcicoles) et d'espèces d'intérêt communautaire (20 : 2 mammifères, 8 chauves-souris, 2 poissons, 1 tortue, 4 papillons des zones humides et 3 libellules), mais aussi de la présence du Vison d'Europe, espèces prioritaires de par son statut menacé et de certains habitats tourbeux relictuels.

AVEC DES OBJECTIFS DE CONSERVATION

Les habitats et les espèces de la même entité écologique (milieux humides ou coteaux calcaires) sont généralement concernés par les mêmes problématiques (pollutions des eaux, déficits hydriques, fermeture du milieu, ...). Pour répondre à ces menaces, le document d'objectifs du site (Docob) définit des objectifs opérationnels tels que : « conserver et restaurer une gestion favorable à la conservation des habitats et des espèces remarquables », « préserver et améliorer la qualité de l'eau » et « sa gestion quantitative ». Pour les mettre en oeuvre, plusieurs outils sont déployés (MAE, Contrat Natura 2000...).





DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES POUR PRÉSERVER LES PRAIRIES

Avec une forte proportion de terres agricoles (60 % dont 20 % de prairies) et la présence d'habitat d'intérêt communautaire (HIC) « prairie maigre de fauche », la mission d'animation de ce site s'est orientée en priorité vers les agriculteurs via l'outil Mesures agro-environnementales (MAE).

Les différentes MAE déployées incitent l'absence de fertilisation, les retards de fauches, l'ajustement de la pression de pâturage, le maintien de la diversité floristique des prairies naturelles et la reconversion de culture en prairie. Au bilan en 2022: environ **383 ha** étaient engagés en MAE par **23 exploitants**, soit environ **16 %** de la surface agricole du site.



DES CONTRATS DÉROULÉ DE L'ACTION POUR RESTAURER, ENTREtenir ET PROTÉGER LES AUTRES MILIEUX

7 contrats Natura 2000 ont été déposés sur ce site depuis 2007. Des contrats ni agricoles, ni forestiers pour des surfaces qui n'ont plus d'usage et qu'il faut restaurer et entretenir pour maintenir les HIC en bon état de conservation. C'est le cas des tourbières de la Lizonne à Salles-Lavalette (16) ou de celles de Vendoire (24) qui ont nécessité des travaux de débroussaillage et débûchage pour retrouver des zones ouvertes bénéfiques à certaines espèces. On peut citer aussi la pose d'une grille de protection à l'entrée d'une carrière à Saint-Front-sur-Nizonne (24) afin de limiter le dérangement des chauves-souris. Des contrats forestiers ont également été mis en oeuvre sur 2 zones en propriété de la commune de Combiers (16) et sur un boisement privé de Vendoire (24), protégeant ainsi 8 ha de forêt alluviale en îlots de sénescence pendant 30 ans à compter de 2022.

DÉROULÉ DE L'ACTION

- juil. 2003 ● Première proposition d'inscription du site au réseau Natura 2000
- 2004-2005 ● Rédaction du document d'objectifs par le PnrPL
- 2006 ● Désignation du PnrPL comme structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 et début de l'animation de MAE
- 2011-2013 ● Nouvelle structure porteuse : Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Lizonne (l'animation reste confiée au Parc par prestation)
- 2014 ● Le PnrPL redevient structure porteuse de l'animation (animation renouvelée depuis tous les 3 ans)
- 2015-2022 ● Nouvelle campagne MAEC
- avril 2016 ● Arrêté de création portant décision du site Natura 2000
- 2018-2022 ● Mise à jour de la cartographie des habitats du site par le PNRPL
- 2020-2024 ● Lauréat de l'appel à projet « Evaluation de l'efficacité des mesures de retard de fauche en prairies non subalpines » proposé par l'Office français de la biodiversité (OFB) et l'UMS PartiNat. Mise en oeuvre d'un suivi sur 6 prairies du site pendant 5 ans

ET POUR LA SUITE ?

- 2023-2025 ● Nouvelle phase d'animation avec le Parc en tant que structure porteuse.
- 2023-2027 ● Nouvelle campagne de MAEC (en lien avec la nouvelle PAC)
- 2023 ou 2024 ● Validation de la mise à jour de la cartographie des habitats et mise à jour des fiches habitats du document d'objectif.

Action phare



UN INVESTISSEMENT DEPUIS LA CRÉATION DU PARC

Le plateau d'Argentine est identifié depuis la création du Parc, dans ses deux chartes successives, comme site d'intérêt écologique à préserver.

Le Parc s'est investi sur ce site depuis 1998, avec l'appui de ses partenaires, au travers de la réalisation d'un sentier de découverte, de la mise en oeuvre d'un plan de gestion, de la proposition de l'intégration du site au réseau Natura 2000, puis de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB).

Il était logique pour le Parc de candidater à l'animation de ce site Natura 2000. Cette mission lui est confiée par l'État depuis 2011 avec l'accord des élus membres du comité de pilotage.

 LE PARC MET À DISPOSITION DES COMMUNES

* Livret de découverte du plateau d'Argentine

ANIMATION DU SITE NATURA 2000 : LE PLATEAU D'ARGENTINE

Axe II.3.10 – Planifier et mettre en place une gestion écologique adaptée et pérenne des sites représentatifs identifiés



UN SITE NATUREL EMBLÉMATIQUE

Le Plateau d'Argentine est reconnu depuis fort longtemps pour sa haute valeur écologique. Il constitue l'un des ensembles de pelouses calcaires les plus riches de la Dordogne avec une grande diversité d'habitats dont plusieurs d'intérêt communautaire parmi lesquels 3 sont prioritaires, et un cortège floristique (350 espèces) et faunistique (200 espèces) exceptionnel. La renommée du site est aussi due à la densité et la diversité d'orchidées qu'il abrite.

La surface du site Natura 2000 est de 197 ha dont 90% se situent sur la commune de La Rochebeaucourt-et-Argentine et 10% sur la commune de Sainte-Croix-de-Mareuil.

OBJECTIFS DE L'ANIMATION DU SITE

Paradoxalement, l'évolution naturelle constitue aujourd'hui la principale menace conduisant à la disparition des pelouses sèches, de la faune et de la flore qui y vivent.

En l'absence de pratiques d'entretien comme le pâturage, les pelouses reprennent leur lente dynamique naturelle vers la forêt. À la fois «héritage du passé» et «patrimoine à transmettre», le Plateau d'Argentine est encore un élément fort de l'identité locale.

L'une des priorités du programme d'action défini dans le document d'objectifs du site est la restauration et la gestion des pelouses calcicoles par la fauche et/ou le pâturage. Les contrats Natura 2000 sont des outils financés dédiés à ces espaces classés.

RESTAURATION & GESTION

La Commune de La Rochebeaucourt-et-Argentine porte depuis 2017 des travaux de restauration et de gestion de pelouses calcicoles sur une entité de 3,4 ha. Plus de 90% du montant des travaux sont pris en charge par les crédits de l'Europe et de l'État dans le cadre du contrat Natura 2000 monté à l'aide de l'animateur du Parc.





ACQUISITION FONCIÈRE

Dans le cadre des mesures compensatoires imposées à la carrière OMYAS SAS de Sainte-Croix-de-Mareuil, 44 ha avec présence de pelouses calcaires en bon état ou avec un potentiel de restauration devaient être achetés par les collectivités locales avec un financement d'OMYA SAS. Cette obligation a été atteinte fin 2021 avec les dernières parcelles acquises au profit de la commune de La Rochebeaucourt-et-Argentine grâce à un accompagnement de l'animateur Natura 2000. Dans ce cadre, cette commune a acquis 34 ha sur le plateau d'Argentine. La commune de La Rochebeaucourt-et-Argentine détient aujourd'hui plus de 70 ha sur le site Natura 2000, qui couvrent une part importante des habitats d'intérêt communautaire identifiés.

PROTECTION RÉGLEMENTAIRE

Afin de garantir la conservation des biotopes nécessaires au maintien en l'état des pelouses calcicoles et à la survie des espèces animales et végétales remarquables du plateau d'Argentine, il a été établi un périmètre de protection de biotope sur 74,54 ha où sont interdites différentes activités qui n'étaient pas forcément encadrées par le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000, comme le retournement du sol, l'utilisation de produits phytosanitaires ou la divagation de chien en période de nidification.



DÉROULÉ DE L'ACTION

- 2007 ● Inscription officielle du site au réseau Natura 2000
- 2008-2009 ● Rédaction du document d'objectifs par le PNRPL
- 2011 ● Désignation du PNRPL comme structure porteuse de l'animation du site Natura 2000
- 2012-2014 ● Organisation de chantiers participatifs de restauration de milieux avec des étudiants et des entreprises
- 2015 ● Première acquisition foncière par la commune de La Rochebeaucourt-et-Argentine avec les fonds d'OMYA SAS dans le cadre de mesure compensatoire
- 2016 ● Signature de l'arrêt préfectoral de protection de biotope sur 74 ha
- 2017 ● Lancement des travaux de restauration et de gestion de pelouses calcicoles dans le cadre d'un contrat Natura 2000 porté par la commune de La Rochebeaucourt-et-Argentine
- 2021 ● Fin des acquisitions foncières dans le cadre de mesures compensatoires d'OMYA SAS : 34 ha sur le site
- 2022 ● Acquisition de 7 ha supplémentaires qui porte à 70 ha la surface en propriété communale sur le site Natura 2000

ET POUR LA SUITE ?

- 2023 ● Travaux de restauration et mise en place d'un pâturage itinérant sur les parcelles acquises avec les fonds d'OMYA et gérées par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine
- 2024 ● Travaux de restauration de pelouses sous la ligne ENEDIS qui traverse le plateau avec les fonds du projet LIFE Wild Bees

Action phare



UNE ESPÈCE À L'ORIGINE DU CLASSEMENT NATURA 2000

Lors d'une étude portée par le Parc en 2003 sur la Dronne, les résultats de l'inventaire des moules perlières furent au-dessus de toute attente. Le Parc a révélé l'existence de l'une des plus importantes populations de France pour cette espèce. Cette découverte a motivé le classement de cette rivière au réseau européen Natura 2000.

Le Parc s'est ensuite logiquement investi dans la mise en œuvre du dispositif Natura 2000 sur le site « réseau hydrographique de la haute Dronne ».

ANIMATION DU SITE NATURA 2000 SUR LA HAUTE DRONNE

Axe II.3.10 – Planifier et mettre en place une gestion écologique adaptée et pérenne des sites représentatifs identifiés



UNE MISE EN ŒUVRE CONCERTÉE

Un comité de pilotage (COFIL) est constitué pour chaque site. Le COFIL est présidé par un élu local comme sur la Dronne ou à défaut par le Préfet. Il regroupe l'ensemble des acteurs concernés par le site Natura 2000 : services publics, collectivités, propriétaires, associations, agriculteurs, usagers, scientifiques...

Il établit le document d'objectifs (DOCOB) du site et suit sa mise en œuvre. Ce document fixe les objectifs et définit les mesures de toute nature qui peuvent contribuer à la préservation et, s'il y a lieu, la restauration des espèces et habitats justifiant la création du site. Le DOCOB de la Dronne a été validé en août 2011 et depuis, les membres du COFIL se réunissent chaque année pour suivre et aiguiller l'animation faite par le Parc.

NATURA 2000 : UNE DÉMARCHÉ CONTRACTUELLE

Les outils mobilisés grâce à Natura 2000 offrent la possibilité aux riverains d'agir sur l'amélioration et la conservation de l'état de la rivière Dronne et de ses affluents, par l'intermédiaire de contrats de gestion et de conservation rémunérés. Ce sont les emblématiques moules perlières, mais également toutes les espèces dépendant d'une bonne qualité des cours d'eau qui en bénéficieront.

Les contrats Natura 2000 sont mobilisables à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000 qui couvre 2118 ha. Pour les exploitations agricoles, ce sont les mesures agro-environnementales qui peuvent être engagées à l'échelle du bassin versant de la Dronne.



 LE PARC MET À DISPOSITION DES COMMUNES

* Le document d'objectifs



RESTAURATION ET GESTION DES LANDES DE LA HAUTE-RENAUDIE

Les landes à bruyères de la Haute-Renaudie sont reconnues depuis longtemps comme des sites d'importance floristique et faunistique. Mais ces milieux se refermaient par manque d'entretien depuis plusieurs dizaines d'années. Les landes ont fait l'objet de travaux de restauration et d'entretien dans le cadre de trois contrats Natura 2000 successifs portés par la commune de Bussière-Galant depuis 2013, avec l'accompagnement du Parc. Ces landes gérées par du pâturage ovin/caprin et de l'entretien mécanique ont aujourd'hui retrouvé un bon état de conservation.

PRÉSERVATION CONTRACTUELLE DES BOISEMENTS

L'habitat d'intérêt communautaire le plus représenté sur le site Natura 2000 est la hêtraie-chênaie acidiphile. Cet habitat forestier est plutôt rare à l'échelle du Parc, mais encore bien présent dans les secteurs encaissés de la vallée de la Dronne. Le contrat Natura 2000 forestier permettant le maintien d'îlot de sénescence garantit sur 30 ans la préservation

de cet habitat. Cet outil financier permet de mieux faire adhérer les propriétaires au besoin de mise sous cloche de ces espaces. Enfin, l'absence d'intervention sylvicole dans ces secteurs préserve la rivière Dronne et donc la moule perlière d'impacts potentiels liés à une coupe de bois.

PROTECTION RÉGLEMENTAIRE DE LA DRONNE ET DE SES BERGES

Afin de garantir la préservation de cette population de moule perlière, un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) a été mis en place sur le secteur de la Dronne à l'amont de sa confluence avec le ruisseau du Manet le 17 février 2022. La zone de protection comprend le lit mineur de la Dronne et deux bandes de 10 mètres de largeur, situées de chaque côté du cours d'eau. Cet APPB interdit une liste d'activités, comme l'orpaillage, le retournement de parcelle, la coupe rase de bois ou la plantation de résineux. Cette protection vient en complément des évaluations d'incidences auxquelles sont soumises certaines activités/pratiques sur le site Natura 2000.

DÉROULÉ DE L'ACTION

- 2007 ● Inscription officielle du site au réseau Natura 2000
- 2010 ● Rédaction du document d'objectifs par le PNRPL
- 2011 ● Désignation du PNRPL comme structure porteuse de l'animation du site Natura 2000
- 2012 ● Premier contrat Natura 2000 forestier portant sur la préservation d'un îlot de sénescence et premières contractualisations de MAE en site Natura 2000
- 2013 ● Lancement des travaux de restauration des landes de la Haute-Renaudie portés par la commune de Bussière-Galant dans le cadre d'un contrat Natura 2000
- 2015 ● Déploiement des MAE à l'échelle de bassin versant de la haute Dronne
- 2017 ● Chantiers participatifs avec les sociétés de pêche dans le cadre d'un appel à projets de l'agence de l'eau Audour-Garonne
- 2019 janv. ● Classement de la Dronne comme Site Rivières Sauvages
- sept. ● Premiers tests des paiements pour services environnementaux de l'agence de l'eau Adour-Garonne sur le bassin versant de la haute Dronne
- 2022 ● Signature de l'arrêté préfectoral de protection de biotope ciblé sur la Dronne amont et ses berges en Dordogne
- 2023 ● Projet d'extension de l'APPB en Haute-Vienne

ET POUR LA SUITE ?

- 2024 ● Candidature au renouvellement du label Site Rivières Sauvages



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

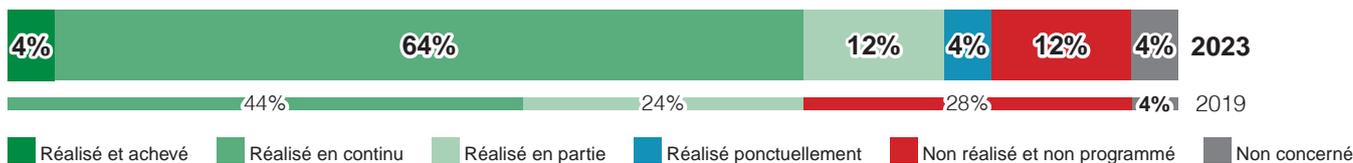


4

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ & PRÉSERVER LE NIVEAU DE RICHESSE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DU TERRITOIRE

Dans quelle mesure la mise en place des sites remarquables, des actions de gestion et de sensibilisation participent-elles à la préservation de la biodiversité ?

Orientation 4 – Avancement de la mise en œuvre des engagements de la charte



L'ACTION DU PARC

(2011-2023 – non exhaustif)

Programmes de connaissance et de suivis

* Le Parc engage des études de connaissance sur la biodiversité de son territoire, en partenariat avec des structures locales compétentes. Plusieurs groupes sont ainsi étudiés : espèces végétales à statut, chauves-souris, oiseaux, pollinisateurs sauvages, sonneur à ventre jaune, coléoptères saproxyliques, odonates et lichens...

Un catalogue des végétations pour le Parc

* Les Conservatoires botaniques nationaux Sud-Atlantique et Massif central et le PNRPL ont produit ensemble un catalogue des végétations du territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin, permis par l'appui financier de l'Europe, l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine.

* Au total, ce sont 17 structures qui ont fourni leurs données pour la rédaction du guide.

* Ce guide documente les 228 végétations recensées sur le territoire du Parc.

* Parmi les 1055 végétations recensées en Nouvelle-Aquitaine, 228 ont été identifiées sur le territoire du Parc ; soit plus de 25% de la richesse végétale régionale présente sur cet espace labellisé qui couvre seulement 2% de la région.

* Les caractéristiques intrinsèques et fonctionnelles de ces végétations sont détaillées ainsi que leur niveau de patrimonialité, les menaces qui pèsent sur elles et des pistes de gestion pour leur préservation. Le guide se veut ainsi un outil majeur, accessible à tous les publics, professionnels ou non, pour qui souhaite découvrir, comprendre ou protéger la richesse naturelle du territoire.

Life CROAA (Control stRategies Of Alien invasive Amphibians), le Life haute Dronne et le Life Wild Bees

* Le Parc s'appuie sur les projets Life pour mettre en œuvre concrètement des projets pour préserver les milieux et les espèces.

* Le Parc a pris part au Life CROAA (2016-2022), cofinancé en partie par l'Europe et coordonné par le Société Herpétologique de France. Grâce aux actions mises en œuvre, la population de Grenouille taureau, espèces exotiques envahissante a

EN CHIFFRES

Indicateurs & chiffres-clés de l'action du Parc

4 programmes de suivis et d'inventaires par an réalisés à l'initiative du Parc (en moyenne).

6 557 mètres linéaires de haies plantés sur **11** exploitations agricoles différentes grâce à **8 992** plants (dont 208 arbres fruitiers greffés)

0% de sites colonisés par la Grenouille taureau en 2021, contre **71%** en 2011 sur le Parc

3 collectivités accompagnées dans le cadre du projet des jardins bourdonnants

15 sites suivis dans le but de mieux connaître les espèces d'abeilles sauvages présentes sur notre territoire, dont **5** sites faisant l'objet de travaux de restauration pour retrouver des milieux favorables aux populations d'abeilles sauvages

Équivalent temps plein (ETP)

- **0,5 ETP** sur les actions biodiversité du Parc
- **2 ETP** sur le Life Wild Bees
- **1,5 ETP** sur le Life CROAA



Budget prévu (2011-2023) : **412 020 €**

Budget réalisé : **210 142 €**

drastiquement diminué sur les noyaux de présence qui avaient été identifiés sur Saint-Saud-Lacoussière, Piégut-Pluviers et Thiviers.

* Le Parc a aussi pris part au Life haute Dronne cette fois-ci en tant que bénéficiaire coordinateur (2014-2021). En partenariat avec l'Université de Bordeaux, le programme a permis d'améliorer les connaissances sur la moule perlière, espèce emblématique du site Natura 2000 sur la haute Dronne. Des actions de restauration ont permis d'effacer 13 ouvrages entravant le cours d'eau et de réintroduire environ 1,2 million de jeunes mullettes (cf. action phare – orientation 1).

* Depuis 2021, le Parc est bénéficiaire coordinateur du Life Wild Bees dédié aux pollinisateurs sauvages, qui s'inscrit dans le cadre du Plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation. Dans le cadre de ce projet, le Parc travaille avec les autres PNR de la Région Nouvelle-Aquitaine pour mettre en œuvre des actions de préservation et de sensibilisation sur les pollinisateurs sauvages (cf. action phare).

L'ACTION PARTENARIALE À LA LOUPE

(2011-2023 – non exhaustif)



Est-ce que la connaissance de la biodiversité du territoire du Parc a permis de diminuer les impacts des pressions anthropiques ?

Analyse du bureau d'étude

* Le territoire du Pnr dispose d'une expertise « naturaliste », avec la présence de nombreux acteurs « détenteurs » de données (institutionnels et associatifs, voire ingénieurs bénévoles) mais il reste une difficulté à mobiliser les données pertinentes pour impulser le passage à l'action.

* Des plans d'actions développés dépendent davantage des opportunités financières que d'une feuille de route partagée. Des premières actions ont été engagées sur la préservation des richesses faunistiques et floristiques ainsi que sur l'acquisition de connaissances mais un déficit d'opérationnalité subsiste. Des données sont produites pour acquérir une meilleure connaissance de la biodiversité de ce territoire et appréhender les enjeux :

- Partenariat avec les conservatoires botaniques nationaux Sud Atlantique et du Massif-Central avec la publication d'un Catalogue des végétations, fruit de plus 5 années de travail, mais un usage « opérationnel » est encore en cours de réflexion.

- Le Life « Wild Bees » a débuté en septembre 2021 avec notamment la conduite de suivis des abeilles sauvages.

* Des enjeux qui restent à intégrer :

- Des enjeux forts liés aux spécificités de ce territoire : préservation des prairies naturelles et diversifiées- milieu présent traditionnellement et de plus en plus simplifié ; réflexion identique sur les forêts : peu de boisements anciens.

- Les enjeux liés à l'urbanisme et à l'aménagement (propice à un partenariat avec les EPCI et villes Portes).

- Un territoire peu mobilisé sur les problématiques de réduction des consommations foncières, de renaturation des villes et des villages, la désimperméabilisation (DREAL), la végétalisation écologique pour inciter les collectivités à avoir recours aux végétaux locaux dans leurs projets d'aménagement (Conservatoire botanique).

* Le territoire a davantage « contenu » qu'enrayé, les pressions, en se concentrant sur les milieux aquatiques avec des pratiques qui s'intensifient et des problématiques prégnantes.



ET D'ICI 2026 ?

* Dans le cadre du projet Life Wild Bees, le projet participatif « Lu Vargier Brundant – Jardins bourdonnants » se poursuivra avec l'accompagnement de six nouvelles communes entre 2024 et 2026.

* Les actions de communication se poursuivront avec l'édition de films dédiés à la découverte des abeilles sauvages (habitats, morphologie, écologie, ...).



POINTS FORTS

* Le catalogue des végétations est une production soulignée et appréciée par le territoire.

* Les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) ont été ouvertes à l'intégralité du territoire Parc. Cela a permis de déployer cet outil, des surfaces exclusivement en Natura 2000 à l'ensemble du territoire.

* L'apport de connaissance sur les populations d'abeilles que permet le projet LIFE a un intérêt certain pour toutes les études régionales et nationales sur la thématique des pollinisateurs sauvages. Les données récoltées sont d'ailleurs utilisées pour l'élaboration de la future liste rouge nationale des abeilles sauvages.

* De nouveaux projets avec une composante participative importante sont maintenant proposés par le Parc pour l'accompagnement des collectivités et des citoyens à un changement de pratiques, notamment les projets Lu vargier brundant – Jardins bourdonnants » et « Ma commune la nuit ». Cette nouvelle approche, très innovatrice par rapport aux projets habituellement portés par le Parc, permet une sensibilisation aux enjeux environnementaux accrue autant par les élus que par les citoyens.



POINTS DE VIGILANCE

* Mise en place uniquement à partir de 2015 de programmes de connaissance structurels sur la biodiversité.

* Mise en place de programmes au gré d'opportunités financières, et non structurels. Contraintes liées aux obligations des cadrages imposées par les autorités de gestion.

* Dans le cadre du Life Wild Bees, la détermination des espèces est prévue et permet d'améliorer la connaissance sur les abeilles sauvages. Cependant, les délais inhérents à cette phase peuvent être trop importants pour permettre au projet de se finaliser dans les délais imposés par les financeurs. Cela peut également ralentir les préconisations pour adapter la gestion selon les cortèges présents.

* Le succès de la composante participative prévue dans le Life Wild Bees est conditionnée à la motivation de la collectivité accompagnée, tant des élus que des citoyens impliqués. Il peut donc être difficile de mener un projet à bien si la collectivité n'est pas suffisamment force de proposition.



Action phare



CO-CRÉATION D'UN JARDIN FAVORABLE AUX ABEILLES SAUVAGES PAR LES HABITANTS ET ÉLUS

Depuis 2021, le Parc est engagé dans le projet LIFE Wild Bees. Ce projet ambitieux de 5 ans, est financé en majorité par la Commission Européenne et la Région Nouvelle-Aquitaine. Le Parc Périgord-Limousin en est le coordinateur et travaille avec sept autres bénéficiaires : les quatre autres PNR de Nouvelle-Aquitaine, l'INRAE, l'OPIE et l'ARB NA. Il a pour ambition d'améliorer les connaissances sur les populations d'abeilles sauvages de notre territoire et de les préserver.

LE PARC MET À DISPOSITION DES COMMUNES

- * Documents de l'appel à commune volontaire : règlement de l'appel à candidature et document d'aide à la décision
- * Liste des espèces florales favorables à implanter sur la commune
- * Liste d'aménagements favorables à mettre en place dans les jardins des particuliers
- * Mélange de graines de la marque Végétal Local
- * Guide d'identification des abeilles sauvages

«LU VARGIER BRUNDANT», ACCOMPAGNER DES COMMUNES À UN CHANGEMENT DE PRATIQUES

Axe II.4.16 – Se préparer aux effets du changement climatique sur la biodiversité

La sensibilisation aux pratiques favorables aux abeilles sauvages étant un enjeu très fort du projet, le Parc a décidé de lancer le premier appel à commune volontaire pour le projet «Lu vargier brundant » – Jardin bourdonnant) en 2022. L'objectif de ce projet est d'accompagner trois communes du territoire du Parc sur une année.

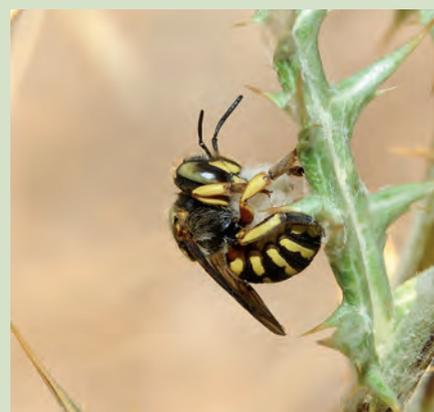
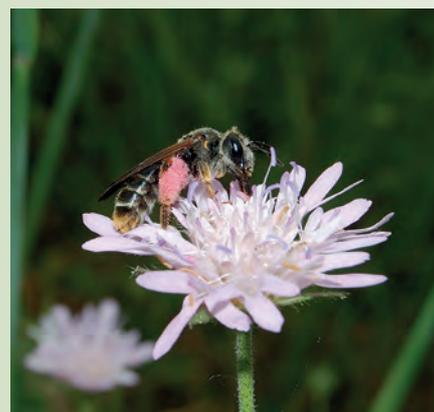
OBJECTIF DE LA DÉMARCHE

Cette démarche collective vise à « faire ensemble » au travers de la mise en place d'un jardin favorable aux pollinisateurs sauvages. Il s'agit de proposer aux habitants et aux élus, engagés dans le

dispositif, un lieu d'expression citoyenne sur le devenir du jardin bourdonnant.

Le Parc et la paysagiste, recrutée suite à un marché public, accompagnent le conseil municipal et les habitants. À travers une soirée de sensibilisation, la diversité des abeilles sauvages ainsi que les habitats et les plantes qui leurs sont favorables sont présentés par le Parc.

Les citoyens bénéficient d'un cadre qui les invite à comprendre les enjeux, à échanger et à proposer une liste d'aménagements répondant à leurs envies et ambitions pour le jardin, tout en étant favorable à la biodiversité pollinisatrice. Les propositions faites par les habitants sont ensuite arbitrées par le conseil municipal.



UN JARDIN COMMUNAL PENSÉ PAR LES HABITANTS...

En 2023, les trois communes retenues pour être accompagnées sont Chalais, Cussac et Maisonnais-sur-Tardoire.

Les habitants et élus sont invités à participer à plusieurs ateliers de travail : l'atelier 1 : « Un jardin rêvé » ; l'atelier 2 : « le Dess(e)in du jardin » puis l'atelier 3 : « Les composantes du jardin ».

Au cours de ces trois temps, les participants imaginent le futur jardin : les cheminements, les espaces, les aménagements futurs. Avec l'appui du Parc et d'une paysagiste, les idées et envies émergent et sont accompagnées jusqu'à leur réalisation : création d'un espace de convivialité, implantation d'un verger ou d'un potager partagé, préservation et valorisation de la ressource en eau,

etc. Le plan se dessine petit à petit et les aménagements se concrétisent. Les participants découvrent ainsi les aménagements favorables à mettre en place dans leurs propres jardins (tas de bois, fauche raisonnée, création de mare, ...).

...ET CRÉÉ PAR LES HABITANTS

Entre l'automne et le printemps, la phase travaux démarre. Sur la base du plan réalisé, les habitants participent à sa réalisation grâce à des chantiers participatifs. C'est l'occasion d'associer l'école et le centre social de la commune : création d'éléments décoratifs pour le jardin, etc. Une fois le jardin terminé, son inauguration vient clôturer l'accompagnement du Parc. Le jardin est maintenant le « vargier brundant » de la commune et de ses habitants !



DÉROULÉ DE L'ACTION



ET POUR LA SUITE ?



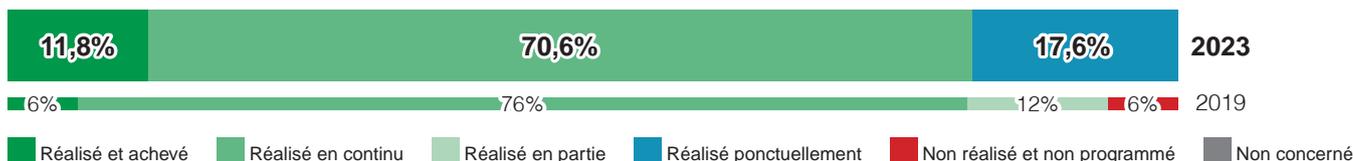
5¹

FORÊT ET SYLVICULTURE

DÉVELOPPER EN TENANT COMPTE DES ÉVOLUTIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET CLIMATIQUES, LES FILIÈRES FORESTIÈRES (ET AGRICOLES) LOCALES

Dans quelle mesure les moyens sont-ils mis en œuvre pour valoriser durablement les ressources forestières du territoire ?

Orientation 5.1 – Avancement de la mise en œuvre des engagements de la charte



L'ACTION DU PARC

(2011-2023 – non exhaustif)

Action en continu

* Le Parc porte une charte forestière de territoire sur l'ensemble de son territoire depuis 2010. Le programme d'action est issu de la concertation permanente avec les acteurs locaux : institutions, élus, forestiers, associations environnementales, etc. Grâce à des actions variées, la charte forestière de territoire vise à améliorer la prise en compte des enjeux territoriaux par les professionnels et propriétaires forestiers, la sensibilisation des élus et du public, et la valorisation des ressources et savoir-faire locaux.

De l'avis du groupe travail forêt (élus, partenaires techniques et financiers), « la charte forestière de territoire est objective et pragmatique (pas politique) et a le mérite d'exister. Cela permet d'avoir des animatrices ainsi que des élus qui se battent sur le terrain. La charte forestière, construite grâce à un travail partenarial avec toutes les structures présentes, permet d'adapter les actions selon les besoins du territoire et fait le lien entre les différentes problématiques (biodiversité, filière bois, loisirs et cadre de vie). »

Soutenir une gestion forestière durable

Avec ses partenaires (CRPF, ONF, Chambre d'agriculture), le Parc a mis en place différents outils pour promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion forestière et accompagner la prise en compte des enjeux de multifonctionnalité et d'adaptation au changement climatique en forêt. Par exemple :

- * Programme expérimental pour la gestion et le renouvellement des taillis de châtaignier (2010-2013) : parcelles expérimentales, arbre de décision, catalogue des stations...
- * Route de l'amélioration forestière : 48 parcelles vitrines illustrant différentes sylvicultures dans divers types de forêt (fiches techniques, guide de vulgarisation (2012, 2014))
- * Marteloscope (2020) : parcelle école permettant de se former ou de se sensibiliser à la gestion des forêts
- * Sylvotrophées (2022 et 2024) : concours mettant en avant des propriétaires et des gestionnaires engagés dans la gestion durable.

Accompagner les professionnels forestiers

Le Parc accompagne les entreprises pour des besoins spécifiques locaux : franchissement de cours d'eau, réglementation site inscrit, prise en compte d'un enjeu rapace ou Natura 2000...

- * Pour cela, des outils ont été mis en place pour les profes-

EN CHIFFRES

Indicateurs & chiffres-clés de l'action du Parc

22 programmes de recherche ou en partenariats avec la recherche sur la forêt du Parc

27 outils à disposition du territoire pour appréhender les problématiques locales du Parc

32 formations pour les forestiers (professionnels et propriétaires) pour un total de **1005** participants + **33** formations à destination des élus sur la thématique forêt-bois



92 chantiers forestiers accompagnés par le Parc

8 contrats pour le maintien d'arbres et d'îlots de sénescence soit **29,9 ha**

49 parcelles vitrines (Route de l'amélioration et projet Résilience) illustrant différentes sylvicultures dans divers types de forêt

1605 arbres plantés par les scolaires avec le programme national « la forêt s'invite à l'école » et **9** projets de partenariat école / professionnels du bois (hors Explorateurs et Experts du Parc)

3770 jeunes sensibilisés



93 temps de sensibilisation à destination du grand public pour **1806** participants sensibilisés



Équivalent temps plein (ETP)

- **1 ETP** de 2011 à 2019
- **1,1 ETP** de 2020 à 2023



Budget prévu (2011-2022) : **1 308 641 €**

Budget réalisé : **886 077 €**

sionnels : prêt de kits de franchissement de cours d'eau et notice associée (mode d'emploi, volet réglementaire...), plateforme de déclaration des chantiers forestiers en mairie et sur le site internet du Parc. Des rencontres techniques et des journées de formation thématique sont organisées (châtaignier, sols forestiers, eau et exploitation forestière, archéologie, amphibiens, oiseaux, adaptation au changement climatique...).

Former les élus et sensibiliser le grand public

La charte forestière prévoit de sensibiliser les élus et le grand public aux sujets forestiers, pour augmenter leurs connaissances des enjeux et démultiplier les actions du Parc.

* Les collectivités ont désigné des référents forêt qui ont reçu des formations sur divers sujets (gestion, incendie, utilisation du bois local, traitement des déclarations de chantier, foncier...). Un outil a été spécifiquement mis en place pour recréer du lien entre les mairies et les forestiers : le mode opératoire pour l'exploitation des bois (cf. action phare). Le Parc organise ponctuellement des temps de médiation/échanges croisés entre plusieurs profils d'acteur autour de la gestion d'un massif.

* Dans le cadre d'un aménagement foncier agricole forestier et environnemental (AFAFE) porté par le conseil départemental de la Dordogne, le Parc a mené un diagnostic partagé sur le massif de Saint-Jory-de-Chalais. Des ateliers ont été organisés avec les professionnels mais aussi avec les associations locales et les habitants. La commune a ainsi recueilli des propositions d'actions ciblées (sentiers de randonnée, prévention du risque incendie, etc.).

* Pour le grand public, le Parc organise des expositions, des films de synthèse des actions du Parc et des rendez-vous du Parc. Notons particulièrement la participation du Parc au festival « Nuits des forêts » à partir de 2022, pour organiser des sorties grand public culturelle et technique, en forêt la nuit. Ces sorties sont plébiscitées et ouvrent des espaces de discussion riches avec des habitants.

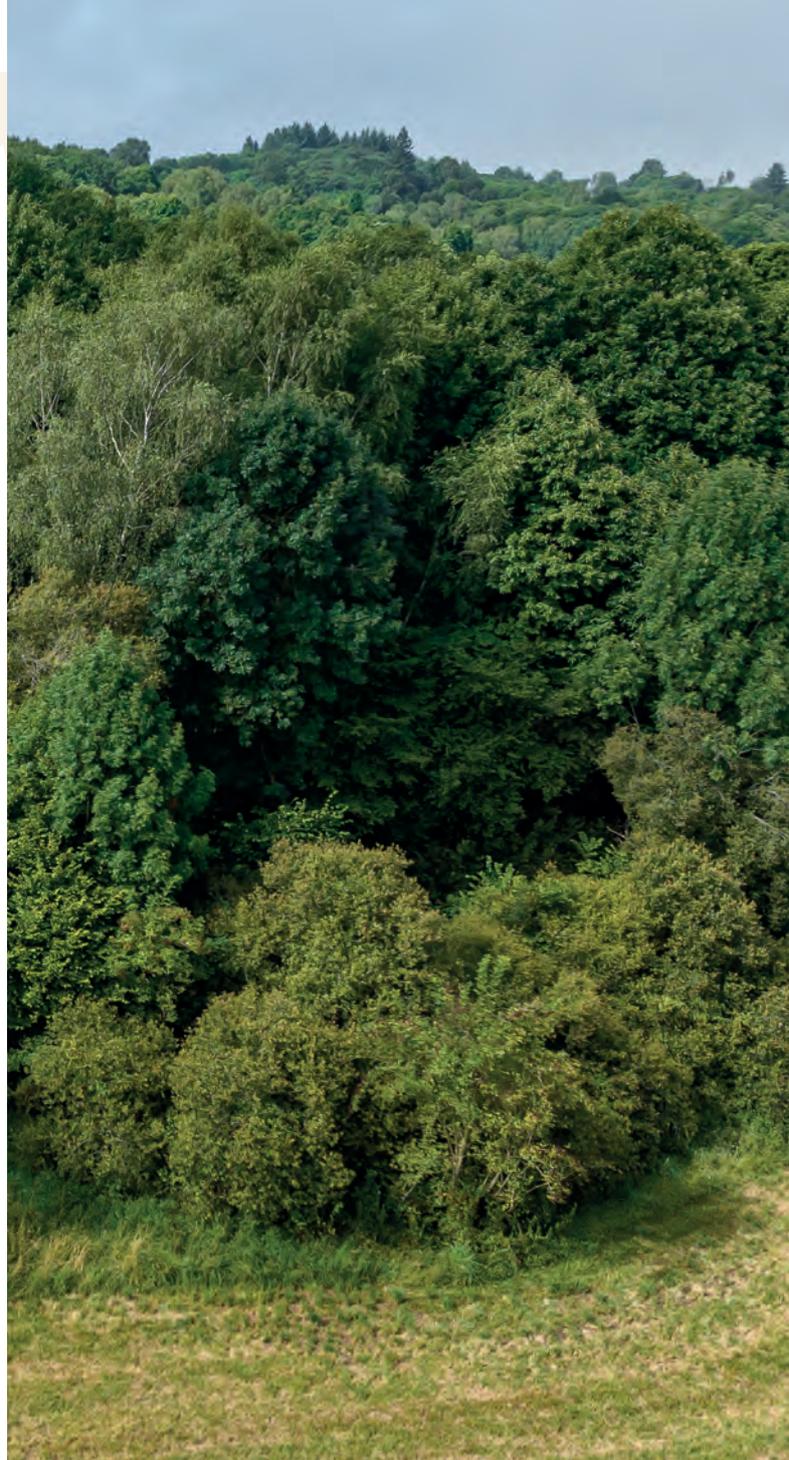
Préserver l'environnement et le patrimoine en forêt

En plus des formations des professionnels sur ces sujets, le Parc a mené plusieurs projets pour mieux connaître les sensibilités des forêts locales sur certains aspects :

* Avifaune forestière : 2 ans d'écoute sur l'ensemble du Parc a permis de déterminer la composition des cortèges d'oiseaux inféodés aux forêts locales et de mieux sensibiliser les forestiers à cet enjeu ;

* Forêt ancienne de Rochechouart–Saint-Auvent : sur ce massif forestier depuis le IX^e siècle, le Parc a conduit une étude sociologique et historique, puis une animation auprès des propriétaires pour les accompagner dans une gestion forestière qui préserve l'ancienneté et toutes les particularités qui y sont liées (flore, sol, patrimoine archéologique...).

* Projet Résilience : ce projet, cofinancé par le Plan France relance (volet biodiversité), a permis de constituer un site expérimental (environ 20 ha) de reconquête de taillis de châtaignier dépérissant avec diverses techniques de replantation et libre-évolution. Des études de sol, d'oiseaux et d'insectes ont été faites avant travaux pour orienter au mieux les choix techniques dans un souci de préservation des enjeux environnementaux et de production forestière à terme.



L'ACTION PARTENARIALE À LA LOUPE

(2011-2023 – non exhaustif)

Dans quelle mesure les acteurs forestiers adaptent-ils leurs pratiques et leurs modèles économiques aux effets du réchauffement climatique ?

Analyse du bureau d'étude

* Les partenaires considèrent que l'adaptation des pratiques passe nécessairement par la mise en œuvre d'une gestion durable et à long terme, basée sur les avancées de la recherche et des expérimentations de terrain. Pour cela, ils sont engagés avec le Parc pour l'élaboration de stratégies pour une gestion durable de la forêt.

* Les partenaires valorisent la charte forestière (l'une des premières réalisées en France) et les plans de développement des massifs pour élaborer des stratégies opérationnelles et parta-

gées. En moyenne, 25 participants sont présents à chaque réunion de la charte forestière, avec une répartition de 20% élus, 30% institutions, 30% forestiers, 20% naturalistes.

* Le CRPF est présent auprès des collectivités, par exemple la Communauté de communes (CC) du Pays de Nexon Monts de Châlus ou la CC Dronne-Belle dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET.

* Les expérimentations réalisées sur le Parc sont reconnues, de même que les rencontres techniques organisées. L'approche pertinente et pragmatique du Parc sur ce sujet est soulignée par le CRPF avec la mise en place de chantiers pour tester des pratiques.

• Des initiatives partenariales engagées en faveur du renouvellement des taillis de châtaignier (expérimentations de nouvelles techniques sylvicoles pour faire face aux problématiques de qualité, de non-renouvellement des souches...) avec le CRPF et l'Université de Limoges (2 programmes consécutifs).

• Stockage de carbone en forêt : une animation CNPF a été menée dans le cadre du « projet carbone » (quantification du stockage carbone par les forêts selon 2 scénarii, un classique, et un amélioré). Le Parc a été un territoire pilote pour des ac-

tions de mécénat carbone, avec la création, avec le CNPF, de l'Association Syndicale libre de gestion forestière « Forêt agir limousin » sur la partie Haute-Vienne du PNR (2015) qui gère aujourd'hui 340 ha. Des chantiers ont pu se faire avec le financement de la prise de risque par un partenaire privé (La Poste), et le travail du Parc a été utilisé pour la création du « label bas carbone » national.

* Des programmes existent et sont dédiés à une filière châtaignier emblématique, particulièrement vulnérable au changement climatique : le contexte incertain et le public « vieillissant » sont des freins majeurs à une « prise de risque » (changement de pratiques), mais le dépérissement de la ressource reste prégnant sur ce territoire et insuffisamment traité à ce jour.

* Les partenaires estiment que de nombreux freins sont encore à lever dans la conduite d'un changement durable de pratiques :

- Des chantiers pilotes porteurs d'enseignement, mais pas d'impact réel sur les changements de pratiques, malgré la mise en place de financements (régionaux) dédiés. L'enjeu de sensibilisation des propriétaires, certes important, est compliqué à atteindre vu l'ampleur du morcellement et le nombre de propriétaires forestiers sur le territoire du Parc (environ 25 000).
- Les acteurs institutionnels sont aussi mobilisés sur des objectifs d'augmentation de la gestion durable des forêts, mais ces initiatives restent limitées dans le temps et l'espace (ex : zonage Natura 2000, surfaces forestières morcelées non soumis à l'obligation d'un plan de gestion...), faute de moyens financiers, humains et d'outillage adapté (ex : déficit d'outil réglementaire pour l'acquisition forestière).

* Une mobilisation citoyenne s'organise en faveur d'un changement de pratique pour préserver les ressources, valoriser les services rendus par les écosystèmes agricoles et forestiers :

- Une prise de conscience des enjeux climatiques, environnementaux est en cours : l'émergence de nouveaux acteurs, des initiatives et expérimentations pour une sylviculture durable : l'engagement de collectifs, de citoyens, des élus, de professionnels forestiers...
- Une exploitation de plus en plus mal perçue notamment dans le cadre des coupes rases alors que ces modes de récolte sont ancrés historiquement sur le territoire.
- Des groupements forestiers dits « citoyens » émergent (ex : GFC Lu Picatau) et achètent des parcelles à haute valeur environnementale, pour tester puis montrer la mise en place d'une sylviculture qui préserve la qualité environnementale des forêts. Trois GFC se sont constitués sur le Parc depuis 2020.

La place du Parc comme médiateur et comme garant d'un espace de dialogue et de discussions apaisées entre acteurs différents est reconnue par les partenaires. C'est un élément à conforter et à maintenir.

ET D'ICI 2026 ?

* Les parcelles expérimentales mises en place dans le cadre du projet Résilience feront l'objet de visites (rencontres techniques, sensibilisation) auprès des propriétaires, des gestionnaires et des professionnels forestiers. Elles sont intégrées au réseau de parcelles du CNPF et seront régulièrement suivies (paramètres sylvicoles et biodiversité).

POINTS FORTS

* La mise en place de parcelles forestières avec des travaux sylvicoles et des suivis sont reconnus par les partenaires (Sites pilotes Label Bas Carbone, route de l'amélioration, projet résilience). Par exemple, la route de l'amélioration (2014) a permis de mettre en place des parcelles démonstratives de renouvellement des taillis de châtaignier dans des peuplements forestiers : mise à disposition du public d'une parcelle privée forestière, guide réalisé, suivi poursuivi.

* Les actions comme la mise à disposition de kits de franchissement pour les professionnels ainsi que les formations spécifiques pour les exploitants forestiers permettent d'améliorer la prise en compte de l'environnement.

* La réalisation des inventaires sur les insectes, les rapaces, les chauves-souris et les oiseaux permettent d'améliorer les connaissances.

* La mise en place des référents forêt a permis de mettre en place des personnes relais sensibilisées sur le territoire sur divers sujets forestiers, en particulier sur la gestion de la voirie. Les réunions auprès des élus sont bien perçues (risque incendie, promotion du bois local dans la construction et biens sans maître).

* La mise en place du mode opératoire de déclaration des chantiers forestiers a permis de mettre en place des réunions thématiques sur le mode opératoire et la gestion de la voirie. Une plateforme de déclaration des chantiers a été mise gratuitement en place pour les exploitants à partir de 2021. Cela permet de relayer plus facilement les informations aux mairies. Grâce au dialogue et au pragmatisme prôné notamment lors du jeu de rôle fait par Fibois et l'Urcofor, cela permet de donner des conseils sur la gestion de la voirie.

* Dans le cadre de l'aménagement foncier et forestier sur Saint-Jory-de-Chalais porté par le Conseil départemental de la Dordogne, le Parc avec le Cerema, a fait un diagnostic territorial partagé sur la commune début 2022. Cela a permis d'échange avec l'ensemble des partis prenantes, y compris les habitants, sur la gestion forestière et l'aménagement des massifs (risque incendie).

* Les projets tels que la mise en place d'un marteloscope, la mise en place du projet BioClimSol (données produites sur le PNRML et PNRPL) sont positifs.

POINTS DE VIGILANCE

* La récupération des informations sur internet concernant la route de l'amélioration est difficile.

* De façon générale, la communication des études et sur la charte forestière est à renforcer. Il y a une méconnaissance globale de la part des élus, des professionnels et des propriétaires des actions du Parc. La diffusion des résultats (étude rapaces) manque pour les propriétaires. Il y a aussi un manque d'information sur la certification.

* Il n'y a pas encore assez d'informations sur les chantiers forestiers, principalement sur la voirie forestière. La volonté forte des élus n'est pas acquise sur tout le territoire. Le rôle des référents forêt est d'autant plus important. La formation des nouveaux élus est à maintenir pendant toute la période de la charte. Il faut veiller à harmoniser les outils et faire un portail unique.

* L'outil marteloscope a été mis en place mais il est encore insuffisamment mis à profit (difficile mobilisation).

* Le Label Bas Carbone est peu mis en œuvre.



Action phare



MISE EN PLACE DU MODE OPÉRATOIRE DE DÉCLARATION DES CHANTIERS FORESTIERS (MODOP)

En 2019, les élus du Parc avaient exprimé lors d'un sondage leur souhait de mettre en place des états des lieux de voirie avant et après exploitation forestière.

Pour répondre aux volontés des communes, le Parc a lancé en 2021 la mise en place du mode opératoire pour l'exploitation des bois à l'échelle de son territoire. Ce mode opératoire était en vigueur - avec succès - sur déjà 3 territoires de l'ex-Limousin.

LE PARC MET À DISPOSITION DES COMMUNES ET DES PROFESSIONNELS FORESTIERS

- * Un état des lieux type de la voirie communale (à réaliser avant et après le chantier forestier avec l'exploitant forestier)
- * Un guide sur le mode opératoire de déclaration des chantiers forestiers pour les communes
- * Une plateforme de déclaration des chantiers sur le site internet du Parc
- * Un accompagnement sur mesure par un(e) chargé(e) de mission

ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LE SUIVI DES CHANTIERS FORESTIERS – LE MODOP

Axe III.5.21 – Soutenir une gestion et une valorisation intégrées de la forêt

OBJECTIFS DE LA DÉMARCHÉ

Véritable outil de concertation entre les exploitants forestiers et les communes, cette démarche permet un dialogue avant les chantiers et évite conflits locaux et dommages au territoire communal : les chantiers sont déclarés aux communes qui font remonter les éléments de vigilance (conduites, chemins de randonnée, conflits d'usage des voiries, lieux de stockage possibles...) et aident ainsi les professionnels à organiser leur chantier.

Cette démarche est avant tout volontaire. Les élus des communes comptent sur l'adhésion des professionnels forestiers à cette démarche territoriale.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

L'exploitant doit déclarer son chantier à la ou les commune(s) concernée(s) pour :

- Les chantiers de plus de 100m³ si l'abattage est manuel
- Les chantiers de plus de 500m³ si l'abattage est mécanisé
- Des chantiers de travaux ou de plantation d'au moins 4 ha.

Depuis 2021, sur le Parc, les exploitants sont incités à déclarer de manière volontaire tous les chantiers à partir d'1m³ exploité.

La plupart des exploitants disposent de leur propre formulaire de déclaration. Pour les autres, le Parc a mis en place une plateforme de déclaration en ligne via son site internet.





SENSIBILISATION DES ÉLUS DU PARC

En 2021, des réunions d'information pour lancer le mode opératoire ont été organisées en partenariat avec l'Union Régionale des Collectivités forestières de Nouvelle-Aquitaine (Urcofor NA) et ont réuni plus de 80 élus. Une visite de terrain pour apprendre à conduire un état des lieux a également été organisée.

ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE DES COMMUNES

Dans le cadre de l'animation du Modop sur le Parc, les deux chargées de mission Forêt ont répondu aux diverses sollicitations de communes : réalisation de l'état des lieux de la voirie avant un chantier forestier :

- Cartographie des enjeux environnementaux de la zone de chantier
- Aide à l'intégration de réglementations particulières (site inscrit, cours d'eau...)
- Médiation avec les entreprises (si besoin).

SENSIBILISATION DES EXPLOITANTS FORESTIERS

En octobre 2021, le Parc a rencontré les entrepreneurs de travaux forestiers et les coopératives forestières pour expliquer la démarche. Depuis 2021, une dizaine d'entreprises forestières y a adhéré.

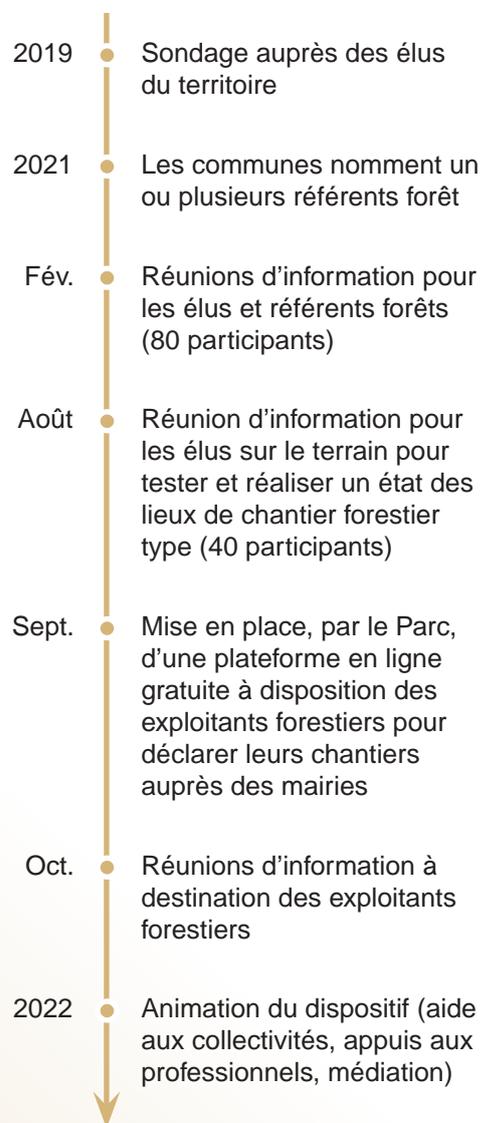
En 2022, le Parc en partenariat avec Fibois Nouvelle-Aquitaine et l'Urcofor Périgord-Limousin, a organisé une rencontre entre les élus et les professionnels forestiers, à Firbeix. La vingtaine de participants a testé un jeu de rôle autour de chantiers forestiers fictifs. Cela a permis à chacun de se mettre à la place de l'autre et de mieux saisir les contraintes de chacun.

En 2023, un courrier a été envoyé aux exploitants locaux pour rappeler la réglementation et la volonté des communes de recevoir des déclarations pour tout chantier forestier.

Depuis la mise en place de la démarche, 26 chantiers ont été déclarés par les exploitants par la plateforme du Parc, donnant lieu à autant d'accompagnement des collectivités. D'autres chantiers déclarés par d'autres biais sont aussi régulièrement accompagnés.



DÉROULÉ DE L'ACTION



ET POUR LA SUITE ?

- 2024-2026 ● Poursuite de l'animation du dispositif. Organisation de retours d'expérience entre communes

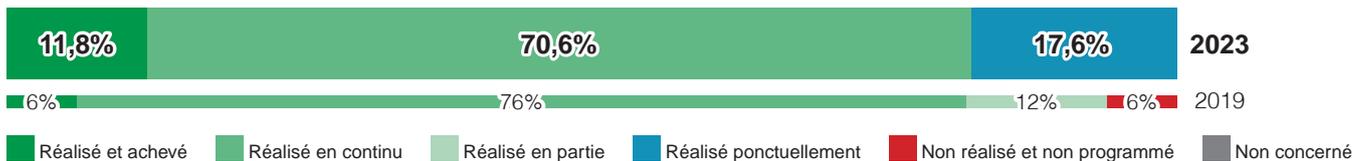
5.2

TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

DÉVELOPPER EN TENANT COMPTE DES ÉVOLUTIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET CLIMATIQUES, LES FILIÈRES (FORESTIÈRES ET) AGRICOLES LOCALES

Dans quelle mesure les moyens sont-ils mis en œuvre pour valoriser durablement les ressources agricoles du territoire ?

Orientation 5.2 – Avancement de la mise en œuvre des engagements de la charte



L'ACTION DU PARC

(2011-2023 – non exhaustif)

Actions en continu – Valorisation des productions locales de qualité et accompagnement des agriculteurs

* En lien avec ses différents programmes d'actions (eau, biodiversité, tourisme, culture, alimentation, éducation ...), le Parc accompagne les agriculteurs et les porteurs de projets du territoire pour des actions d'aménagement, des formations, des mises en relations et des voyages d'étude.

Ces actions sont souvent en partenariat avec d'autres acteurs agricoles du territoire. À titre d'exemple, en lien avec les réseaux Bienvenue à la Ferme, Marché des Producteurs de Pays et Agriculture Biologique, le PNR communique sur les agriculteurs engagés.

La Marque Valeurs Parc naturel régional

* Le Parc a animé le développement de la marque *Produits du Parc* - remplacée par la marque Valeurs Parc naturel régional à partir de 2016 - pour constituer des réseaux d'agriculteurs ambassadeurs du territoire et des valeurs des Parcs : le respect de l'environnement, l'épanouissement de l'Homme et l'économie locale.

* Le Parc a ouvert la labellisation pour des produits comme le miel, la châtaigne et ses produits transformés, les volailles (poulets, canards et dindons) et les produits laitiers (vaches, chèvres et brebis).

* Chaque année, le Parc propose des temps de rencontres, des formations, des visites, des productions d'outils collectifs aux bénéficiaires de la marque toutes entreprises confondues.

Animation du Projet Alimentaire Territorial

* Depuis 2018, le Parc anime un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Ce projet est construit par des temps de concertation réguliers avec les acteurs agricoles et alimentaires du territoire et les élus. Le projet vise à développer la consommation de produits locaux, à reconnecter les habitants avec l'agriculture locale et à préserver la santé des familles. Le PAT a évolué avec le temps : d'abord adressé uniquement aux cuisiniers, aux élèves et aux agriculteurs, il s'est élargi aux familles et aux élus, toujours en appui sur la culture locale pour ancrer l'alimentation dans l'histoire du territoire.

EN CHIFFRES

Indicateurs & chiffres-clés de l'action du Parc



7 cahiers des charges (marque) pour toutes les filières confondues (2011-2023)

5

producteurs impliqués dans le réseau Valeurs Parc

10

actions pour animer le réseau de la marque « Valeurs Parc » depuis 2021

8

temps de partage et de concertation sur le Projet alimentaire territorial (PAT) (2011-2023)



35

journées techniques organisées sur l'agriculture et les circuits courts (2011-2023) pour un total de **404** participants



64

cuisiniers ont assisté à au moins une journée de sensibilisation sur l'alimentation avec le Parc depuis 2016, pour **12** établissements concernés en moyenne par année (communes, collèges ou EPHAD) (2016-2023)



1 ETP de 2011-2022

Équivalent temps plein (ETP)



Budget prévu (2011-2022) : **633 244 €**

Budget réalisé : **473 824 €**

* A partir de 2022, deux nouvelles actions ont été lancées. La première un accompagnement personnalisé pour les communes souhaitant s'engager dans une démarche de labellisation de leur cantine. Pendant une semaine, un formateur prépare les menus et cuisine avec le personnel de cuisine. La deuxième action est la mise en place du programme Mon Voisin Paysan qui invite les élèves du Parc à découvrir le quotidien d'un agriculteur proche de chez eux. Ce programme a été également décliné en animations à destination du grand public.

L'ACTION PARTENARIALE À LA LOUPE

(2011-2023 – non exhaustif)



Dans quelle mesure les acteurs agricoles s'adaptent aux effets du changement climatique en adaptant leurs pratiques et leurs modèles économiques ?

Analyse du bureau d'étude

* Une mobilisation citoyenne est présente sur le territoire en faveur d'un changement de modèle pour préserver les ressources, valoriser les services rendus par les écosystèmes naturels exploités.

Des groupes d'agriculteurs motivés militent avec l'appui d'experts (INRAE, ARVALIS, SOLAGRO) et de la Chambre d'agriculture 87 pour la mise en place de GIEE sur des pratiques durables en informant, communiquant sur les résultats économiques, agronomiques, environnementaux de systèmes et pratiques, alliant productivité, rentabilité et durabilité (essais/bilans NPK, GES, visites, journées d'informations...).

* Des acteurs publics impulsent des changements de pratiques avec des succès notables. Le projet de valorisation du 5^e quartier des filières (coproduits et abats) avec les relais des départements et des chambres d'agriculture a ainsi conduit à l'évolution de pratiques d'élevage (meilleure alimentation, suppression des barbelés, ...).

* L'absence d'une feuille de route pour une adaptation au changement climatique. Au moment de l'écriture de la charte de 2011, l'objectif fixé était de lutter contre le changement climatique. Il est désormais indispensable de s'orienter vers l'adaptation au changement climatique, pour accompagner la transition des exploitations et continuer à répondre aux besoins alimentaires du territoire.



Dans quelle mesure les pratiques de production, transformation et distribution ont évolué pour renforcer la résilience alimentaire du territoire ?

Analyse du bureau d'étude

* Les acteurs du territoire se sont saisis de l'enjeu alimentaire de proximité mais les partenaires ont des engagements variables dans le Projet Alimentaire de Territoire du Parc. Parmi les partenaires, on peut citer Agrobio Périgord et les chambres d'agriculture (24/87), les départements et d'autres acteurs comme les communes ou des associations (ex : Manger Bio Périgord et Manger Bio Restauration).

* En matière de restauration collective, la Chambre d'agriculture de la Dordogne évoque son positionnement pionnier en la matière en impulsant la création d'une plateforme d'approvisionnement local il y a 15 ans, avec le Conseil départemental de la Dordogne (travail repris avec la création d'une SCIC « Mangeons 24 »).

* Un approvisionnement local dans la restauration collective a pu être renforcé avec des résultats concrets observés dans les petites communes : actions de formation et de sensibilisation des cuisiniers, mobilisation d'un outil de mise en relation des acheteurs et fournisseurs (Agrilocal).

Le sujet est complexe à traiter avec de nombreux freins à lever (logistique, économique, réglementaire...), mais des atouts (richesse des réseaux en circuits-courts) et une réelle opportunité de travail collectif avec des acteurs désireux de poursuivre les dynamiques engagées et forces de propositions.

De nouveaux champs à investir ?

* Plusieurs acteurs se mobilisent sur le sujet du soutien à l'installation et à la préservation du foncier agricole, sans engagement spécifique à ce jour sur le territoire du PNR.

* La CA 24 souligne que ce territoire, confronté comme nombre de territoires ruraux au non-renouvellement des générations d'agriculteurs, fait l'objet de demandes d'installation avec 70% de personnes extérieures du territoire et hors monde agricole ; « si l'on ne peut pas attribuer cette dynamique à la démarche PAT, l'image Parc elle contribue certainement à la motivation des candidats à l'installation motivés par un changement de vie ».

ET D'ICI 2026 ?

* Les programmes en cours seront poursuivis d'ici 2026 avec l'intention de développer un volet autour des questions de foncier agricole et d'accompagnement des élus pour soutenir le renouvellement des générations en agriculture et le soutien à l'autonomie alimentaire du territoire.

L'AVIS

des élus référents



POINTS FORTS

* Le travail mené auprès des cantines, le lien tissé avec les producteurs locaux pour accroître l'achat des cantines auprès de ces derniers ainsi que le travail réalisé sur le foncier doit perdurer car il a montré son efficacité.



POINTS DE VIGILANCE

* Il manque peut-être un volet plus impactant en termes de communication (mais qui est souvent très chronophage).

* En ce qui concerne la marque Valeurs Parc, il manque une évaluation de la pénétration de cette marque sur les consommateurs et la plus-value apportée à cette dernière pour les producteurs.

* Les acteurs institutionnels (PNR, Chambres d'agriculture) se sont mobilisés sur des programmes type MAEC, prairies fleuries, Clim'agri, mais ces initiatives restent limitées dans le temps et l'espace, faute de moyens financiers, humains et d'outillage adapté.



Action phare



LA MARQUE VALEURS PARC AU SERVICE DES TERRITOIRES

Dans le cadre du déploiement d'une stratégie de marque au sein du réseau depuis 1996, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France a créé en 2017 Valeurs Parc naturel régional, une marque déposée à l'INPI, qui a ouvert de nouvelles perspectives pour les Parcs en matière de création de valeurs ajoutées pour leurs entreprises.

Cette marque est commune aux 58 Parcs et déclinable pour chaque PNR. Elle concrétise l'engagement des Parcs pour un autre modèle de société, basé sur un développement économique qui bénéficie au territoire. La marque propose aux entreprises situées dans un Parc naturel régional de s'engager dans des démarches collectives et solidaires, garantes d'effets structurants en faveur du développement durable.



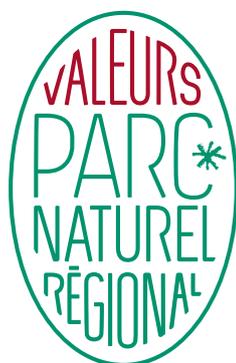
LE PARC MET À DISPOSITION

- * Une plaquette « Obtenir la Marque » à destination des entreprises
- * Une plaquette des entreprises marquées
- * Une plaquette sur la gestion durable des vergers de châtaigniers

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES VOLONTAIRES DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Axe III.6.23 – Accompagner les acteurs touristiques dans une démarche d'écotourisme

Axe III.5.19 – Faire de la marque Parc un levier pour identifier et organiser les filières courtes du territoire



PARC NATUREL RÉGIONAL
PÉRIGORD-LIMOUSIN

UN ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

À son lancement en 2017, le réseau de la Marque comptait 25 hébergements bénéficiaires en Périgord-Limousin. En 2018, suite à un désaccord sur un sujet clivant, le réseau se démobilise ce qui stoppe l'animation jusqu'alors très dynamique. En 2021, le réseau est actualisé après la crise sanitaire, les élections municipales (nouvelle Commission et élu référent) et le changement de Chargée de mission Tourisme durable. Le nombre de bénéficiaires descend à 14 : certains ont fermé définitivement leurs hébergements touristiques tandis que d'autres choisissent de ne plus adhérer à la Marque.

Aujourd'hui, une quinzaine d'hébergements touristiques bénéficient de la Marque dans le Parc naturel régional Périgord-Limousin et continuent à se rassembler autour de valeurs partagées par l'ensemble du réseau à niveau national, à savoir :

- La préservation et la valorisation des patrimoines culturels et naturels :

Valeurs Parc contribue à la protection de l'environnement, à la transition écologique et énergétique, au maintien de la biodiversité et valorise les patrimoines culturels locaux au travers l'histoire, le bâti, les savoir-faire ;

- Le développement maîtrisé des territoires : Valeurs Parc participe à un développement harmonieux et solidaire nourrit par des actions collectives pour un mode de consommation responsable tourné vers le plaisir et le bien-être ;
- La valorisation des ressources : Valeurs Parc s'appuie sur les ressources naturelles et culturelles régionales notamment par le choix des matières premières et de processus de fabrication pour contribuer à l'essor d'une économie locale.

Depuis la refonte de la marque en 2017, le réseau des agriculteurs marqués a également beaucoup évolué en lien avec la révision des cahiers des charges au niveau national et l'évolution des productions. C'est ainsi qu'aujourd'hui, on compte 5 entreprises (apiculteurs, castanéiculteurs et éleveurs de volailles). En 2023, un nouveau cahier des charges a été travaillé sur le territoire, il s'agit des productions laitières (vache, chèvre et brebis).





UNE PLUS-VALUE POUR LES HÉBERGEMENTS MARQUÉS

La marque Valeurs Parc est le signe de l'engagement sincère des professionnels envers leur territoire, ses habitants et son histoire. Les professionnels qui font le choix de présenter la marque sur leurs produits et services s'engagent pour le développement durable de leur territoire. En se contraignant à un cahier des charges, ils favorisent des processus de production respectueux de l'environnement et encouragent un savoir-faire local porté par l'envie de faire découvrir leur métier et leur région.

En rejoignant le réseau, les professionnels marqués bénéficient d'un accompagnement individuel par le PNR (audit, fiche de suivi, conseils personnalisés) et d'un accompagnement collectif prenant la forme d'ateliers, de formations ou de groupe de travail. Ces temps collectifs, organisés par le PNR, permettent l'échange et le partage de connaissances et de bonnes pratiques. Ainsi, depuis le lancement de la Marque sur le Parc Périgord-Limousin (2017), les hébergeurs marqués ont ainsi pu assister à :

- Des formations: communication (jeu concours, story telling, web tourisme), connaissance du territoire (RICE et ciel étoilé, LIFE Pollinisateur, Culture occitane, Gastronomie et produits marqués), etc.
- Des ateliers: confection de nichoir à oiseaux en terre (Maisonnais-sur-Tardoire), de savons (Vayres), plantation

d'arbres mellifères (Flavignac), fabrication d'un Four à pain «Terre et Paille» (Saint-Hilaire-les-Places), création d'un mobilier en bois de Châtaignier (Aix-sur-Vienne), constitution de la malle pédagogique, etc.

- Plusieurs actions de promotion sont organisées afin de valoriser le réseau: Destination Parc (2021), création et diffusion de plaquettes (Obtenir la Marque, Hébergeurs Valeurs Parc, Se servir de la Marque), pages dédiées (sites web PNRPL et Fédération des PNR, appli Mon Parc), etc.

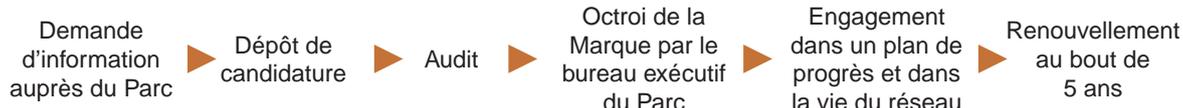
MISE EN PLACE DE LA MARQUE POUR LA CHÂTAIGNE

La volonté de travailler sur un cahier des charges pour la châtaigne remonte aux premières années du Parc. Il s'agit d'un produit emblématique du territoire qui nous semblait essentiel de valoriser. Mais les premières années de travail n'ont pas permis d'aboutir à un consensus. Deux principes semblaient s'opposer: la préservation des variétés anciennes et les productions utilisant des variétés hybrides. En 2017, la naissance de la marque Valeurs Parc naturel régional et l'harmonisation des cahiers des charges au niveau national a permis de relancer le travail et d'aboutir à l'ouverture de la marque châtaigne en Périgord-Limousin. Le fait d'avoir une base de travail établie par la fédération des Parcs fut d'une grande aide.

DÉROULÉ DE L'ACTION



INTÉGRER LA MARQUE



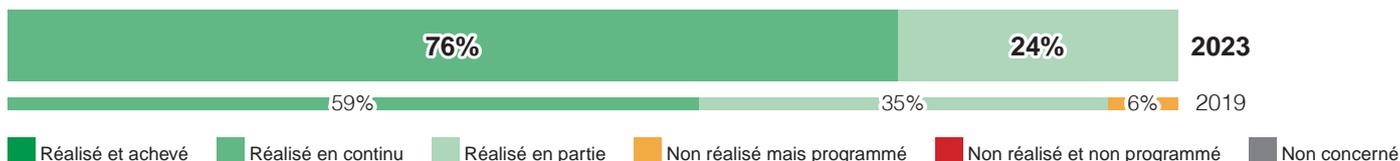
6

TOURISME DURABLE ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

STRUCTURER ET PROMOUVOIR UNE OFFRE TOURISTIQUE SELON UNE LOGIQUE DE DESTINATION TOURISTIQUE

Comment le Parc participe-t-il au développement du tourisme durable et à l'attractivité du territoire ?

Orientation 6 – Avancement de la mise en œuvre des engagements de la charte



L'ACTION DU PARC

(2011-2023 – non exhaustif)

Actions en continu

* Le Parc naturel régional Périgord-Limousin a été, par deux fois, signataire de la charte européenne du tourisme durable (CETD) entre 2012 et 2022. Cela a apporté une méthodologie (diagnostic, accompagnement des prestataires, commercialisation) et a permis de bâtir une stratégie de développement en faveur d'un tourisme respectueux de l'environnement, du patrimoine et générateur de ressources économiques. En 2022, le Parc a choisi de quitter le réseau de la CETD pour plusieurs raisons. D'une part, cela nécessitait un diagnostic de territoire et un réajustement de la stratégie tourisme, qui se présentaient en décalage et en superposition avec la révision de la charte qui s'annonçait. Enfin, les outils et l'animation du réseau de la CETD ne correspondaient plus aux attentes du territoire.

* Une offre écotouristique a été développée pour proposer des séjours valorisant des acteurs du territoire (séjour randonnée, séjour métiers d'art, séjour apiculture). Le travail de commercialisation est prévu autour de la Grande Boucle avec le comité départemental du tourisme (CDT) de Dordogne et avec le comité régional du tourisme pour des séjours inspiratoires « slow tourisme » qui participent à l'attractivité du territoire.

* La structuration territoriale des offices de tourisme, initialement prévue dans la charte du Parc (2011-2026), n'a pas pu être réalisée. En effet, le regroupement des intercommunalités sur le Parc a donné lieu à la création de 8 offices de tourisme en charge désormais de la promotion du tourisme sur leur territoire. La tentative de fédérer le réseau des offices de tourisme par le Parc sur la candidature à un appel à projet NOTT (Nouvelle Organisation des territoires Touristiques) en 2017 n'a pas vu le jour du fait d'autres choix d'organisation opérés par une partie des offices de tourisme. De fait, le Parc se positionne plutôt en accompagnateur des démarches.

* Le Parc réalise la promotion du territoire participant à l'attractivité touristique. La promotion passe par l'édition d'encarts publicitaires et publi-rédactionnels, de guides comme celui de la Grande Boucle, des Métiers d'art, la carte touristique ; la mise en place de campagnes digitales sur les réseaux sociaux, l'application mobile Mon Parc. Des partenariats ont aussi été noués avec des médias locaux pour réaliser des chroniques à la radio et des articles réguliers sur l'actualité du Parc.

EN CHIFFRES

Indicateurs & chiffres-clés de l'action du Parc

18 séjours différents proposés



45 outils de communication développés depuis 2011

253 sorties organisées « Parc en famille » ont réuni

3 749 participants depuis 2012

49 types d'opération de promotion depuis 2011

200km d'itinéraires Grande Boucle du Parc desservie par 5 gares SNCF



14 professionnels qualifiés accompagnés dans une démarche d'écotourisme (Marque Valeurs Parcs)



1 ETP de 2011-2022

Équivalent temps plein (ETP)



Budget prévu (2011-2022) :

1 168 190 €

Budget réalisé :

1 040 552 €

Travail en réseau avec d'autres PNR

Le Tourisme durable et les Activités de pleine nature (APN) sont des sujets travaillés en interparcs, à différentes échelles :

* Le PNR PL est impliqué au niveau national dans le projet Destination Parcs, porté par la Fédération des Parcs (FFPNR), promesse de séjours écotouristiques et de rencontres d'acteurs de la transition.

* Le Parc travaille avec les 4 autres Parcs de Nouvelle-Aquitaine sur le développement des activités sportives de pleine nature. 2023 marque le lancement de la démarche « J'adopte la Parc attitude », pour l'accompagnement des manifestations sportives écoresponsables et la sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques.

* Le Parc est membre de l'association des Parcs naturels du Massif central (IPAMAC) et travaille avec ce réseau sur le développement et la valorisation de l'itinérance notamment sur un projet de valorisation de la Grande Boucle du Parc par la création Métiers d'Art.

Actions phares

* **L'itinérance sur le Parc** : un projet fédérateur et à l'origine de nouvelles dynamiques. Depuis la mise en place de la Grande Boucle, le Parc s'est appuyé sur ce projet fédérateur pour conduire des actions touristiques, en lien avec ses partenaires (comme le raccordement de La Grande Boucle au tour Charente VTT et la commercialisation d'un séjour la Grande Boucle du Parc en VTT électrique).

La mise en place de la Grande Boucle (cf. action phare) a participé à renforcer la visibilité et l'attractivité du Parc.

En 2021, afin de favoriser les dynamiques de territoire et de partenariats, le Parc proposait un appel à participation à destination des accueils de loisirs et accueils jeunesse du territoire et des villes-ports, pour permettre aux jeunes de 12/17 ans de créer des séjours en itinérance et vivre des aventures insolites à deux pas de chez eux. Dans ce contexte, les adhérents du Foyer des jeunes de Nexon ont d'abord dessiné un itinéraire de randonnée sur la thématique de l'eau puis l'ont testé lors d'un séjour itinérant à vélo (juillet 2021). Ce séjour, construit par les jeunes accompagnés de l'équipe du Parc, a fait l'objet d'une valorisation touristique. Un guide de randonnée cyclo-touristique a été réalisé pour valoriser cette itinérance d'une centaine de kilomètres. Il est distribué gratuitement (format papier et numérique).

* **Création d'une application mobile** : Mon Parc Périgord-Limousin. En 2019, le PNR Périgord-Limousin a manifesté son intérêt pour devenir territoire d'expérimentation de l'application innovante « Mon Parc ». Il s'agit d'une application participative adaptée à un Parc naturel régional et développée par la société SETAVOO.

La réalisation de l'application mobile « Mon Parc » permet de valoriser et de promouvoir l'offre touristique et permet aux touristes et aussi aux habitants de s'impliquer dans la préservation du territoire. Ce volet « participatif » demande à être développé sur le PNR Périgord-Limousin dans les années à venir pour une utilisation optimale de ses fonctionnalités.

À ce jour, on compte près de 6 000 téléchargements de Mon Parc Périgord-Limousin. Près d'un tiers concerne des visiteurs de région parisienne, un autre tiers de la région de Bordeaux puis suivent les villes de Limoges, Périgueux, Marseille (sans doute du fait de l'existence de la même application dans les Calanques), Lyon, Montpellier et Bruxelles.

* **Marque Valeurs Parc** : À son lancement en 2017, le réseau de la Marque comptait 25 hébergeurs touristiques en Périgord-Limousin (cf. action phare). En 2018, suite à un désaccord sur un sujet clivant, l'animation du réseau, jusqu'alors très dynamique, a été stoppée. En 2021, le réseau est actualisé après la crise sanitaire. Le nombre de bénéficiaires tombe à 14 : certains ont fermé définitivement leurs hébergements touristiques tandis que d'autres choisissent de ne plus adhérer à la Marque. En 2023, une quinzaine d'hébergements touristiques bénéficient de la Marque dans le Parc naturel régional Périgord-Limousin. L'animation s'est relancée après la crise sanitaire. En rejoignant le réseau, les professionnels marqués bénéficient d'un accompagnement individuel par le PNR (audit, conseils personnalisés) et d'un accompagnement collectif prenant la forme d'ateliers et de formations.



L'ACTION PARTENARIALE À LA LOUPE

(2011-2023 – non exhaustif)



Dans quelle mesure l'offre écotouristique s'est-elle structurée à l'échelle du PNR et génère-t-elle des retombées économiques locales ?

Analyse du bureau d'étude

- * Le Parc participe au marketing de destination Parc naturel régional Périgord-Limousin et Périgord Vert du CDT24 tandis que la SPL Terres de Limousin indique que la marque Valeurs Parc n'est pas considérée comme une marque écotouristique.
- * Le territoire Périgord-Limousin est reconnu comme un territoire de consommation touristique.
- * Des hébergeurs se saisissent de la marque Valeurs Parc et de la programmation du Parc pour les valoriser de manière très variable.
- * Des boucles d'itinérance cyclables permettent la découverte des diversités du territoire.

Remarques et préconisations du prestataire

- * L'entrée économique n'est pas simple pour le PNR qui doit composer avec les conflits entre périmètres de projet et périmètres de gestion, n'exerçant pas de compétences particulières en termes de gestion.
- * Il est recommandé de ne pas s'arc bouter pour une destination Parc naturel régional Périgord-Limousin. En revanche, il semble opportun de travailler avec les départements de Dordogne, de Haute-Vienne et de Charente autour des valeurs et des attentes communes comme l'itinérance douce. Le Parc est attendu en tant qu'expert et peut se positionner en termes d'apporteur d'offres de services.
- * Les sujets d'itinérance et de mobilité, en lien avec les enjeux énergétiques, sont des opportunités d'accompagnement des acteurs publics et privés.



ET D'ICI 2026 ?

- * Projet d'itinérance raccordé à la Grande Boucle (boucle cyclo du Sud-ouest du territoire)
- * Lien entre tourisme et Métiers d'art pour valoriser la Grande Boucle à travers des créations de professionnels
- * Eductours : journées de découvertes et d'échanges à destination des professionnels et partenaires sur des thématiques choisies. Visites, discussions... Le Parc fédère les offices de tourisme au sein d'opérations collectives ou d'actions de rencontres, de découvertes et de promotion relancées en 2024 après une pause de 3 ans.

L'AVIS des élus référents



POINTS FORTS

- * Le Parc a conçu et mis en place la Grande Boucle, une itinérance de 200km, qui fait territoire.
- * Le territoire du Parc est cohérent et est bien équipé en itinéraires de promenade (PDIPR) et en vélo-routes.
- * Le Parc a développé des activités destinées au public familles, il promeut l'écotourisme et le développement maîtrisé des sports de nature (J'adopte la Parc attitude).
- * Le Parc s'appuie sur un réseau de tourisme durable et porte des actions concrètes.
- * L'appellation Périgord-Limousin correspond à une offre de destination, ce qui facilite la promotion du territoire.
- * À travers la Marque Valeurs Parc naturel régional, le Parc met en œuvre un accompagnement personnalisé et collectif pour les acteurs du tourisme qui est reconnu.
- * Le Parc a bénéficié d'une campagne digitale mise en place spécifiquement pour les PNR, par le Comité Régional du Tourisme.
- * Un nouveau site web du Parc a été mis en place, s'appuyant sur la base de données touristiques régionales.



POINTS DE VIGILANCE

- * Un manque de communication est constaté. Il faudrait par exemple remettre en place les rencontres entre offices de tourisme pour faciliter les échanges et savoir quels sont les projets développés sur le territoire. Les acteurs ont exprimé leur volonté de reprendre les rencontres dédiées aux partenaires. Ces rencontres avaient été réduites suite à la refonte des commissions. La collaboration avec les offices de tourisme et les prestataires est à travailler.
- * La promotion de la destination est sur « Parc naturel régional Périgord-Limousin ». Pour une destination touristique, il vaudrait mieux le contraire : « Périgord-Limousin, Parc naturel régional ». La question se pose de savoir si le Parc en tant que structure institutionnelle peut se positionner en tant que destination touristique.
- * Mieux se saisir de l'ADN du Parc en tant que poumon vert pour les clientèles urbaines.





Action phare



UNE ITINÉRANCE À LA DÉCOUVERTE DES PAYSAGES ET DE LA CULTURE DU PÉRIGORD-LIMOUSIN

En réponse aux nouvelles tendances et à l'appétence croissante pour l'itinérance, le Parc naturel régional Périgord-Limousin a souhaité conforter son offre de randonnée et faire connaître son territoire par une découverte douce de ses patrimoines (naturels, culturels et paysagers). Dans ce contexte, le Parc et le département de la Dordogne ont créé une itinérance de 200 km, inaugurée en mai 2019: « La Grande boucle du Parc Périgord-Limousin, Vaque Veire ».

Initialement pensé pour la randonnée pédestre, l'itinéraire a été jalonné pour un usage VTT et raccordé au Tour Charente VTT, en partenariat avec les départements de la Haute-Vienne, de la Charente et le Comité départemental Charente FFVélo (2021/22).



LE PARC MET À DISPOSITION

- * Topo Guide Grande Boucle, mise à disposition des traces GPX sur le site internet, valorisation dans l'application Kaminoguide et Mon Parc Périgord-Limousin
- * Liste d'hébergements touristiques
- * Autocollant QRcode vers questionnaire de satisfaction

LA GRANDE BOUCLE DU PARC, VAQUE VEIRE !

Axe III.6.22 – Renforcer et mettre en réseau l'offre touristique par le développement d'activités de découverte douce et itinérante



UNE BOUCLE À LA CROISÉE DES CHEMINS...

La Grande Boucle a été dessinée en grande partie sur des chemins communaux, inscrits aux PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) de la Haute-Vienne et de la Dordogne pour plusieurs raisons.

D'une part, pour répondre à une demande du territoire en proposant une offre de randonnée complémentaire à l'existante et qui fasse le lien entre les territoires qui constituent le Parc naturel régional.

D'autre part, cela conduit à la valorisation du réseau de chemins existants et facilite le suivi et l'entretien de l'ensemble des itinéraires.

Enfin, cela permet la rencontre de différents usagers (habitants et vacanciers, randonneurs pédestre ou VTT, pratiquants dans un cadre sportif ou de loisir, etc.), de croiser les attentes et besoins pour y répondre et travailler sur la qualification de l'offre.

UN PRODUIT TOURISTIQUE TOUTE L'ANNEE

Adressée à un public varié, praticable toute l'année, notamment au printemps et à l'automne, la Grande Boucle est un motif de visite du Parc naturel régional Périgord-Limousin. L'itinéraire, qui permet une répartition de la fréquentation touristique sur les ailes de saison génère des retombées économiques (commerces, hébergements, restauration...). Aussi, il est nécessaire d'en assurer l'entretien, le suivi, et de mettre en place une valorisation adaptée pour en garantir la pratique et la pérennité.

En juin 2021, avec l'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Fédération Chataigneraie Limousine, le Parc posait 5 compteurs sur l'itinéraire. Choisis pour compter les randonneurs pédestre et VTT, ces outils permettent d'avoir une visibilité sur la fréquentation de la Grande Boucle, dont la notoriété est croissante. Les informations récupérées sont enrichies par de l'enquête in situ et des questionnaires de satisfaction (diffusés par une soixantaine d'hébergements touristiques à proximité de l'itinéraire).

L'enquête de fréquentation a pour finalité l'aide à la décision pour la mise en place d'actions de promotion et de communication, l'aménagement de sites et infrastructure, l'accueil du public, etc.





DES ACTIONS TOURISTIQUES EN FAVEUR DE L'ITINERAIRE

Le Parc s'est appuyé sur cette itinérance pour conduire un certain nombre d'actions touristiques, en lien avec ses partenaires :

- Qualification d'hébergements « Accueil randonnée », en lien avec le Comité départemental du tourisme de Haute-Vienne ;
- Création d'un Séjour La Grande Boucle du Parc à VTT électriques, en partenariat avec Natur'otrement, commercialisé par le Comité départemental du tourisme (CDT) de Dordogne ;
- Mise en place d'un événement « Découvrez la Grande Boucle du Parc » en lien avec la mission culture au Parc. Le Parc et les associations de randonnée locales ont concocté un programme de rendez-vous pour révéler La Grande boucle aux habitants et acteurs de territoire. L'idée ? Tester cette itinérance à travers 10 étapes mais aussi partager

des moments de convivialité autour des richesses culturelles et naturelles du territoire. De mai à novembre 2019, le territoire a profité de l'événement pour y célébrer la langue occitane tout au long de ses itinéraires empruntés par La Grande Boucle du Parc Périgord-Limousin. Un randonneur habillé d'une peau de « lébérou », transmettait le témoin de cette langue, d'étape en étape.

L'évènement en chiffres :

- 8 randonnées encadrées par 7 associations locales
- 180 km parcours
- 286 participants et plus de 50 bénévoles associatifs mobilisés
- 5 évènements culturels organisés autour des randonnées réunissant 145 personnes
- Trail la Virada dau Parc: initiative individuelle d'un trail non stop sur la Grande boucle du Parc au profit de France Alzheimer en juin 2022. L'évènement a permis de mobiliser les associations locales pour accompagner Patrick Heyer dans sa course ou organiser les ravitaillements.

DÉROULÉ DE L'ACTION

- 2018 ● Création et réunion des comités d'itinéraires pour définir le tracé
- 2019 ● Balisage, inauguration de la Grande Boucle du Parc, événement festif autour de randonnées pédestres et réalisation du topoguide
- 2020 ● Création de séjours touristiques accompagnés
- 2021 ● Pose d'Eco-compteurs pour étudier la fréquentation pédestre et VTT de l'itinéraire
- Intégration du tracé dans l'application mobile Mon Parc Périgord-Limousin
- 2022 ● Jalonement GIT VTT et raccordement au Tour Charente VTT
- Etude de fréquentation in-situ et questionnaires de satisfaction
- Distribution de poteaux de jalonement aux communes concernées par l'itinéraire
- Intégration de la Grande Boucle dans l'application Kaminoguide
- 2023 ● Poursuite de l'étude de fréquentation
- 2023-2024 ● Travail sur l'adaptation à la pratique vélo route
- 2024 ● Valorisation par la création Métiers d'Art et Culture occitane
- Travail sur l'intégration dans l'application Dorie du CD24

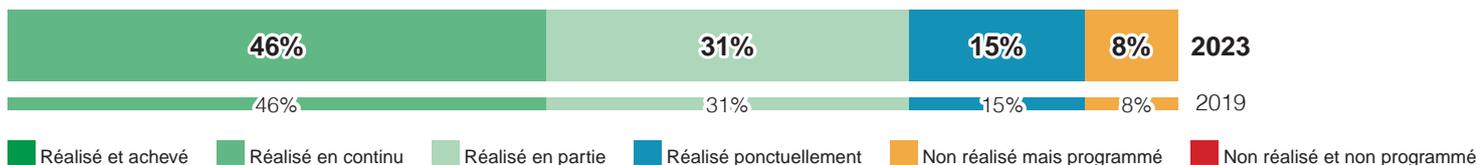


7

FILIÈRE BOIS, SAVOIR-FAIRE ET MÉTIERS D'ART SOUTENIR LES INITIATIVES DES PROFESSIONNELS MÉTIERS D'ART ET VALORISER L'ENSEMBLE DES SAVOIR-FAIRE

Comment le Parc participe-t-il au développement économique et à l'attractivité du territoire par le soutien aux savoir-faire ?

Orientation 7 – Avancement de la mise en œuvre des engagements de la charte



L'ACTION DU PARC

(2011-2023 – non exhaustif)

Le territoire compte une très importante présence de savoir-faire manuels, hérités du passé et entrés dans la modernité. Son Histoire est liée à un patrimoine industriel riche, qui tirait parti des ressources locales (eau, bois, fer, porcelaine, cuir, laine, argile...). Ce passé se retrouve aujourd'hui avec une très forte concentration d'artisanat d'art (plus de 250 professionnels recensés en 2020), et la présence d'unités de transformation modernes où le geste de l'artisan est valorisé. Le PNR porte d'ailleurs une candidature « Pays d'Art et d'Histoire » sur cet héritage et son rôle dans la société actuelle. Les savoir-faire et les Métiers d'Art représentent donc pour le Parc un fort potentiel culturel, social et économique en termes de développement du territoire

Soutien à la filière châtaignier

* Le Parc est au cœur du plus grand massif de châtaignier d'Europe. Ce gisement et les caractéristiques de ce bois, alliés au caractère artisanal fort du territoire, ont vu l'émergence de métiers inféodés à cette essence : fabricants de piquets et d'échalas, feuellardiers, vanniers... Rien que sur le Parc, près de 30 entreprises artisanales et 15 entreprises industrielles transforment cette essence, le tout pour près de 250 emplois.

* Le Parc porte des actions pour cette filière depuis sa création, avec une amplification depuis 2010 grâce au projet ELWOOD : communication (salons, stands), structuration (création en 2011 de l'association Union professionnelle Châtaignier Bois (UPCB)), collaboration avec des écoles de design, étude de marché.... Le Parc a porté diverses études et animations pour avancer sur la question de la gestion durable des taillis de châtaignier. Il a mis en place une marque Valeurs Parc « travail et transformation du châtaignier » dès 2015.

* En plus de ces actions d'accompagnement, le Parc a consacré beaucoup de temps à l'émergence d'un atelier partagé, le CASTALAB, intégré dans un contrat de transition écologique (CASTECO, signé en 2020) puis dans le Contrat territoire d'industrie Périgord-Limousin. Cet atelier aura pour but de faciliter la collaboration entre artisans, la diversification des entreprises en place, l'installation de nouvelles entreprises et la transmission des savoir-faire. Ce projet n'a pas encore vu le jour du fait de sa complexité financière. Aujourd'hui, le Parc est reconnu nationalement pour la richesse de sa filière châtaignier, donnant lieu à de nombreux partages d'expériences entre territoires sur ces sujets.

EN CHIFFRES

Indicateurs & chiffres-clés de l'action du Parc

100 professionnels des Métiers d'art bénéficient des actions proposées par le Parc (appel à projets, diffusion d'informations et ressources, rendez-vous du Parc, éditions...)

63 actions impliquant des professionnels des Métiers d'art proposées depuis 2011

7 actions entre entreprises du châtaignier locales et établissements d'enseignement technique régionaux

6 entreprises ayant la Marque Valeurs Parc « Travail et transformation du bois de châtaignier » parmi les membres de l'UPCB (2 hors association UPCB).

25 actions de communication pour la filière châtaignier du Parc (stands, salons professionnels, film, exposition, outils pédagogiques, interventions radio, intervention scolaires...).

Équivalent temps plein (ETP)

0,9 ETP partagé entre culture, culture occitane et métiers d'art

Budget prévu (2011-2022) : **207 398 €**

Budget réalisé : **161 975 €**

Soutien à la filière Métiers d'art

* La démarche du Parc et son partenaire, le Pôle Expérimental Métiers d'art de Nontron (PEMA), a été de développer une filière forte, vectrice de développement économique pour le territoire. La communication au niveau local, régional et national du Périgord-Limousin, terre de Métiers d'Art a été assurée

par différentes initiatives : recours à une agence de Relations Presse (2019), édition de « Périgord-Limousin, Terre de Métiers d'Art - Le Guide », par la proposition de visites d'atelier, d'expositions, manifestations, etc.

* Le partage s'est également opéré grâce à la mission éducation, avec notamment les programmes « Les Explorateurs », « Les Experts » et « PARCoureurs ».

* Le Parc a apporté sa contribution dans les démarches entreprises en Périgord-Limousin et en Région en faveur des Métiers d'art : candidature au contrat Territoire d'Industrie (2018), filière tourisme du savoir-faire du CRT Nouvelle-Aquitaine, feuille de route des savoir-faire d'excellence en Nouvelle-Aquitaine (2018), projet de Pôle des Métiers d'Art et du Design en Nouvelle-Aquitaine (2023).

* L'action du Parc a ouvert également des passerelles entre l'univers de la création Métiers d'art et d'autres domaines d'intervention du Parc à travers des appels à candidature et concours : Concours de création « Usine défrichée, usine déchiffrée » (2020), projet métiers d'art et Grande Boucle du Parc. Par ce dernier projet, le Parc, associe les professionnels Métiers d'Art au montage d'un produit touristique « spécifique » Parc tout comme ce fut le cas en 2022 où il fut fait appel aux créateurs pour illustrer un parcours Terra aventura.

* La question des métiers d'art est prise en compte dans la candidature que porte le Parc au label Pays d'Art et d'Histoire à travers l'axe « Les métiers d'art du Périgord-Limousin : des savoir-faire pour l'économie d'aujourd'hui ».

Zoom sur la filière cuir

* En 2013, quatre villes -Montbron, Nontron, Saint-Junien et Saint-Yrieix-La-Perche- se sont associées, par un portage Parc, pour mettre en lumière la filière cuir et la diversité de ses savoir-faire, à travers un événement annuel grand public intitulé : Les Portes du Cuir. En 2017, le Cluster ResoCUIR Nouvelle-Aquitaine a pris le relai pour accompagner et structurer le développement de la filière : travail avec les industriels/entreprises de maroquinerie, collaboration avec le secteur agricole pour la valorisation des peaux locales, formation, partage de bonnes pratiques.... L'action, dans laquelle le Parc n'est plus partie prenante, s'inscrit dans une mise en réseau de l'ensemble des acteurs de la filière en adéquation avec les enjeux territoriaux.

L'ACTION PARTENARIALE À LA LOUPE

(2011-2023 – non exhaustif)



Dans quelle mesure les artisans des métiers d'art entrent en synergie avec les évolutions des pratiques de production locale ?

Analyse du bureau d'étude

* Existence d'une réelle dynamique d'installation et de développement autour des Métiers d'art :

Le territoire comprend de nombreux professionnels métiers d'art aux statuts très divers (TPE/PME, entreprises du luxe, artistes, artisans ...) aux savoir-faire variés avec une dominante cuir, bois, métal, textile et céramique.

* L'intérêt pour les métiers d'art et son succès auprès du grand public traduit ce potentiel et son attractivité :

Un équipement (château de Nontron) et une expertise (PEMA)



sont des supports à un projet de déploiement ambitieux qui permette un accueil du public, un accompagnement des professionnels et une mobilisation des ressources locales au service d'applications contemporaines, avec des collaborations entre designers et professionnels des métiers d'art. La création de l'ENSAD en 2021 conforte cette dynamique et contribue au développement local par des techniques de type résidence de création, avec un fort ancrage local et partenarial.

* Un engagement contrasté des Collectivités :

Il y a un engagement fort et historique de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais, alors que le rayonnement de ces activités dépasse les frontières de l'intercommunalité et même celle du PNR. La valorisation des métiers d'art semble un sujet peu ou mal appréhendé dans les stratégies des collectivités, communes et EPCI qui ne semblent pas « en ordre de marche » pour converger vers un objectif commun, même si certaines initiatives intercommunales (boutiques artisanales, boutiques éphémères) permettent de donner une visibilité aux créateurs locaux.

* La richesse des ressources locales et de l'écosystème, mais une valeur ajoutée qui échappe au territoire...

Les dynamiques liées aux Métiers d'art dépassent l'échelle (et la gouvernance) du Parc. Plus globalement, c'est la capacité du territoire à générer des retombées économiques locales et la capacité des métiers d'art à véhiculer l'image de marque du territoire qui sont questionnées, avec notamment des leaders industriels qui ne capitalisent pas sur le récit du territoire, et une dynamique de coopération entre les acteurs professionnels très inégale selon les filières.

* Des synergies à l'œuvre :

Différentes actions ont été entreprises pour valoriser les ressources locales dans les productions artisanales et industrielles (au-delà des Métiers d'art), avec notamment :

- Une filière cuir structurée à l'initiative du PNR : les Portes du cuir, manifestation portée par les collectivités et le Parc dès 2013, et la création d'un cluster régional porté par l'association RésocuIR en 2017. Un centre de formation aux métiers du cuir existe à Thiviers depuis 2014.
- Une filière châtaignier qui commence à être reconnue, avec une association de professionnel très engagée (UPCB), mais il existe sur le Parc de véritables inquiétudes sur la préservation de la ressource en bois de châtaignier et la transmission durable des savoir-faire associés.
- Les acteurs présents ont mentionné la richesse des ressources tout en précisant que certaines demeurent sous exploitées dans les métiers d'art : bois, cuir, terre....

ET D'ICI 2026 ?

* Le Parc va mener une réflexion, avec le PEMA, pour proposer aux entreprises artisanales un accompagnement afin de faire de la transition écologique un levier de création et de préservation des ressources (transmission des savoir-faire, durabilité des processus de fabrication, utilisation durable des ressources locales...).

* D'ici 2026, le Parc va poursuivre son animation de filière châtaignier avec comme objectif majeur la mise en place effective de cet atelier partagé ou CASTALAB.



L'AVIS
des élus référents



POINTS FORTS

- * Implication du Parc dans cette thématique via la mise en synergie des acteurs (Mise en réseau ex : création des portes du cuir) - Renforcement d'une transversalité avec le tourisme ex : Grande Boucle et Métiers d'art) et l'encouragement à la création.
- * Le recensement des professionnels et sa publication par le biais du guide des Métiers d'art souligne la multiplicité des Métiers d'art sur tout le territoire et les valorise.
- * L'action du Parc vis-à-vis de la filière châtaignier est reconnue régionalement et nationalement. La valorisation du savoir-faire par la Valeurs Parc « châtaignier » permet de faire des rencontres techniques sur le châtaignier et de valoriser les produits locaux.
- * Le Contrat de transition écologique Casteco a permis d'élaborer un programme d'actions signé avec les EPCI sur le bois de châtaignier, dont fait partie l'atelier bois partagé ou Castalab.



POINTS DE VIGILANCE

- * Besoin d'un meilleur accompagnement des professionnels qui s'installent ou souhaiteraient s'installer.
- * Attentes locales pour le développement de la marque « Valeurs Parc » pour l'artisanat d'art et pour le développement d'actions de sensibilisation au développement durable pour les Métiers d'art.
- * Besoin de favoriser la création et de renforcer le lien dans cette création avec la culture occitane qui imprègne le territoire.
- * Amplifier la valorisation des Métiers d'art (expo, valorisation de lieux vitrine...).
- * La mise en place du Castalab (atelier partagé et vitrine) est suspendu aux réponses relatives au financement alors que ce projet fait consensus : le montage proposé paraît peu efficace à certains partenaires du Parc.





8 & 9

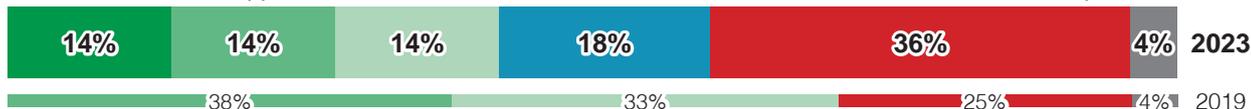
PAYSAGE, URBANISME ET PATRIMOINE

8 – DÉVELOPPER DES FILIÈRES VALORISANT LES RESSOURCES LOCALES DANS LE BÂTI
9 – FAVORISER UN URBANISME RAISONNÉ

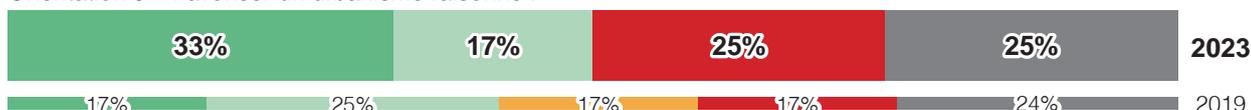
Comment le Parc participe-t-il au développement économique et à l'attractivité du territoire tout en préservant la qualité des paysages ?

Orientation 8 & 9 – Avancement de la mise en œuvre des engagements de la charte ²

Orientation 8 – Développer des filières valorisant les ressources locales dans le bâti en travaillant la qualité architecturale :



Orientation 9 – Favoriser un urbanisme raisonné :



■ Réalisé et achevé
 ■ Réalisé en continu
 ■ Réalisé en partie
 ■ Réalisé ponctuellement
 ■ Non réalisé mais programmé
 ■ Non réalisé et non programmé
■ Non concerné

L'ACTION DU PARC

(2011-2023 – non exhaustif)

PATRIMOINE

Restauration et réhabilitation du patrimoine

* Le Parc a accompagné ponctuellement la restauration de sites patrimoniaux ou archéologiques d'un point de vue technique, administratif et financier, en lien avec la Région Nouvelle-Aquitaine notamment. Il a également été partenaire de la Fondation du Patrimoine, et participé aux rencontres avec des particuliers, en binôme avec la Fondation. Son rôle était de relayer les aides existantes et les bonnes pratiques dans la prise en compte du bâti ancien.

* Des rencontres grand public ont également été mises en place : « les RDV archéo ». Il s'agissait de proposer des conférences thématiques et des ateliers gratuits de mise en pratiques de techniques (enduits, isolation...). Ces animations ont été mises en place jusqu'en 2017, à raison de 2 rencontres annuelles.

Un inventaire du patrimoine pour améliorer la connaissance

* Le Parc a souhaité mener une opération de recherche et d'inventaire de son patrimoine dès 2016, soutenue par les Régions Limousin et Aquitaine via des conventions entre les parties.

* Mené selon la méthodologie de l'Inventaire Général du patrimoine culturel, sous le contrôle scientifique et technique du services de l'Inventaire et du patrimoine des régions Limousin et Aquitaine, le champ d'étude a porté sur l'exploitation des ressources naturelles par l'Homme en Périgord-Limousin (cf. action phare).

* L'objectif de l'étude était d'apporter des éléments de connaissance sur le bâti artisanal et industriel, éléments accessibles sous forme de notices détaillées dans des bases de données. Les travaux d'inventaire ont pu nourrir la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire.

EN CHIFFRES

Indicateurs & chiffres-clés de l'action du Parc



Pays d'art et d'histoire

* Après trois années d'inventaire sur le patrimoine bâti industriel du Parc, après avoir mobilisé les moyens humains, techniques et financiers dédiés, le montage du dossier de candidature au label Pays d'art et d'histoire est arrivé à échéance en 2022, initié en 2018.

* La candidature du Parc s'articule autour de deux axes principaux qui représentent des facettes représentatives du territoire et des enjeux de développement local dans un cadre de vie exceptionnel : le patrimoine bâti, industriel/artisanal et les savoir-faire, et le patrimoine culturel immatériel lié aux pratiques, croyances et légendes locales.

* Depuis l'initiative de cette candidature, les Communautés de communes du territoire de projet ont été associées aux étapes clés de sa construction. Cette mise en réseau des politiques publiques locales devait permettre de rassembler les moyens techniques et financiers autour de la valorisation des patrimoines, puisque le projet de candidature du Parc au label Pays d'art et d'histoire est complémentaire aux politiques portées par les Communautés de communes.

* En phase finale du projet, deux des sept collectivités concernées n'ont plus souhaité suivre le projet et s'en sont désengagées. En 2023, le projet de Pays d'art et d'histoire est donc mis en pause temporairement.

URBANISME ET PAYSAGE

Actions en continu

* Le Parc accompagne les collectivités dans leurs projets de documents de planification et d'aménagement. Ce suivi est intégrateur, puisqu'il prend en compte la totalité des enjeux de la charte du Parc et ses déclinaisons environnementales et patrimoniales.

* Lors de l'élaboration des documents de planification, le Parc fournit les données environnementales connues, notamment celles concernant les zones humides. Le suivi dans l'élaboration des documents pour s'assurer du respect des enjeux environnementaux se fait autant lors des différentes phases des dossiers que celui du zonage. Lors de cette phase, un travail de terrain est réalisé.

Actions phares

* Depuis 2016, Le Parc accueille, tous les ans, des ateliers intitulés « Hors les Murs ». Ces derniers mobilisent des équipes d'étudiants en Master 1 ou 2, de disciplines et Universités variant d'une année sur l'autre, pour élaborer avec les acteurs locaux des projets de territoire en lien avec les besoins pédagogiques et la charte du PNRPL.

* Les avis du Parc pour les projets de type panneaux photovoltaïques mobilisent de la connaissance et des dires d'experts, qui, selon les différents projets ont pu donner des avis défavorables sur des projets engendrant trop d'imperméabilisation des sols.

* Les travaux de prospectives élaborés par les étudiants prennent en compte tous les enjeux de la biodiversité en incluant le changement climatique, les mobilités, les choix sociétaux et de l'après-pétrole.

L'ACTION PARTENARIALE À LA LOUPE

(2011-2023 – non exhaustif)

Dans quelle mesure la connaissance de la biodiversité du territoire du Parc a permis de diminuer les impacts des pressions anthropiques ?

Analyse du bureau d'étude

* Les enjeux liés à l'urbanisme et à l'aménagement sont propices à nouer des partenariats avec les EPCI et villes Portes.

* Le territoire est peu mobilisé sur les problématiques de réduction des consommations foncières, de renaturation des villes et des villages, la désimperméabilisation ou la végétalisation pour inciter les collectivités à avoir recours aux végétaux locaux dans leurs projets d'aménagement.

ET D'ICI 2026 ?

* Développer les actions autour du paysage et réaliser un plan de paysage.

* Faire des visites dans notre Parc pour partager les expériences et actions réussies ou non et pour favoriser des temps de partage.

* Réaliser le jeu « ETAPE Paysage » développé par le collectif des Paysages Après Pétrole, qui aide à la spatialisation des actions énergétiques par la construction d'une démarche paysagère. Cela nécessite un temps de formation, un temps de construction du jeu de plateau pour pouvoir ensuite faire des animations sur tout le territoire.

* Proposer un cycle de conférences et des séminaires sur les paysages de demain pour permettre à tous les habitants de s'acculturer.

* Un travail sur la désimperméabilisation des cours d'école a commencé en 2023, en partenariat avec le CAUE 87, qui va se concrétiser en 2024 par des journées de visite et de formations des élus et dirigeants d'établissements scolaires ainsi que par l'accompagnement d'écoles du PNR.

* Lancer des démarches d'accompagnement à l'éco-rénovation du bâti ancien, et à un travail autour des filières de terre crue, bois et pierre notamment.

L'AVIS des élus référents

POINTS FORTS

* La réalisation annuelle des ateliers Hors les Murs sur le territoire du Parc

* Les déplacements vers d'autres Parcs pour des visites d'expériences

* La possibilité pour les élus de participer aux Webinaires de la Fédération des Parcs

* Le soutien en ingénierie apporté par le Parc pour les projets privés et les collectivités

* De nombreux participants aux sorties du Parc et ateliers autour du patrimoine

* Le soutien aux actions archéologiques portées par des associations, en partenariat financier et technique avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine

POINTS DE VIGILANCE

* Un manque de connaissances est constaté sur les réglementations concernant les Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et le rôle du Parc. Les élus souhaitent avoir davantage d'informations concernant les avis sur les ICPE.

* Les élus ne connaissent pas le processus effectué pour donner des avis sur les documents d'urbanisme ainsi que l'accompagnement fourni aux projets privés.

* Les délais pour rendre les avis sur les projets d'énergie renouvelable sont très restreints et entraînent des difficultés dans le partage des informations et le traitement des avis.

* La communication doit être renforcée et réadaptée notamment via des notes d'information aux comités syndicaux.

Action phare



APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE ET MIEUX LE VALORISER

Reconnu pour son patrimoine naturel et culturel, le Parc naturel régional Périgord-Limousin est aussi un témoin de la longue histoire économique des campagnes françaises, marquée par l'artisanat et l'industrie. L'étude de ce patrimoine lié à l'exploitation des ressources naturelles a été menée pendant 4 ans dans le cadre d'un partenariat entre le Parc et la Région Nouvelle-Aquitaine, service du patrimoine et de l'Inventaire.



LE PARC MET À DISPOSITION

- * 132 notices réalisées sur des sites industriels et artisanaux du territoire
- * Données et statistiques collectées pour valoriser le patrimoine

INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARTISANAL ET INDUSTRIEL

Axe III.8.28 – Favoriser les actions de préservation et de restauration du patrimoine bâti



LE PROJET D'ÉTUDE

Dès 2016, de premiers échanges ont eu lieu entre les Services de l'inventaire et du Patrimoine culturel des anciennes Régions Limousin et Aquitaine et le Parc. Ces derniers ont soumis au Parc l'idée d'un partenariat afin que la recherche menée par l'inventaire serve au projet de développement du territoire, et particulièrement au projet de candidature au label Pays d'art et d'histoire.

MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

L'enquête, débutée fin 2017, s'est appuyée sur les travaux réalisés par le monde universitaire (géographes, économistes, historiens, ethnologues), les associations locales de sauvegarde du patrimoine et par les Directions régionales des affaires culturelles.

Un dépouillement des cadastres du 19e siècle et des annuaires économiques du début du 20e siècle a permis d'établir un tableau homogène des activités des communes du Parc et de ses villes-portes.

Sur les 600 sites ainsi documentés, la moitié a fait l'objet d'une visite afin de vérifier leur état actuel. Enfin, 132 sites ont été étudiés plus en détails et rendent compte de la richesse et de la diversité du paysage industriel du Parc : forges, tuileries, carrières, mines, scieries, tanneries, ganteries et usines textiles témoignent des activités passées et participent au maintien et à la mise en valeur des savoir-faire du Parc.





A L'ORIGINE, DES RESSOURCES NATURELLES

Zone de transition entre le massif granitique du Massif central et la plaine sédimentaire du Bassin aquitain, remarquable par la diversité de ses richesses géologiques, écologiques et patrimoniales, le Parc ne coïncide paradoxalement avec aucune entité géographique particulière. Son unité, pour partie, paraît être le fruit du maintien et du renouvellement d'un ensemble d'activités associant monde rural et artisanal, puis industriel.

Ces activités ont reposé sur plusieurs atouts : Au premier rang figurent le rôle de l'eau en tant que source d'énergie, celui des ressources naturelles (bois, pierre, minerai, et produits agricoles...), et enfin la présence d'une main-d'œuvre agricole disponible.

UNE HISTOIRE INDUSTRIELLE ANCIENNE

L'histoire industrielle du territoire débute à la fin du Moyen Âge, quand apparaissent les innovations de la Renaissance technique du 15^e siècle et s'achève dans les années 1980 lorsque la mutation du système productif entraîne la désindustrialisation. Entre ces deux moments, la double évolution industrielle et agricole du 19^e siècle marque une césure importante incarnée par l'arrivée décisive du chemin de fer.

QUELQUES CHIFFRES TIRÉS DE L'ÉTUDE

- 400 moulins hydrauliques (à blé) répertoriés sur nos rivières ;
- 12 moulins à foulon, mailleries à battre le chanvre et teintureries ;
- 20 tanneries et de mégisseries ;
- Une cinquantaine de forges (hauts fourneaux et d'affineries)
- Une trentaine de carrières exploitaient le sous-sol dans le Mareuillais ;
- Entre Saint-Yrieix et Puycheny, 50 tuileries exploitaient les poches d'argile.



DÉROULÉ DE L'ACTION



Action phare



DES ÉTUDIANTS AU TRAVAIL POUR LE TERRITOIRE

Depuis 2016, le Parc naturel régional Périgord-Limousin organise des Ateliers Hors les Murs avec de nombreuses universités de la métropole.

Ces ateliers permettent de faire venir sur le territoire des équipes d'étudiants, de différentes disciplines, pour élaborer avec la collectivité un projet sur le thème de la revitalisation.

Cette rencontre permet de répondre à une commande publique prospective et de former d'autant mieux les jeunes qu'ils sont reçus par des terrains accueillants. C'est un système gagnant-gagnant.



LE PARC MET À DISPOSITION

- * Livret n°11 de l'Ecole d'architecture de Nancy, «Vers un urbanisme durable à Saint-Pierre-de-Frugie»
- * Exposition «Les nouvelles ruralités»

ATELIERS HORS LES MURS

Axe III.9.31 – Accompagner les collectivités dans l'élaboration de documents de planification vers une meilleure prise en compte des enjeux du développement durable

L'ENJEU D'UN URBANISME RURAL INVENTIF !

Pour répondre à l'absence de projets novateurs et expérimentaux dans les milieux ruraux dans les années 2000, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy inaugure en 2005 un mode d'intervention qui répond à la fois aux enjeux de formation des étudiants architectes et aux besoins d'expérimentations inscrits dans les gènes de PNR.

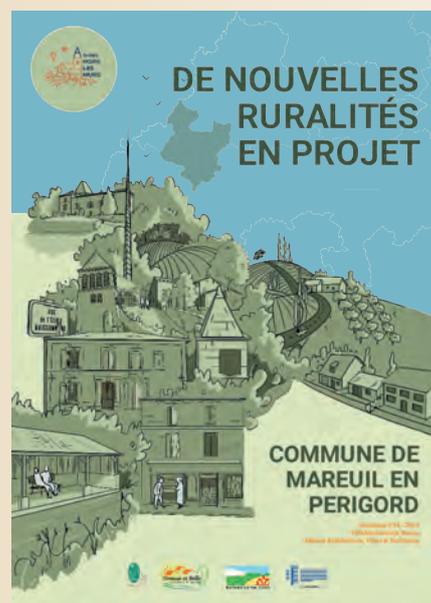
En 2015, après 10 ans d'expériences de travaux d'étudiants de l'ENSA de Nancy sur les territoires des PNRs, un séminaire de recherche fondé sur l'expérimentation et les partenariats a eu lieu à Nancy. Ce temps de rencontre a permis à la commune de Saint-Pierre-de-Frugie de comprendre tout l'intérêt de candidater auprès de l'Ecole d'architecture de Nancy dès 2016. Le premier atelier Hors Les Murs était lancé sur le territoire du PNRPL.

LES PREMIERS ATELIERS DISCIPLINAIRES...

En 2016, les étudiants de l'ENSA viennent passer une semaine sur la commune de Saint-Pierre-de-Frugie en février. Logés au cœur du bourg, au nombre d'une 20aine, ils se rendent visibles pour tous. La commande de la commune est claire : imaginer comment bien vivre dans la commune en 2050. Entretiens individuels, rencontres, table-ronde, soirée ont été le socle des réflexions des jeunes apprenants. Ils ont apporté aux élus des scénarios prospectifs qui ont donné aux élus de nouvelles visions de développement pour leur commune.

...QUI APPORTENT AU TERRITOIRE UN REGARD NEUF...

La force de ces ateliers vient d'une part du fait que les étudiants sont dans une mise en situation professionnelle et que d'autre part la commune apporte de la bienveillance et de l'enthousiasme à recevoir des regards neufs et analyses extérieures. C'est le croisement de ces deux paramètres qui permet de donner des résultats futurs avec l'objectif que les propositions des étudiants soient appliquées en partie dans les documents d'urbanisme par exemple ou reprises ponctuellement sur des propositions d'aménagement d'espaces publics...





DES ATELIERS QUI SE SONT MULTIPLIÉS EN PRENANT DIVERSES FORMES...

Devant l'intérêt des collectivités et des écoles dans cette méthodologie apprenante pour tous, le Parc a organisé des ateliers de différents formats.

Les formats courts permettent une première rencontre entre la collectivité et les milieux universitaires. Ce procédé permet de répondre à des besoins d'apprentissages en offrant un terrain d'étude de communes qui commencent à réfléchir sur leurs aménagements futurs.

Pour être bénéfiques, ces ateliers de courte durée sont suivis d'ateliers plus longs qui permettent un rendu plus conséquent.

Les ateliers plus longs s'ancrent dans un temps d'immersion de 5 à 8 jours avec un travail en école fouillé sur plusieurs mois, une participation de la collectivité au jury en école d'architecture et un rendu sous la forme d'un livrable de type, livret, exposition, jeu de carte...

Plus récemment, un travail avec différentes écoles a été souhaité, et soutenu par la Fédération des PNRs et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires qui peuvent concourir à sa réalisation via une aide financière. Ces ateliers avec différentes disciplines demandent plus de contraintes du côté universitaire mais permettent à des étudiants de différents composants de travailler ensemble, ce qui permet un rendu plus complet.

Ainsi, sur la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre, les étudiants géographes de la Faculté de Limoges sont venus en 2017 en s'emparant des thématiques des circulations et stationnement, de la réhabilitation d'un îlot urbain et des logements vacants. Suite à cet atelier court, en 2018, l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Bretagne (ENSAB) associée à Université de Rennes 2 (géographie) et Sciences Po Rennes a pu venir passer une semaine sur le terrain. Après une restitution publique à chaud, les étudiants ont pu réaliser des posters qu'ils sont venus présenter en commune en fin d'année universitaire.

QUI MOBILISENT LES FORCES VIVES DU TERRITOIRE

Ce travail enrichissant pour tous, repose sur le fait que des communes soient prêtes à accepter de recevoir de jeunes étudiants, en instance d'être des professionnels, qui vont poser leurs regards, leurs naïvetés, leurs utopies, leurs envies en tant que futures générations habitantes de ces territoires et proposer des scénarios apolitiques de développement et d'aménagements novateurs.

La réussite de ces ateliers tient aussi à la présence de la structure PNR qui en assure la logistique sur place, qui peut donner du temps de partages de connaissances et compétences et qui sait choisir une commune en capacité de réorienter ses choix et de renouveler ses visions prospectives.

DÉROULÉ DE L'ACTION

- 2015
avril ● Nontron / atelier court / étudiants Limoges
- 2015
oct. ● Saint-Pierre-de-Frugie participe aux 10 ans des ateliers, Nancy
- 2016
fév. ● Février 2016 : Ecole Nationale d'Architecture de Nancy vient à Saint-Pierre-de-Frugie (atelier long)
- 2017
mai ● Saint-Laurent-sur-Gorre / atelier court / étudiants Limoges
- 2018
mars ● Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne, Rennes 2 et Sciences Po viennent à Saint-Laurent-sur-Gorre (atelier long)
- 2020 ● Bussière-Galant/ atelier court/ VetAgro de Clermont-Ferrand,
- 2021
mars ● Université de Val de Seine et Diderot viennent à Saint-Pierre-de-Frugie et Mialet (atelier long)
- avril-
mai ● Université VetAgro de Clermont-Ferrand à Bussière-Galant (atelier long)
- 2022
mars ● Val de Seine et Diderot Paris à Mialet, (atelier long)
- Mareuil / atelier court/ étudiants de Limoges
- 2023
Janv. ● 5 communes de Dordogne/ atelier court / ENSAP de Bordeaux
- fév. ● ENSA de Nancy à Mareuil-en-Périgord, (atelier long)
- 2024
fév. ● Exposition 'Les nouvelles ruralités' par les étudiants de l'ENSA de Nancy
- 2024
oct. ● ESAJ de Paris et UniLassalle à Saint-Pierre-de-Frugie pour un atelier long
- Université de Limoges pour un atelier long sur la communauté de communes Périgord-Limousin autour de la précarité alimentaire
- 2024-
2025 ● Campus régional du patrimoine bâti (Nouvelle-Aquitaine) à Flavignac

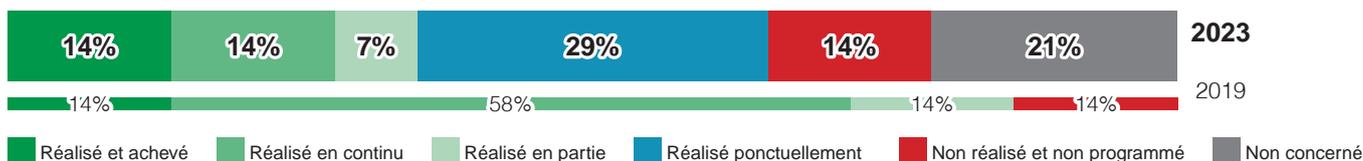


10

DÉVELOPPER LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Comment le Parc accompagne et implique les acteurs du territoire pour réduire leurs consommations d'énergie ?

Orientation 10 – Avancement de la mise en œuvre des engagements de la charte



L'ACTION DU PARC

(2011-2023 – non exhaustif)

Actions en continu

- * Le Parc participe aux plans climat air et énergie des communautés de communes avec une expertise lors de l'élaboration de ces plans et pour la mise en place des actions.
- * Le Parc accompagne les acteurs publics et privés à réduire leur consommation d'énergie liée à l'éclairage artificiel extérieur. Cette action est détaillée dans la mesure 12 - Accompagner les acteurs vers l'excellence environnementale.

Actions terminées

- * Jusqu'en 2017, le Parc animé un espace info énergie. Cet espace permettait de sensibiliser, informer, et conseiller les habitants dans leurs projets de rénovation. Un technicien recevait les particuliers au Parc et allaient visiter leur logement pour proposer des conseils personnalisés. Le Parc a porté l'espace info énergie alors qu'aucune autre structure ne s'était positionnée sur le territoire pour cette mission. A partir de 2018, avec le lancement des plans climat air énergie territoriaux portés par les communautés de communes, le Parc a mis fin à cette action.

- * La non réalisation des engagements en matière de performance énergétique du patrimoine bâti (artisans, architectes, pavillonneurs) est liée notamment à l'arrêt de l'animation par le Parc de l'espace info énergie, en 2017. Le Parc ne dispose plus de ressources humaines expertes sur ces questions.

- * Les actions pour limiter l'impact du transport individuel se sont réalisées principalement entre 2011 et 2017. Suite au lancement des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) par les communautés de communes, les actions relatives à la mobilité sont de leur ressort.

- * Le Parc a été lauréat du projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) en 2015 ce qui a permis de bonifier l'aide financières aux collectivités. Ainsi, de 2017 à fin 2021, le Parc a signé une convention avec Certinergy & Solutions puis avec HELLIO à partir de juin 2022, pour accompagner financièrement les collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique grâce au dispositif de certificats d'économie d'énergie (CEE). Grâce à ce dispositif, piloté par le Ministère en charge de l'Environnement, 32 communes du Parc et 5 communautés de communes ont pu bénéficier de primes financières, proportionnelles aux économies d'énergie prévues. Cela représente plus de 90 projets pour plus de 750 000 € de primes versées. Le Parc proposait cette action pour amener une uniformité d'accès à ce service sur le territoire, car seul un des deux syndicats d'énergie proposait cet accompagnement.

EN CHIFFRES

Indicateurs & chiffres-clés de l'action du Parc

90 projets de rénovation de bâtiments publics accompagnés



750 000€ de primes obtenues grâce aux certificats d'économie d'énergie pour financer ces rénovations publiques

1 617 particuliers conseillés pour leurs travaux de rénovation entre 2011 et 2016



43 prêts de vélos électriques entre 2014 et 2017



73 compteurs Ecojoko mis à disposition des collectivités



Équivalent temps plein (ETP)

1,5 ETP en moyenne sur la période 2011-2023, mobilisé sur les orientations 10, 11 et 12



Budget total prévu pour les orientations 10 et 11 sur la période 2011-2023 :

669 395 €

Budget réalisé :

459 694 €

- * Depuis 2021, le Parc met à disposition des collectivités des compteurs Ecojoko. Ces compteurs suivent les consommations électriques des bâtiments en temps réels et ont pour but d'aider les usagers à changer leur comportement pour réduire les consommations. Le Parc a organisé des soirées d'information autour des économies d'énergie dans plusieurs communautés de communes à l'occasion du lancement de l'opération. Néanmoins, ces compteurs se sont avérés non adaptés pour une utilisation en bâtiments de grande surface et à usage de bureau.

- * Globalement, le Parc a impulsé des actions qui sont aujourd'hui portées par d'autres acteurs du territoire, notamment les syndicats d'énergie départementaux et les communautés de communes via leur plans climat air et énergie territoriaux (PCAET).

L'ACTION PARTENARIALE À LA LOUPE

(2011-2023 – non exhaustif)

* Les Syndicats d'énergie ont développé des dispositifs de certificats d'économie d'énergie pour permettre aux collectivités de bénéficier de financements supplémentaires pour la rénovation du bâti public.

* Les syndicats d'énergie proposent des diagnostics énergétiques des bâtiments publics et un accompagnement technique et financier des collectivités pour encourager leurs projets de rénovation.

* 8 Communautés sur 9 ont élaboré des plans climat air et énergie territoriaux (PCAET) qui inclut des actions sur la maîtrise de l'énergie.

* Les Communautés de communes en partenariat avec les syndicats d'énergie et les départements ont créé des plateformes de rénovation énergétique. Ce dispositif remplace les espaces info énergie à destination des particuliers.

Analyse du bureau d'étude

* Les partenaires sont montés en compétences : EPCI, Conseils départementaux et syndicats d'énergie. Les Communautés de communes sont aujourd'hui les interlocuteurs privilégiés de l'État pour la mise en œuvre de la transition, notamment avec la mise en place des contrats de relance et de transition écologique (CRTE).



ET D'ICI 2026 ?

* Le Parc reste partenaire des PCAET des communautés de communes du territoire.

* Le Parc poursuit ses actions pour réduire les consommations d'énergie liées à l'éclairage artificiel extérieur.

* Les autres actions sur la maîtrise de l'énergie ne sont plus portées par le Parc.

* Les Communautés de communes et syndicats d'énergie ont des actions en cours qui vont se poursuivre jusqu'en 2026.



L'AVIS
des élus référents



POINTS FORTS

* Les actions terminées telles que le projet TEPCV, les certificats d'économies d'énergie et l'animation de l'espace info-énergie ont marqué positivement les missions en lien avec la transition énergétique portées par le Parc.



POINTS DE VIGILANCE

* Les certificats d'économies d'énergie sont aujourd'hui portés par les syndicats d'énergies.

* Le dispositif Ecojoko n'est pas adapté à un usage en collectivité.

* Le Parc ne dispose plus d'assez d'informations sur les pistes de financement pour la rénovation.

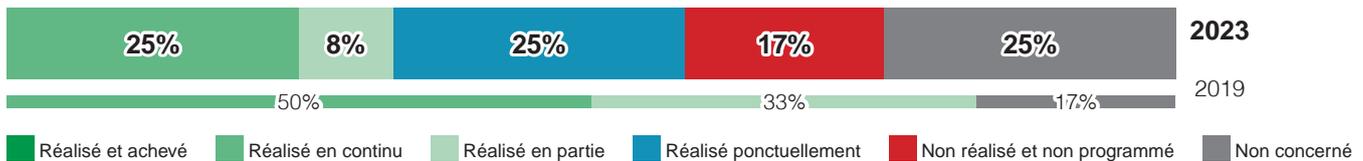


11

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Comment le Parc agit-il pour faciliter le développement des énergies renouvelables tout en préservant les ressources naturelles et culturelles du territoire ?

Orientation 11 – Avancement de la mise en œuvre des engagements de la charte



L'ACTION DU PARC

(2011-2023 – non exhaustif)

Actions en continu

* Lorsque le Parc est informé d'un projet d'installation d'énergie renouvelable, les agents réalisent une note technique afin de faire remonter des points de vigilance et recommandations. Ce travail est fait pour chaque projet afin d'avoir une vision fine des parcelles concernées et du type de projet envisagé.

* Lorsqu'un projet est instruit par les services de l'Etat, le Parc est régulièrement saisi pour émettre un avis consultatif. Cet avis est le fruit d'une décision politique sur la base d'éléments techniques fournis par les agents. Chaque projet pour lequel le Parc est saisi fait l'objet d'une analyse spécifique.

* Depuis 2022, le Parc est membre des guichets uniques des énergies renouvelables mis en place par les préfectures de Haute-Vienne et de Dordogne. Ces réunions permettent au Parc de se tenir informé des projets à l'étude sur le territoire afin de faire remonter des recommandations le plus en amont possible.

* Le Parc est mobilisé sur le volet participatif et citoyen des énergies renouvelables. Plusieurs formations ont été proposées pour faire monter en compétences les élus du territoire.

* Le Parc est partenaire de la Citoyenne Solaire, collectif de citoyens qui développe le photovoltaïque en toiture en Haute-Vienne et Périgord par financement participatif. Le Parc a organisé plusieurs sessions d'informations et de formations pour promouvoir ce projet.

* Le Parc est membre de l'association CIRENA (Citoyens en Réseau pour les Energies Renouvelables en Nouvelle Aquitaine) et a fait partie du conseil d'administration pendant plusieurs années afin d'aider l'association à se développer.

* Depuis 2024, le Parc, accompagné par CIRENA, travaille sur une charte des énergies renouvelables afin de proposer un cadre au développement de ces installations. Il est important de noter que même si le Parc travaille sur une charte, l'avis du Parc reste consultatif, les Préfets ne sont pas tenus de le suivre.

Actions terminées

* Le Parc a été partenaire de l'installation de la première éolienne citoyenne sur la commune de Rilhac-Lastours.

EN CHIFFRES

Indicateurs & chiffres-clés de l'action du Parc

26 avis ou de recommandations rendus par le Parc sur des projets de développement d'énergie renouvelable depuis 2015.

19 nouvelles installations photovoltaïques citoyennes portées par la Citoyenne Solaire

1 éolienne citoyenne construite à Rilhac-Lastours

Équivalent temps plein (ETP)
1,5 ETP en moyenne sur la période 2011-2023, mobilisé sur les orientations 10, 11 et 12

Budget total prévu pour les orientations 10 et 11 sur la période 2011-2023 :
669 395 €

Budget réalisé :
459 694 €

Actions non réalisées

* La structuration de la filière bois énergie et l'accompagnement des syndicats de distribution d'eau potable et d'assainissement dans la valorisation des potentialités hydroélectriques par turbinage sur les réseaux n'a pas pu être réalisée. En ce qui concerne le bois énergie, la logique de marché dépasse les limites du territoire. De l'accompagnement technique et des réunions d'information ont néanmoins été mis en place pour accompagner les collectivités dans le développement de réseaux de chaleur.

L'ACTION PARTENARIALE À LA LOUPE

(2011-2023 – non exhaustif)

* Les syndicats d'énergie se sont positionnés pour accompagner les collectivités pour développer la production d'énergies renouvelables, notamment pour le photovoltaïque en toiture et le développement des réseaux de chaleur (partenariat avec l'Ademe et les conseils départementaux).

* Les syndicats d'énergie ont également créé des sociétés d'économie mixte (SEM 24 Périgord énergies, et SEM ELINA) afin de développer les énergies renouvelables sur le territoire.

* 8 Communautés sur 9 ont élaboré des plans climat air et énergie territoriaux (PCAET) qui inclut des actions sur le développement des énergies renouvelables.

* La Citoyenne Solaire a développé des installations photovoltaïques de 9kWc sur 15 toitures, de 36 kWc sur 3 toitures de 36 kWc, et de 100 kWc sur 1 toiture. D'autres projets sont à l'étude, de 9 à 500 kWc.

Analyse du bureau d'étude

* L'engagement citoyen est à noter avec l'émergence de la 1^{ère} éolienne 100% citoyenne et une initiative inspirante pour d'autres collectivités avec le développement de centrales villageoises dans le Sud Vienne/CC pays de Nexon Monts de Châlus.

* La production d'énergies renouvelables est un sujet « éolien » qui génère de la tension, comme dans de nombreux territoires Parcs.

* Les partenaires sont montés en compétences : EPCI, Conseils départementaux et syndicats d'énergie (notamment en 24 pour des contrats « Chaleur Renouvelable en Périgord »).



ET D'ICI 2026 ?

* Le Parc travaille à l'écriture d'une charte des énergies renouvelables sur le territoire qui devrait être finalisée en 2025.

* Le Parc reste partenaire des PCAET des communautés de communes du territoire.

* Le Parc poursuit son travail d'analyse pour les recommandations et avis des projets EnR en cours sur le territoire, et maintient sa participation aux instances de l'Etat via les guichets uniques.



L'AVIS

des élus référents

POINTS FORTS



* Le travail des agents à travers l'élaboration des notes techniques concernant les avis ou autres sollicitations sur les projets d'énergie renouvelable est reconnu par les élus.

* L'accompagnement à l'époque pour développer les réseaux de chaleurs bois sur le territoire a porté ses fruits.



POINTS DE VIGILANCE

* Les modalités de suivis et de rédaction des avis pour les projets en interne (notamment les délais, la charge de travail, etc.) sont peu connues.

* Il faudrait identifier toutes les ressources d'énergies renouvelables.

* Le Parc ne peut pas se positionner sur les projets d'énergies renouvelables dans un nouveau contexte lié à la mise en place des zones d'accélération des énergies renouvelables.

* Des projets (éoliens) ont été à l'origine de débats sur le territoire et ont laissé des cicatrices.

* Il y a peu d'information sur les pistes de financement des ICPE.

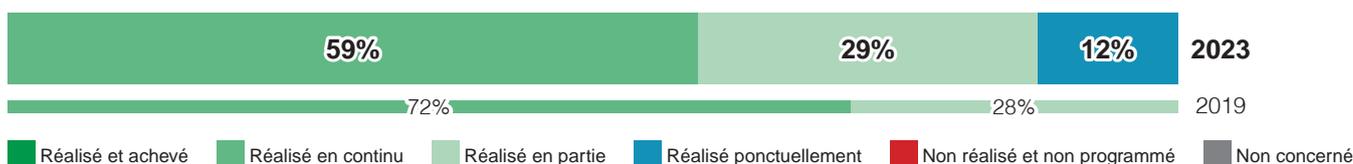


12

ACCOMPAGNER LES ACTEURS VERS L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

Comment le Parc accompagne et implique les acteurs du territoire pour s'engager dans la transition énergétique ?

Orientation 12 – Avancement de la mise en œuvre des engagements de la charte



L'ACTION DU PARC

(2011-2023 – non exhaustif)

Actions en continu

* Le Parc organise régulièrement des sessions du développement durable pour sensibiliser les élus sur la transition énergétique. Plusieurs thématiques ont été proposées : la rénovation du bâti, les énergies renouvelables notamment sur les projets citoyens, la réduction de l'éclairage public, la construction en bois ou encore les réseaux de chaleur...

* Le Parc est impliqué dans les plans climat air et énergie territoriaux portés par les communautés de communes (pour leur élaboration et la mise en place de certaines actions).

* Le Parc a bénéficié de 2015 à 2017 et de 2019 à 2022 de l'accompagnement financier de l'ADEME à travers deux contrats d'objectifs pluriannuels. Cela a notamment permis de travailler sur des sujets de portage collectif, participatif et citoyen de la transition énergétique et écologique, en complément d'un projet transversal de réserve internationale de ciel étoilé.

* Dans la suite des actions sur la maîtrise des consommations d'énergie, en 2018, le Parc a décidé de monter une candidature au label Réserve internationale de ciel étoilé. Ce travail transversal vise plusieurs objectifs : réduire les consommations d'énergie, favoriser l'accès au ciel étoilé, préserver la biodiversité nocturne et limiter les impacts de la pollution lumineuse, y compris sur la santé humaine. Ce projet de forte envergure représente un travail considérable qui est détaillé en partie dans l'action phare de la page suivante.

* Le projet de réserve de ciel étoilé s'articule notamment autour d'une carte de la pollution lumineuse au niveau local qui a été produite par le bureau d'étude Dark Sky Lab entre 2019 et 2021. Plusieurs milliers de mesures de qualité du ciel ont été réalisées grâce à l'implication d'habitants bénévoles dans le réseau des veilleurs d'étoiles du Parc. En 2021, le Parc a validé un plan de gestion de l'éclairage, diffusé auprès des communes du Parc. L'objectif est de guider les acteurs publics mais aussi privés dans leur gestion de l'éclairage extérieur artificiel. Ces actions ont été complétées par un travail de sensibilisation et d'accompagnement auprès des élus, entreprises et habitants du territoire, ainsi que du jeune public.

* En 2023, le Parc a déposé sa candidature au label « Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) » décerné par l'association Dark Sky. A ce jour, le dossier nécessite des modifications pour être à nouveau analysé par le jury.

EN CHIFFRES

Indicateurs & chiffres-clés de l'action du Parc

8 PCAET volontaires sur le territoire en 2023



29 sessions de sensibilisation à destination des élus sur la transition énergétique depuis 2015

15 entreprises accompagnées pour réduire leur pollution lumineuse depuis 2022

4 structures labélisées « entreprises engagées pour préserver l'environnement nocturne »

58 communes ont adhéré au plan de gestion de l'éclairage et au projet de candidature RICE (depuis 2021)



64 communes pratiquent l'extinction de l'éclairage public en 2023



19 communes labellisées villes et villages étoilés sur le territoire du Parc



Équivalent temps plein (ETP)
1,5 ETP en moyenne sur la période 2011-2023, mobilisé sur les orientations 10, 11 et 12



Budget prévu (2011-2023) :
903 776 €
Budget réalisé :
546 357 €

* En parallèle, le Parc a lancé le projet « Ma Commune La Nuit » afin d'accompagner 4 communes volontaires pour créer une trame noire participative. Suite à un appel à candidatures, Marval (87), Nexon (87), Saint-Pierre-de-Frugie (24) et Saint-Yrieix-la-Perche (87) ont été sélectionnées. La commune de Saint-Yrieix-la-Perche s'est ensuite retirée du projet.

* Suite à ce projet, un programme d'action en faveur de la nuit a été défini par ces communes. Ce projet a mis l'accent sur la participation des habitants (réunions publiques, ateliers, inventaires participatifs, balades nocturnes) et a demandé un réel investissement de la part des élus auprès des bénévoles.

L'ACTION PARTENARIALE À LA LOUPE

(2011-2023 – non exhaustif)

* 8 Communautés sur 9 ont élaboré des plans climat air et énergie territoriaux (PCAET) qui inclut des actions sur la transition écologique.

* La majorité des communes du Parc a mis en place l'extinction de l'éclairage public.

* L'association nationale pour la préservation de l'environnement nocturne (ANPCEN) a accompagné de nombreuses communes à réduire leur éclairage public grâce à l'implication du bénévole Michel Deromme.

* La Région Nouvelle-Aquitaine a co-financé le projet Ma Commune la Nuit par le biais de l'appel à projets Nature et Biodiversité.

Analyse du bureau d'étude

* Le PNR est « pionnier » et mobilisé sur ce sujet dès sa création (signature d'un contrat ATENEE en 2005) avec un soutien renouvelé de l'ADEME, via des Contrats d'objectifs énergie-climat.

* La plupart des collectivités sont sensibilisées, avec un engagement dans des PCAET locaux (hormis une communauté de communes), sans obligation réglementaire pour la plupart avec un niveau d'ambition qui reste modeste et des actions centrées sur la rénovation thermique des bâtiments essentiellement.

* L'éclairage public, dans le cadre de la préparation de la candidature au label RICE (Réserve Internationale de Ciel Étoilé), représente une entrée pragmatique qui suscite l'intérêt et une mobilisation des communes, sur les enjeux énergétiques.

* Les élus sont montés en compétence sur le sujet énergie/climat, mais des difficultés subsistent pour porter/assumer un positionnement clair et « argumenté ».

ET D'ICI 2026 ?

* Le Parc va continuer les actions de formations sur la transition écologique grâce aux sessions de développement durable, ainsi que le travail mené sur l'environnement nocturne.

* Le Parc lance en 2024 une étude sur la vulnérabilité du territoire au changement climatique. Les résultats de l'étude alimenteront le futur programme d'actions du Parc entre 2026 et 2028. Cette étude fait suite à un travail de stage de diagnostic des actions mises en place par le Parc pour l'adaptation au changement climatique.

Cette étude comprendra :

- Un diagnostic multi thématique de vulnérabilité du territoire face au changement climatique
- Une identification des enjeux principaux du territoire pour prioriser les actions des partenaires et du Parc
- Un plan d'action à l'adaptation au changement climatique



L'AVIS
des élus référents



POINTS FORTS

* Les journées « session développement durable » organisées par le Parc sont appréciées par les élus.

* Les élus sont satisfaits de la dynamique de la commission et souhaitent poursuivre l'organisation de la commission sur la journée.

* Les élus souhaiteraient reconduire la participation au séminaire national « Territoire à énergie positive » (TEPOS).

* Les élus ont identifié comme action positive l'accompagnement du Parc dans le cadre du projet « Ma commune la nuit » avec les balades pour échanger avec les habitants sur l'éclairage dans les communes.

* Le projet de candidature RICE permet de faire évoluer les pensées et les échanges avec les syndicats d'énergies.

* Le Parc a créé le label « entreprise engagée pour préserver l'environnement nocturne » pour récompenser les acteurs socio-économiques.



POINTS DE VIGILANCE

* Certains élus trouvent dommage que le projet RICE ne fasse pas l'unanimité sur l'ensemble des communes.

* Les élus regrettent les difficultés à travailler avec les syndicats d'énergie.



Action phare



QU'ES-NUECH..

Le Parc possède encore une nuit de qualité, en comparaison de certains territoires plus urbains. Mais cette nuit est menacée.

La pollution lumineuse, bien que largement ignorée jusqu'à récemment est aujourd'hui clairement identifiée comme portant préjudice à la santé, à la biodiversité nocturne et à l'observation du ciel étoilé. Eclairer la nuit c'est aussi participer au gaspillage énergétique.

C'est pour cela que le Parc s'engage, avec d'autres acteurs locaux, à préserver l'environnement nocturne et l'accès visuel au ciel étoilé.

LE PARC MET À DISPOSITION DES COMMUNES

- * Cartographie de pollution lumineuse
- * Plan de gestion de l'éclairage
- * Livre objet Ma Commune La Nuit
- * Guide Nuit Noire
- * Méthologie pour organiser des balades nocturnes auprès des habitants sur les usages de l'éclairage
- * Podcast «A nous la nuit !»
- * Vidéos : Ma Commune la nuit, Vivre avec la nuit, Rumeurs de la nuit, Bruits dans l'obscurité, Extinction heureuse en Périgord Limousin

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT NOCTURNE

Axe IV.12 – Accompagner les acteurs du territoire vers l'excellence environnementale

CANDIDATURE AU LABEL RÉSERVE INTERNATIONALE DE CIEL ÉTOILÉ

En 2018, cet engagement s'est officialisé avec la volonté de lancer une candidature au label « Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) » décerné par l'International Dark sky Association (IDA). Ce projet est un levier d'action intéressant pour apporter de la cohérence aux politiques d'éclairage pour le public et le privé à l'échelle du Parc (voire des villes limitrophes). Cela permet aussi de faire connaître les richesses du monde nocturne.

En 2019, le Parc a lancé une étude pour établir un état des lieux de la pollution lumineuse sur son territoire. Ce diagnostic a été finalisé en 2021 après plusieurs milliers de mesures de qualité du ciel.

Pour co-constituer ce projet, un comité de pilotage a été créé. Il regroupe une diversité d'acteurs, les élus du territoire, les collectivités, les syndicats d'énergie, l'association nationale pour la protection du ciel étoilé et de l'environnement nocturne, les clubs d'astronomie, la réserve naturelle nationale de l'astrolème de Rochechouart, l'association Pierre de Lune...

Grâce à ce travail collaboratif, le Parc a déposé un dossier de candidature au label RICE en 2023. Des efforts sont encore à fournir pour une labellisation.

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES

En 2021, le Parc a validé un plan de gestion de l'éclairage. C'est l'une des pièces maîtresses de la candidature au label RICE. Ce document est une véritable feuille de route, qui a pour but de guider les acteurs publics et privés dans leur gestion de l'éclairage extérieur artificiel. Il s'appuie sur les critères de l'International Dark sky Association (IDA) qui attribue le label RICE.

Afin de partager ce travail, le Parc a organisé des soirées dans 7 Communes du territoire. Plusieurs intervenants sont venus enrichir les échanges, et le Parc remercie particulièrement l'association nationale pour la protection de l'environnement nocturne, les syndicats d'énergie départementaux, l'association Pierre de Lune, et les gendarmeries. Ces rencontres ont permis à une centaine d'élus locaux de se réapproprier les enjeux de la nuit.

Par la suite, début 2022, les communes du Parc ont été sollicitées pour adhérer au projet, permettant progressivement de retrouver une nuit noire. 58 communes y ont répondu favorablement.

En parallèle, grâce au projet Ma commune la nuit, le Parc a accompagné 4 communes volontaires pendant 2 ans pour créer une trame noire participative. Les habitants ont ainsi construit un programme nuit qu'ils ont ensuite proposé aux élus municipaux. Ce projet s'est finalisé par l'organisation d'un séminaire régional en novembre 2023.



Ce projet est financé par l'Union européenne



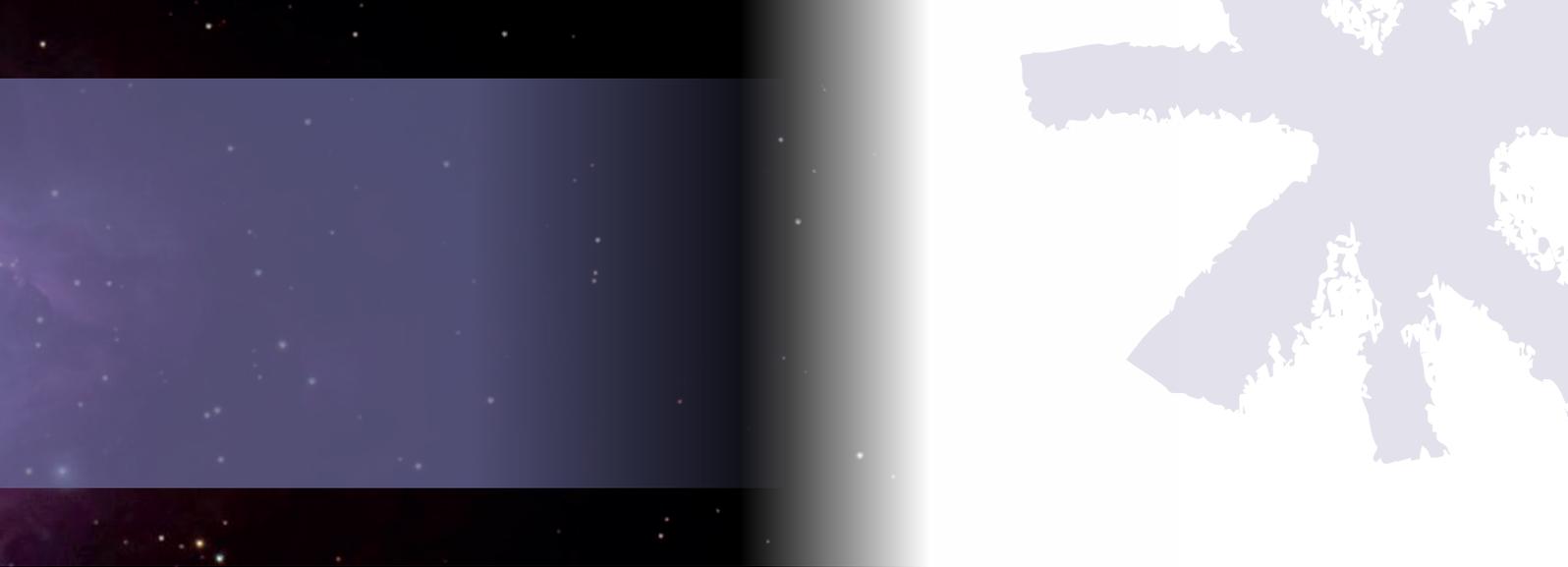
RÉGION Nouvelle-Aquitaine



Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



LABEL « ENTREPRISE ENGAGÉE POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT NOCTURNE »

Le Parc a créé le label « Entreprise engagée pour préserver l'environnement nocturne » afin d'accompagner les professionnels réduire leur impact sur l'environnement nocturne. Ainsi, un accompagnement gratuit est proposé : un diagnostic de l'éclairage (réalisé de jour et de nuit), des recommandations techniques pour améliorer la situation, et si l'entreprise atteint les critères du Parc, la remise d'un label. Depuis son lancement en 2022, 15 entreprises ont été diagnostiquées et 4 labélisées. Aujourd'hui, le Parc avec la fédération des Parcs et la DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques) travaille ensemble pour mettre en place un label au niveau national.

LES VEILLEURS D'ÉTOILES DU PARC

Depuis 2019, le Parc anime un réseau d'une quinzaine d'habitants volontaires pour mesurer la qualité du ciel depuis leur jardins : ce sont les veilleurs d'étoiles. Grâce à leurs mesures régulières, le Parc peut suivre l'évolution de la pollution lumineuse sur le territoire.

CRÉATIONS CULTURELLES AUTOUR DE LA NUIT

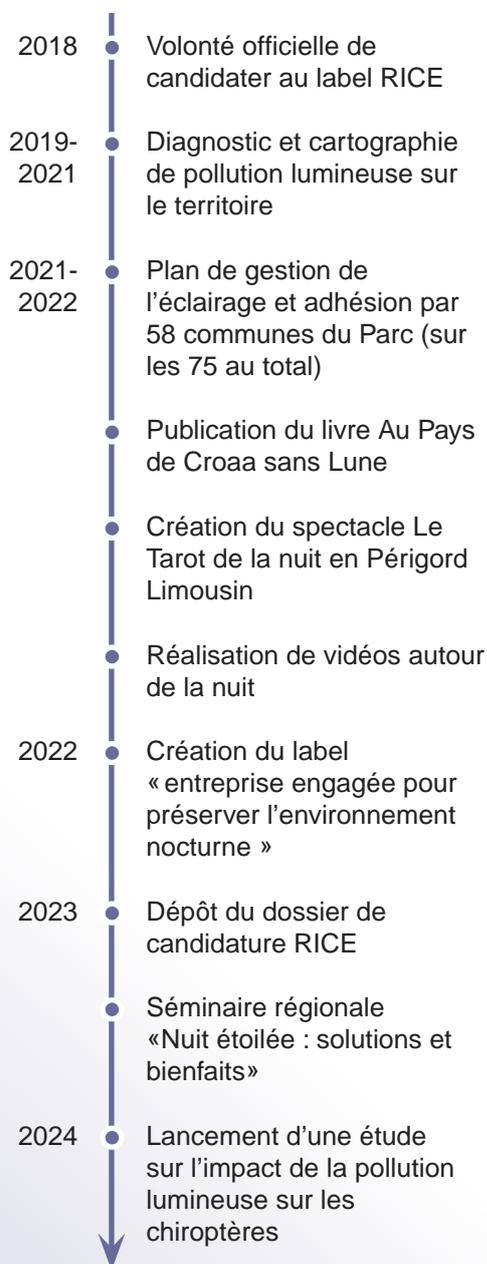
En partenariat avec l'OARA, le Parc a accueilli la compagnie Midi à l'Ouest en résidence en 2020. Les rencontres avec les habitants du territoire ont nourri la création de la pièce «Le tarot de la nuit en Périgord Limousin» qui a ensuite tourné sur le territoire en 2021 et 2022.

Le Parc également co-édité un livre jeunesse avec l'éditeur Plume de Carotte. Le livre «Au pays de croâ sans lune», illustré par Marie Fardet sur un texte de Anne Costes a été offert à toutes les bibliothèques du territoire.

Enfin, le Parc a co-produit plusieurs supports vidéos afin de faire connaître le monde nocturne et les habitudes des anciens de notre territoire occitan. L'ensemble de ces vidéos sont en libre accès sur le site internet du Parc.



DÉROULÉ DE L'ACTION

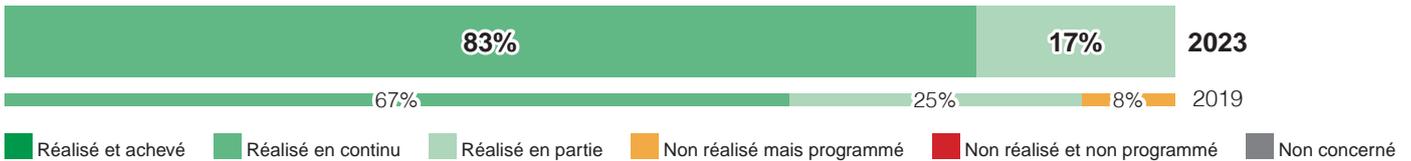


13

CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE COLLECTIVE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Dans quelle mesure le projet de territoire Parc dynamise l'identité culturelle et renforce les liens sociaux ?

Orientation 13 – Avancement de la mise en œuvre des engagements de la charte



L'ACTION DU PARC

(2011-2023 – non exhaustif)

Far que la linga e cultura occitanas s'acoten aus projects de país. Faire que la langue et culture occitanes s'associent aux projets de pays.

Le Parc a incité le territoire à se saisir de son identité culturelle en tant que ressource pour la compréhension du Périgord-Limousin et son développement durable. Il s'est ainsi attaché à favoriser la socialisation de l'occitan dans tous les domaines de la vie publique et privée.

Actions en continu

* Partage de la culture occitane

Le Parc a œuvré à cette transmission culturelle par la production de supports de communication spécifiques pour permettre une réappropriation de l'héritage culturel occitan dont le territoire est empreint (ex. : Qu'és entau en 2019). De plus, des rencontres ainsi qu'une programmation culturelle variée (co-productions de spectacles...) ont été organisées pour favoriser une immersion vivante dans cette culture. La mission éducation du Parc s'est également saisie de ce patrimoine pour le partager avec les scolaires, les centres de loisirs...

* Accompagnement des porteurs de projets (Collectivités, associations, socio-professionnels)

Il a constitué une priorité pour le Parc et s'est traduit notamment par des actions de sensibilisation ciblées (élus, acteurs de l'EEDD...). Le Parc a organisé chaque année depuis 2011 un appel à projet - partenariats occitans favorisant l'accompagnement de 10 à 15 projets par an (selon l'envergure de ceux-ci). Par ce biais, le Parc a soutenu l'édition, à la mise en place d'équipements et la programmation d'événements favorisant l'expression et la diffusion de la culture occitane. Également, le Parc a expérimenté la mobilisation de la richesse occitane comme ressource stratégique touristique (ex. : Projet « entreprendre dans son pays » en collaboration avec l'École Supérieure Internationale de Savignac (24) permettant à huit entreprises volontaires (Hôtellerie / restauration) de bénéficier de l'accompagnement des étudiants de l'École pour développer au sein de leur structure, une offre en lien avec l'identité occitane.

EN CHIFFRES

Indicateurs & chiffres-clés de l'action du Parc

2,5 outils disponibles chaque année permettant une meilleure connaissance des acteurs culturels et de leurs activités entre 2011 et 2022 (en moyenne).



311 actions en faveur de la prise en compte ou le partage de la langue et de la culture occitanes menées par le Parc depuis 2011



Équivalent temps plein (ETP)

0,9 ETP depuis 2011, partagé entre culture, culture occitane et métiers d'art



Budget prévu (2011-2022) :

529 200 €

Budget réalisé :

427 282 €

* Partage du projet de territoire porté par le Parc à travers la culture

Des collectes thématiques, des productions artistiques et des prestations culturelles ont contribué à faire porter aux habitants un regard nouveau sur leur territoire par la mobilisation du capital culturel occitan. En 2020, autour du Projet Alimentaire Territorial « *Sieta-te e minjam !* » dans le cadre du Plan local d'action Sonneur à ventre Jaune en 2019) ou encore par la production des vidéos reposant sur le témoignage d'habitants sur leur rapport à leur environnement nocturne.

* Investir le champ de l'artistique autour du patrimoine occitan

Le Parc a investi le champ artistique par des « fakes » occitanes (L'empreinte extraterrestre en 2019, Tot en chastenh en 2020), un concours d'idées artistiques (2019) et en mobilisant en 2023 des professionnels métiers d'art pour valoriser la culture occitane sur « la Grande boucle du Parc ». Ces initiatives ont visé à stimuler la créativité autour du patrimoine occitan pour partager, croiser et faire évoluer les regards, les représentations et les connaissances des habitants sur leur patrimoine immatériel par une approche artistique.

Actions phares

* **Soutenir les acteurs culturels** : Le Parc soutient les initiatives locales par l'accompagnement de celles-ci (présence et animations), par la publication entre 2011 et 2020 de calendriers de l'offre culturelle et d'un répertoire des acteurs culturels en ligne. De plus, il a mis en place le dispositif régional «Fonds d'Actions Culturelles Territorialisées» en 2016 et 2017 pour promouvoir les pratiques artistiques, professionnaliser la culture, élargir les publics et encourager la création.

* **Projet homme debout** : En 2022 et 2023, le Parc a ouvert ses portes à la compagnie L'Homme debout, accueillie en résidence de création, pour concevoir son nouveau spectacle des arts de la rue (abordant le sujet de la «préservation de l'environnement et de l'avenir du monde»). Ce projet intitulé «Nos cabanes» a été l'occasion pour le Parc de mettre en lumière un patrimoine commun, une appétence de chacun à s'investir dans le territoire et de donner la parole aux habitants autour d'enjeux et de spécificités partagés à travers ce projet culturel.

* La question culturelle est prise en compte pareillement comme support de médiation dans le cadre de son orientation «Partager le projet du territoire avec les publics locaux (élus, partenaires, associations, habitants)» comme par exemple l'accueil en résidence de la Cie Midi à l'Ouest et pour «N'autre histoire» de Minvielle dans la dynamique de la candidature «Réserve internationale de ciel étoilé» portée par le Parc. Ces projets ont permis de fédérer autour de la culture de façon transversale (patrimoine, biodiversité, métiers d'art, etc.).

L'ACTION PARTENARIALE À LA LOUPE

(2011-2023 – non exhaustif)

* Le Parc questionne la culture occitane dans un double objectif de partager les valeurs qu'elle véhicule et de lui redonner sa place dans une approche transversale du développement du territoire avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

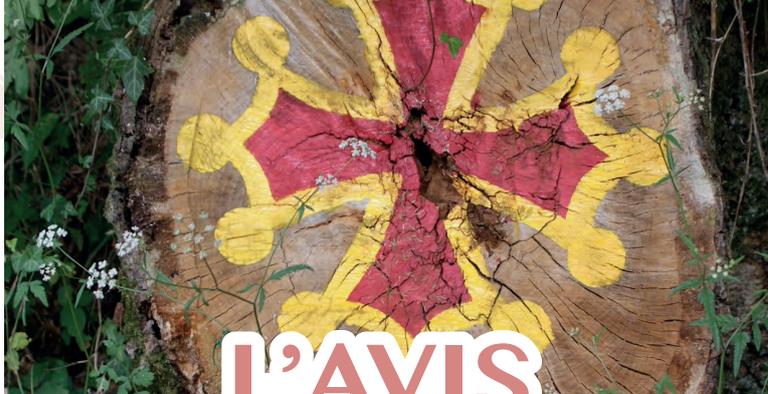
* Diverses initiatives ont été entreprises en ce sens en partenariat avec l'IEO Limousin, les associations occitanes, le PNR de Millevaches en Limousin, le département de la Dordogne, la Région, l'Office Public pour la Langue Occitane (créé en 2015) ou encore avec des opérateurs du tourisme, du développement local.

* Le Parc a contribué, en tant que membre du comité de pilotage, à l'enquête sociolinguistique de l'Office Public pour la Langue Occitane en 2021. Le Parc a aussi contribué au programme de numérisation et de diffusion de la culture occitane «occitanica» et e-Anèm (2015) portés par le Centre inter-régional de développement de l'occitan.

ET D'ICI 2026 ?

* La langue occitane, et la mémoire qu'elle véhicule, sont une source de représentations, de connaissances, et de pratiques qui permettent, en étroite liaison avec les autres domaines d'interventions du Parc, d'envisager un développement durable du territoire mais aussi de sensibiliser le grand public à des manières alternatives d'envisager leur avenir : en adéquation avec leur environnement, leur culture et les spécificités propres au Périgord-Limousin.

* L'action qui sera menée d'ici à fin 2026 sera de poursuivre l'incitation, par l'accompagnement, à se saisir du patrimoine culturel occitan (collectivités, associations, socio-professionnels).



L'AVIS
des élus référents



POINTS FORTS

* Le Parc est reconnu comme partenaire et acteur de la dynamique occitane (soutien aux associations). La diversité des acteurs et des partenaires du Parc est également soulignée.

* Il est noté l'effort du Parc pour vulgariser auprès du grand public les sujets portés par le Parc par la culture.

* La volonté de transversalité dans l'approche du Parc (par la culture) est une bonne approche (tourisme, thème de la nuit...). Par exemple, l'évènement la cabane à Plume(s) pour la journée du Parc a permis la transversalité.

* Les outils culturels mis à disposition par le Parc trouvent leur place auprès des acteurs et des habitants.

* La prise en compte du patrimoine culturel occitan s'est développé sur le territoire.



POINTS DE VIGILANCE

* Manque de moyens publics pour permettre une meilleure prise en compte de la culture occitane

L'invitation est dans le renfort de la transversalité (recours à la culture pour partager les actions PNR, éclairer les sujets) et dans l'intensification de la différenciation du territoire par sa culture (approcher les acteurs économiques, le tourisme et par l'affichage "PNR Périgord-Limousin, TERRE OCCITANE").

* Le souhait est également de favoriser la création contemporaine à partir de la culture et de la langue occitane.

* Développer plus d'évènements culturels populaires (PNR directement et/ou partenariats avec associations)

* Il faudrait être vigilant à ne pas toujours cantonner la culture occitane à la langue : manque de diversification des aspects de cette culture.

* Communication : il est noté la difficulté d'accès à l'information notamment par le manque de communication en ligne.

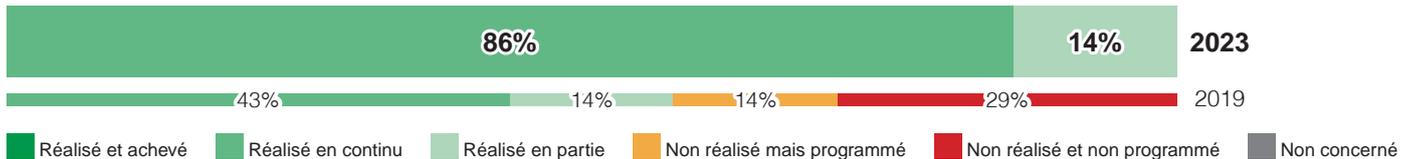


14

DÉVELOPPER DES PROJETS ÉDUCATIFS EN DIRECTION DES JEUNES PUBLICS

Dans quelle mesure le Parc participe-t-il à renforcer les projets éducatifs en direction des jeunes publics ?

Orientation 14 – Avancement de la mise en œuvre des engagements de la charte



L'ACTION DU PARC

(2011-2023 – non exhaustif)

Actions en continu

* En plus des programmes phares, des projets thématiques sont proposés sur une saison ou un sujet particulier auprès des élèves ou hors-temps scolaire. Quelques actions ont également été initiées auprès des familles.

* L'action Parc en famille a été menée de 2018 à 2023 en lien avec la mission Sport de nature, cette action avait pour objectif la découverte des activités de pleine nature. Orientée vers les familles et proposée sur les temps de vacances scolaires, une à deux animations par semaine de vacances (11 à 22 animations) étaient proposées chaque année (spéléologie, VTT électrique, pêche, escalade...).

* Les programmes Escapade en famille (2020 et 2021) et Défi famille (2022 et 2023) visent à impliquer les familles du territoire via, par exemple, les centres sociaux et à les sensibiliser afin de réduire leur empreinte sur la biodiversité. Dans le cadre de Défi famille, le Parc a accompagné une trentaine de familles sur l'alimentation et les circuits-courts.

* Au travers d'un programme d'animations gratuites et variées, les habitants du territoire sont invités à découvrir les actions portées par le Parc : sorties découverte, ateliers Métiers-d'Art, visites de sites patrimoniaux... Ces Rendez-vous sont animés par les chargés de mission ou par des partenaires.

* Depuis 2013, des outils pédagogiques ont été développés et sont mis à disposition du territoire. On y trouve, par exemple, des carnets de jeux, un poster sur la biodiversité des zones humides, un livret « Mon Parc en poche », une bande dessinée sur la forêt et son livret pédagogique... Des jeux et des livres ont été acquis pour les mettre à disposition des porteurs de projet. Enfin, des ateliers de découverte thématiques ont été développés pour sensibiliser le public familial lors de stands.

* En 2019, un projet intitulé "Parc pleine nature" initié par le PNR avec le soutien de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports a réuni les équipes encadrantes des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) autour de l'EEDD. Les besoins d'accompagnement méthodologique, pédagogique et financier ont pu être identifiés par le Parc et ont servi à la définition de nouvelles actions à destination du jeune public hors temps scolaire.

* Goûte ton Parc proposait une sensibilisation plus courte que les Explorateurs du Parc, sur un sujet ciblé : en 2011 les fermes pédagogiques (19 classes), en 2012 la forêt et les métiers du bois (20 classes), en 2013 les productions autour du mouton (laine, cuir, viande) (30 classes).

EN CHIFFRES

Indicateurs & chiffres-clés de l'action du Parc

23 088 jeunes élèves sensibilisés depuis 2011 (en moyenne 1776 par an)

92 établissements scolaires du primaire et du secondaire sur 98 ont participé au moins une fois à un programme d'éducation au territoire du Parc de 2011 à 2023, soit 93 %.

919 classes d'explorateurs et 161 classes d'experts

1 220 enfants sensibilisés par le Parc dans le cadre périscolaire ou extra-scolaire via le programme des PARCoureurs

Équivalent temps plein (ETP)

- 1 ETP de 2011 à 2018
- 2 ETP de 2019 à 2023

Budget prévu (2011-2022) : **984 684 €**

Budget réalisé : **785 853 €**

Actions phares

* **Programme des Experts et des Explorateurs du Parc :** Le Parc propose des actions à destination des scolaires : « Les Explorateurs du Parc » pour les primaires et les « Experts du Parc » pour les secondaires. Chaque année des pistes d'exploration variées sont proposées aux écoles qui candidatent pour répondre aux appels à participation du Parc. Les professeurs du secondaire, quant à eux, sont libres d'imaginer leurs projets et sollicitent l'aide du Parc pour trouver un animateur et/ou un site de visite qui leur permettra d'atteindre leurs objectifs en lien avec les programmes scolaires.

En 2021, les éco-délégués ont été désignés public prioritaire. Depuis, le Parc accompagne chaque année des projets portés par ces groupes d'élèves volontaires, ces projets permettent de toucher l'ensemble de l'établissement. Grâce à cet accompagnement la ZAP Nord-Dordogne a été la première ZAP de France à obtenir la labellisation E3D de territoire.

* **Mise en réseau des éducateurs de l'éducation à l'environnement :** En 2019, un poste a été créé pour coordonner les acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD). Depuis 2020, le Parc propose des temps de

sensibilisation annuels avec les professionnels du réseau. Cela permet de partager les actions du Parc et de faire découvrir le territoire. 4 à 5 journées sont organisées chaque année, permettant la rencontre et l'acculturation sur des thématiques variées portées par le Parc (cf. action phare).

* **Les PARCoureurs** : Depuis 2021, le Parc a développé un programme spécifique aux accueils collectifs de mineurs, hors temps scolaire, soutenu par les directions départementales et régionales de la Jeunesse et des Sports. Plus de 300 enfants / adolescents ont participé au programme en 2021, 450 en 2022 et 250 en 2023 avec un programme centré sur l'évènement « La Cabane à Plume(s) » lors de la Fête du Parc. Toutes les communautés de communes du Parc ont déjà participé au moins une fois aux PARCoureurs.

L'ACTION PARTENARIALE À LA LOUPE

(2011-2023 – non exhaustif)



Dans quelle mesure les partenaires et les signataires valorisent l'action du Parc et contribuent à l'information et à l'appropriation des valeurs Parc.

Analyse du bureau d'étude

* Le Parc met en œuvre de nombreux programmes de sensibilisation, d'information en lien avec sa mission d'éducation et assume sa propre promotion (dans un souci de rendre visible son action, asseoir sa légitimité). Ces programmes se déploient vers un large public : grand public, touristes, familles, enfants et jeunes en temps scolaire et hors scolaire. Les adultes accompagnant (animateurs d'ALSH, enseignants, éducateurs à l'environnement...) bénéficient aussi de temps d'échanges voire de formation permettant une meilleure compréhension des enjeux locaux et du rôle du Parc.

* Les programmes proposés aux écoles sont montés en partenariat avec l'Education nationale et remportent chaque année un vif succès auprès des enseignants. Les animations sont réalisées par les structures d'EEDD du territoire qui participent également à porter le message Parc lors des interventions qu'ils réalisent en leur nom propre.

* La Région soutient financièrement les actions.

* Les départements et les communes participent à la mise en œuvre des projets locaux des classes.

* Quant aux communautés de communes, elles sont associées aux projets pour leurs accueils de loisirs.

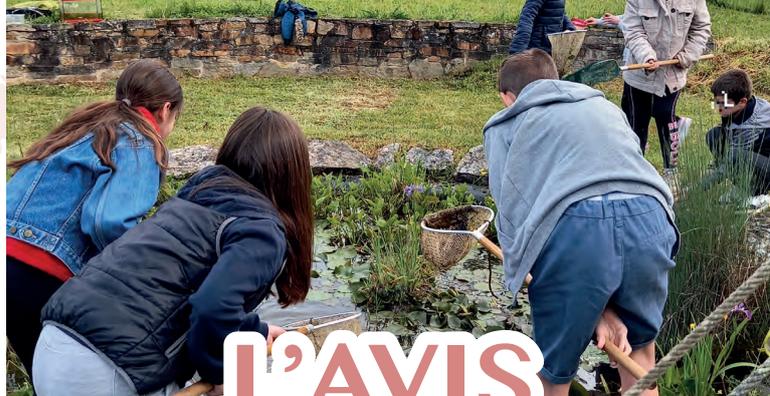
ET D'ICI 2026 ?

* La poursuite des programmes phares est prévue jusqu'à la fin de cette charte. Des actions de sensibilisation ciblées sur une thématique pourront être développées.

* Le programme des PARCoureurs sera maintenu mais pourra évoluer dans son fonctionnement. En 2024 il a été ouvert aux structures accueillant des familles, son calendrier ou le mode d'accompagnement pourra être revu en accord avec la commission et les bénéficiaires du programme afin de tester de nouvelles formules qui pourront être déployées lors de la future charte.

* La coordination des Rendez-vous du Parc par la mission EEDD se poursuivra également ainsi que l'animation du réseau des éducateurs au territoire.

* Enfin, une maquette pédagogique de bassin versant sera créée en 2024.



L'AVIS
des élus référents



POINTS FORTS

* La qualité des programmes PARCoureurs/ Experts/ Explorateurs est appréciée. Le programme est riche envers les scolaires et les centres de loisirs. Cela permet de faire intervenir des structures d'initiation à l'environnement du territoire variées. Ces programmes permettent une sensibilisation indirecte des familles grâce à un travail en concertation avec les services de l'Education nationale.

* Appréciation de la diversité des thématiques et des acteurs.

* Le programme est pérenne, cela permet un suivi sur la continuité.

* La mise en réseau des éducateurs permet de rendre le réseau et les actions de plus en plus dynamiques et étoffées.

* La communication sur les actions est efficace pour faire connaître les actions auprès des publics cibles.

* L'agenda du Parc propose gratuitement des actions de sensibilisation et de découverte du territoire pour le grand public.

* Il y a la volonté de s'ouvrir vers de nouveaux acteurs (fermes).



POINTS DE VIGILANCE

* Adapter les programmes pour les centres de loisirs. Sensibiliser d'autres publics : élus, formations post-bac, professionnels du tourisme.

* Encourager de nouveaux acteurs à travailler avec les écoles.

* La sensibilisation des élus est à améliorer pour qu'ils puissent mieux relayer les actions du Parc auprès de la population.

* Mieux impliquer les communes et les communautés de communes pour qu'elles soutiennent mieux leurs écoles/ ALSH (en prenant en charge les frais de déplacement des groupes (le Parc ne prend en charge que le coût des animations, pas celui des déplacements)).

* Il serait intéressant que le Parc et le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) travaillent davantage ensemble, leurs actions étant complémentaires.

* Les dossiers de candidature peuvent être complexes à monter pour les écoles et les délais sont contraints. De la même façon, il peut être complexe pour les prestataires de répondre aux appels d'offres.

* Le budget étant limité, certaines écoles ou classes qui répondent aux appels à projet du Parc ne peuvent pas être retenues.

* Développer encore la transversalité entre les missions et les publics.

* Il faudrait faciliter l'accès à l'Agenda du Parc.

Action phare



Depuis 2020, la mission Education au Territoire propose une mise en relation et une animation du réseau des structures qui interviennent auprès des publics afin de faire connaître et valoriser le territoire.

L'objectif est de créer de la cohésion au sein du réseau et de le faire monter en compétence.

Des animateurs nature ou sportif, des artisans, des conteurs, des salariés de ferme pédagogique et de musée... sont ainsi réunis.

 LE PARC MET À DISPOSITION DES COMMUNES

* Carte en ligne des structures d'éducation au territoire

ANIMATION DU RÉSEAU DES ÉDUCATEURS AU TERRITOIRE

Axe V.14.45 – Mettre en réseau les structures d'éducation au territoire

Ces rencontres ont pour objectif de créer du lien et de la cohésion mais aussi de former les acteurs de l'éducation au territoire.

ÉTAT DES LIEUX

En 2021, un temps de rencontre et 4 ateliers thématiques animés par des professionnels et des agents du PNR ont été organisés sur des sujets variés (transition alimentaire, marteloscope, culture locale, différentes approches en animation). Au total 43 personnes y ont participé, venant de 28 structures différentes.

En 2022, 4 ateliers ont été animés (amphibiens, insectes pollinisateurs, sciences participatives). Au total, 23 personnes y ont participé, venant de 19 structures différentes.

En 2023, 4 temps forts ont été proposés: un temps de rencontre (et d'in-

terconnaissance) puis 3 journées ou demi-journées thématiques (forêt, nuit, évaluation de la charte et Pays d'Art et d'Histoire). Elles ont chacune accueillies 14 à 23 participants de 23 structures différentes.

Ces quelques chiffres mettent en évidence l'importance de réunir le réseau en début d'année afin de partager un moment convivial pour accueillir les nouveaux intervenants, (re) présenter le Parc et les projets à venir. La participation des différents chargés de mission est un vrai atout pour la dynamique de ces journées (en termes de contenu notamment). Enfin, une ambiance détendue permet de renforcer les liens et la confiance entre le réseau et les chargés de mission Education au Territoire.

Les participants apprécient le fait de pouvoir rencontrer le réseau, des agents du PNR, de mieux comprendre les enjeux du territoire et d'animer certains ateliers.





L'ANIMATION DU RÉ-SEAU... QUELS ENJEUX POUR LE TERRITOIRE ?

Favoriser l'interconnaissance et la cohésion du groupe crée chez les intervenants un sentiment d'appartenance et facilite la co-animation, intéressante pour certains projets. La confiance créée permet des échanges fluides lorsque les chargées de mission font appel aux intervenants pour animer des temps avec les scolaires, les centres de loisirs ou encore le grand public.

Former les intervenants renforce la qualité des animations et leur cohérence avec les spécificités du territoire.

Faire se rencontrer les chargés de mission et les intervenants donne une large visibilité aux actions portées par le PNR et offre des opportunités pour de nouveaux projets.

ET POUR LES COLLECTIVITÉS ?

Les collectivités bénéficient d'interventions de qualité et ancrées localement pour le grand public (Rendez-vous du Parc), les scolaires (Explorateurs et Experts du Parc), les centres de loisirs et espaces jeunes (PARCoureurs) ou encore pour les familles (Défi Famille à Biodiversité Positive) du territoire.

La mission Education au Territoire pourrait également proposer des temps de formations (sur les mêmes thèmes que ceux abordés avec le réseau) à destination des coordinateurs enfance, jeunesse, directeurs, animateurs des centres de loisirs et espaces jeunes.

DÉROULÉ DE L'ACTION

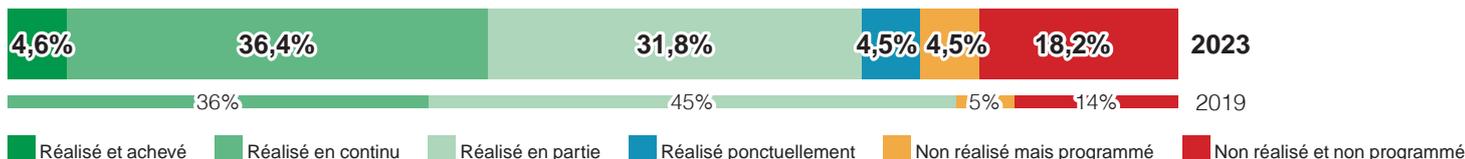
- 2018 ● Mise en place par le Parc d'un guide de l'offre pédagogique qui recense les structures d'éducation au territoire en mesure d'accompagner des projets pédagogiques.
- 2020 ● 1^{ers} rassemblements annulés à cause de la COVID
- janv. 2021 ● 1^{ère} rencontre et forum ouvert
27 participants
- fév. ● Atelier « Transition alimentaire : De la cuisine aux convives »
6 participants
- mars ● Atelier « Le marteloscope : un outil pédagogique pour découvrir la gestion forestière »
8 participants
- mai ● Atelier « Un peu de pays au fond de sa besace, un pauc de país dins sa museta... »
13 participants
- juin ● Atelier « Comment créer une animation nature par les approches sensorielle, sensible, symbolique et artistique »
8 participants
- avril 2022 ● Atelier « Malle pédagogique amphibien et sortie de terrain »
5 participants
- juin ● Atelier « Reconnaissance des amphibiens » - 8 participants
- sept. ● Atelier « Les insectes pollinisateurs » - 12 participants
- nov. ● Atelier « Les sciences participatives, supports pour la sensibilisation de tous les publics » - 5 participants
- janv. 2023 ● Rencontre cohésion et interconnaissance
22 participants
- mars ● Atelier «La forêt du Périgord-Limousin» - 20 participants
- sept. ● Atelier «La nuit en Périgord-Limousin» - 23 participants
- nov. ● Atelier « l'évaluation » et sortie en lien avec la candidature du Parc au label Pays d'Art et d'Histoire - 14 participants
- jan. 2024 ● Atelier «Alimentation & Agriculture» - 17 participants
- mars ● Atelier «Les insectes»
17 participants
- juin ● Atelier «L'eau en Périgord-Limousin» - 18 participants
- oct. ● Atelier «Patrimoine immatériel»
- déc. ● Atelier «Les métiers d'art»

15

FAIRE VIVRE ET PARTAGER LE PROJET DE TERRITOIRE

Dans quelle mesure les moyens sont-ils mis en œuvre pour faire vivre et partager le projet de territoire Parc ?

Orientation 15 – Avancement de la mise en œuvre des engagements de la charte



L'ACTION DU PARC

(2011-2023 – non exhaustif)

Actions en continu

* Afin d'encourager, d'accompagner et d'impulser des initiatives locales pour « qu'une autre vie s'invente ici », le Parc s'appuie sur l'implication des acteurs locaux pour porter les valeurs de la charte du Parc. Le Parc mène les actions prévues par la charte du Parc, grâce au dialogue territorial et à l'adhésion des habitants, des professionnels, des partenaires et des élus.

* Par exemple, la réduction de la pollution lumineuse passe par l'engagement de la commune et des habitants. La préservation des zones humides demande l'engagement des propriétaires publics et privés. Pour cela, l'animation territoriale et l'ingénierie technique portées par le Parc permettent de sensibiliser, d'apporter des explications scientifiques et d'ancrer culturellement les projets (caractéristiques environnementales, rappel de l'histoire industrielle du territoire, des savoir-faire hérités, etc.).

* De nombreux outils sont réalisés pour communiquer sur les projets à destination de divers publics (habitants, touristes, élus, techniciens, partenaires...) : magazines du Parc (nuit, alimentation, ...), lettres d'information de la CATZHE, sites internet du Parc et du Life Wild Bees, bande dessinée sur la forêt en partenariat avec la Fédération des Parcs et Casterman, guide d'identification des abeilles sauvages, petit manuel « Qu'es en-tau » des usages et habitudes occitanes, etc.

Les temps forts évènementiels : l'exemple des Journées du Parc

* Le Parc est présent régulièrement sur le territoire grâce à des stands lors des fêtes locales et des marchés locaux. Ces journées permettent d'échanger directement avec les habitants du territoire et de partager le projet de territoire Parc. Organisées de façon plus ponctuelles, les journées du Parc se sont déroulées, en 2012, à Bussière-Galant avec l'ancienne communauté de communes Monts de Châlus, en 2015, à Saint-Estèphe, en 2016, à Rochechouart et en 2023 à Piégut-Pluviers. Après les 20 ans du Parc fêtés en 2018 à Saint-Pardoux-la-Rivière, le Parc a renouvelé en 2023 la fête du Parc avec la compagnie « L'Homme debout ». Cet évènement a permis d'impliquer largement les habitants du territoire par l'entrée artistique et culturelle (cf. action phare).

EN CHIFFRES

Indicateurs & chiffres-clés de l'action du Parc

30⁺ sessions du développement durable (formations des élus) depuis 2011



100⁺ documents produits par le Parc et disponibles (plaquettes, cahiers techniques, magazines...)

12 expositions itinérantes empruntées **402** fois depuis 2015



644 rendez-vous du Parc organisés, depuis 2011, dont :

- **37** rendez-vous archéo et patrimoine,
- **129** sorties à thème sur la nature
- **231** sorties dédiées aux familles



≈ **6 170** participants au rendez-vous du Parc depuis 2011

Équivalent temps plein (ETP)

- **0,75 ETP** chargée d'implication et participation des habitants (2011-2023)
- **1 ETP** chargée de communication (2011-2017) et **0,5 ETP** (2022-2023)



Budget prévu (2011-2022) : **967 166 €**

Budget réalisé : **806 933 €**

Expositions itinérantes

* Le Parc met à disposition gratuitement des expositions itinérantes. Elles peuvent être empruntées selon les envies et les besoins par les collectivités comme les Mairies, les Offices de tourisme, les établissements scolaires et tous types de partenaires. Les thématiques proposées sont variées (forêt, occitan, écogestes, patrimoine et archéologie, zones humides, oiseaux du Périgord-Limousin). Depuis 2018, de nouvelles expositions ont été mises en place sur les pollinisateurs sauvages, et sur les amphibiens.

Evaluation de la mise en œuvre de la charte

* Afin de faire le point sur l'avancée des actions, le Parc évalue en continu la mise en œuvre de la charte. La charte du Parc est l'épine dorsale donnant le cap et les objectifs à atteindre sur 15 ans, sur la période 2011-2026. L'évaluation de sa mise en œuvre est une obligation réglementaire. L'objectif est de faire un bilan des actions réalisées par le Parc et par les signataires de la charte (collectivités du Parc) et d'évaluer l'efficacité de leur mise en œuvre. Le but est d'adapter le programme d'actions selon les points positifs et négatifs recueillis lors de l'évaluation.

* En 2019, l'évaluation à mi-parcours a été réalisée et le rapport est disponible sur le site internet du Parc. En 2021, une évaluation a été réalisée plus particulièrement sur les actions cofinancées par la Région Nouvelle Aquitaine entre 2018 et 2021. Il s'agit des actions financées par le contrat de Parc, contrat pluriannuel financier (2018-2020, prolongé en 2021). L'ensemble de l'équipe technique du Parc a participé à ces évaluations. Les indicateurs renseignés lors de l'évaluation à mi-parcours sont mis à jour annuellement et sont repris dans l'évaluation finale.

L'ACTION PARTENARIALE À LA LOUPE

(2011-2023 – non exhaustif)

? Dans quelle mesure les partenaires et les signataires partagent-ils une culture commune « Parc » autour du projet de territoire et sont-ils impliqués ?

Analyse du bureau d'étude

* Le projet de développement et le contenu de la charte sont méconnus, malgré les efforts de pédagogie continus réalisés auprès des habitants et lors du renouvellement des mandats des élus.

* Le Parc est identifié dans les représentations pour la préservation de l'environnement.

* « Faire territoire » est un défi dans l'enchevêtrement des territoires de projets (Pays, Gal Leader, ...) et administratifs. Il est nécessaire de mieux identifier et d'accroître la visibilité des projets stratégiques/structurants et leur déclinaison opérationnelle.

* Le Parc travaille avec des partenaires clés dans le financement des politiques publiques et dans l'orientation des actions, mais les déclinaisons adaptées aux spécificités du Parc sont difficiles à mettre en œuvre.

* Les coopérations et les collaborations avec les EPCI, entre EPCI et avec les agglomérations voisines sont à amplifier pour favoriser l'interconnaissance et la co-construction des projets.



ET D'ICI 2026 ?

* La charte du Parc porte sur la période 2011-2026. Afin de renouveler le label Parc naturel régional, le Parc a engagé la procédure de révision de sa charte. En 2024, les travaux de rédaction vont débiter et seront soumis à la relecture et aux avis de diverses instances (Fédération des Parcs, Conseil national de la protection de la nature, Autorité environnementale, État) avant d'être signée par les collectivités volontaires puis validée par un décret du premier ministre.

* Fin 2023, le Parc a remis en place le conseil scientifique et le conseil d'orientation et de développement (COD). Il s'agit d'organes consultatifs du Parc qui sont appelés à répondre aux sollicitations et saisines du Parc. Le conseil scientifique constitué de chercheurs peut donner des éclairages scientifiques et aider à la co-construction de programmes de recherche. Le COD est constitué d'élus et de socio-professionnels du territoire. Ces deux organes seront particulièrement sollicités dans le cadre de la révision de la charte et sur le suivi de nouveaux projets émergents.

* Afin d'améliorer le partage des actions du Parc auprès de la population, notamment en période de révision de sa charte, l'équipe technique du Syndicat mixte du Parc dispose à nouveau d'une chargée de mission « communication ».



L'AVIS
des élus référents



POINTS FORTS

- * Le Parc est représenté sur différents événements du Parc.
- * Les fêtes du Parc, comme celle de 2023, et les gros événementiels du Parc en général sont fédérateurs.
- * Le Parc est reconnu grâce à la production de différents supports physiques et numériques.



POINTS DE VIGILANCE

- * Inciter les élus du territoire à mieux communiquer sur les atouts du Parc vers les conseils municipaux et les habitants.
- * Rassembler davantage les habitants autour d'événementiels pour s'identifier au Parc.
- * Revoir la stratégie de communication pour mieux communiquer sur les résultats auprès des collectivités signataires de la charte (résultats pédagogiques, capacité à orienter les acteurs, valorisation des actions).
- * Faire plus de communiqués de presse et plus de communication sur les supports des collectivités (bulletins municipaux)..

Conclusion

« L'œil » du groupement de prestataires

Les quatre réunions groupées et les entretiens complémentaires ont permis de confirmer que l'équipe du Parc est largement reconnue pour son ingénierie et son professionnalisme.

La capacité de l'équipe à répondre aux enjeux régionaux, nationaux et européens, notamment dans le domaine de l'eau à la suite du programme Life, est significative. Plusieurs interlocuteurs ont également souligné l'expertise financière de l'équipe, essentielle pour le suivi des financements européens complexes. Cette expertise technique a été mise en évidence à chaque étape de l'évaluation qualitative.

De plus, la prise en charge de la compétence GEMAPI par le Parc est désormais perçue très positivement par l'ensemble des opérateurs, certains la considérant même comme innovante.

Dans d'autres domaines, l'équipe du Parc a su apporter des expertises reconnues par les opérateurs de l'État, les associations actrices et la plupart des collectivités territoriales.

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIPE DU PARC DANS DIVERS DOMAINES

* **Métiers d'art** : L'équipe est perçue comme une initiatrice déterminante des projets de valorisation des métiers d'art et de ses différentes déclinaisons, tels que RésoCUIR et PEMA.

* **Tourisme** : L'équipe est considérée comme un relais incontournable, jouant un rôle de charnière entre les offices de tourisme, notamment pour la valorisation du Périgord Vert.

* **Sylviculture** : Elle est vue comme un soutien nécessaire pour l'évolution des pratiques sylvicoles.



* **Agriculture** : L'équipe est écoutée par les chambres d'agriculture, même si ces dernières restent prudentes quant aux évolutions nécessaires face au changement climatique, qui fragilise les modèles économiques existants.

* **Lutte contre le changement climatique** : L'équipe est reconnue pour son expertise et sa capacité à ajuster ses messages en fonction de ses interlocuteurs pour mieux partager les informations.

* **Dynamisme de l'identité et des liens sociaux** : En tant que porteuse du cahier des charges « Parc » labellisé au niveau national, l'équipe est considérée comme un vecteur d'harmonisation et de cohésion à différentes échelles.

CONTEXTE FINANCIER ET GOUVERNANCE DU PARC

Sur le plan financier, le Parc est limité dans sa capacité d'investissement en raison d'un contexte incertain et de la raréfaction des ressources publiques. Dans ce cadre évolutif, les PNR n'ont pas été choisis pour être les chefs de file des politiques contractuelles territoriales telles que les contrats de ruralité, les CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique) et les PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial), ce qui entraîne une fragilisation de la vocation du PNR, une fragilisation financière et un besoin accru de diversifier ses sources de financement.

Le Parc a toutefois démontré son savoir-faire en ingénierie financière, notamment en mobilisant des fonds européens. Ces fonds, bien que souvent peu adaptés aux projets des intercommunalités, ont permis au Parc de se positionner sur des enjeux alignés avec les orientations stratégiques européennes, telles que le Green Deal. Cependant, cette capacité est limitée par le cadre de gestion restreint.

En matière de gouvernance, les évolutions réglementaires, notamment les réformes des régions et des compétences des EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale), ont transformé la gouvernance du Parc et modifié plusieurs équilibres établis lors de la signature de la charte. Ces déséquilibres ont créé des opportunités pour le parc, tout en déstabilisant le cadre initialement convenu. Par exemple, les signataires intercommunaux ont vu leurs compétences s'accroître en lien avec la création de la région Nouvelle-Aquitaine, issue de la fusion des anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Les implications de ces transformations organisationnelles mobilisent encore le temps et les ressources des élus et de leurs administrations.

UNE CHARTE MISE EN ŒUVRE DANS UNE PÉRIODE DE MOUVEMENTS INSTITUTIONNELS

Depuis 2011, les ajustements de gouvernance imposés par la législation ont été particulièrement nombreux.

• **Loi 2014-58 du 27 janvier 2014** : Cette loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a créé une compétence exclusive et obligatoire pour le bloc communal concernant la gestion des milieux aquatiques et la



prévention des inondations (GEMAPI). Cette compétence a été confiée aux EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre par les lois du 27 janvier 2014 et du 7 août 2015. Toutefois, en 2017, le législateur a permis que cette compétence puisse, jusqu'en 2020, être transférée ou déléguée à des syndicats mixtes ouverts sur une partie du territoire.

- **Loi 2015-29 du 16 janvier 2015** : Relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, cette loi a notamment redécoupé les régions.

- **Loi du 7 août 2015 (loi NOTRe)** : Cette loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République supprime la compétence générale des régions et des départements, et élargit les compétences des EPCI à fiscalité propre, leur permettant de se renforcer notamment en matière de développement économique, de tourisme et d'accompagnement des communes rurales. Elle relève également le seuil démographique de constitution des EPCI à fiscalité propre à au moins 15 000 habitants, sauf exceptions définies par la loi. Ces dispositions ont entraîné une réduction du nombre des EPCI à fiscalité propre et une augmentation de leur taille.

- **Loi du 8 août 2016** : Pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, cette loi reconnaît le syndicat mixte d'aménagement et de gestion des parcs comme un « partenaire privilégié de l'État et des collectivités territoriales » pour la mise en œuvre des politiques liées à la biodiversité et au paysage. Elle lui confère également un « rôle de mise en cohérence des politiques publiques sur leur territoire en application de leur charte ».

Ces textes majeurs et leurs déclinaisons réglementaires ont transformé la gouvernance du Parc et modifié plusieurs équilibres établis lors de la signature de la charte. Ces « déséquilibres » ont ouvert des opportunités pour le Parc tout en déstabilisant le cadre initialement convenu. Par exemple, les signataires intercommunaux ont vu leurs compétences s'accroître en relation avec la région Nouvelle-Aquitaine, issue de la fusion des anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Les implications de ces transformations de l'organisation territoriale mobilisent encore le temps et les ressources des élus et de leurs administrations.

Dans ce contexte mouvant, l'équipe du Parc a su faire preuve de ténacité et d'agilité pour mettre en œuvre les objectifs définis dans la charte, souvent en équilibre instable entre contraintes réglementaires (les « marteaux ») et pratiques locales en évolution (l'« enclume »).

lution (l'« enclume »).

Le Parc a développé des expertises reconnues en tant que pilote (GEMAPI, Life, projets inter-parcs). Dans d'autres domaines, il a agi en tant qu'initiateur (filiale cuir), partenaire opérationnel institutionnel (destination Périgord Vert) et animateur expert (filiale bois, découverte des écosystèmes locaux, inventaire du patrimoine industriel, historique et culturel).

RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ANALYSE TRANSVERSALE RÉALISÉE PAR LE GROUPEMENT DE PRESTATAIRES

- * **L'approche transversale eau et biodiversité** mérite d'être développée dans la prochaine charte, car elle est déjà à l'œuvre et a déjà porté ses fruits (Life haute-Dronne, cartographie des zones humides, etc.). Pour les enjeux eaux et biodiversité, il est nécessaire pour le Parc d'établir des relations de confiance, de conforter sa présence sur le terrain et de développer les espaces de dialogue et de discussion en apportant les éléments clés de connaissance. Il est aussi recommandé de porter une évaluation en continu (qui renvoie à la nécessité de définir des objectifs clairs et tangibles, au niveau stratégique avec la définition d'indicateurs au niveau des mesures).

- * En ce qui concerne la **forêt**, les travaux en ateliers et divers entretiens ont mis en exergue les « tensions » entre pratiques alternatives et conventionnelles, entre discours catastrophiste de citoyens militants et résistance au changement. Ces échanges ont aussi fait la démonstration de la qualité d'écoute des acteurs présents et de leur capacité à nourrir des débats stratégiques. Face aux enjeux et compte-tenu des spécificités de ce territoire (forestier et élevage), il ressort des entretiens un besoin d'un effort accru de concertation, pour gérer les tensions qui ne manqueront pas de s'exacerber avec l'accélération des transformations (exigence environnementale, évolution des pratiques de consommation...).

Les transformations à engager peuvent aussi s'envisager dans la future charte avec :

- Des approches multisectorielles à l'instar de ce qui a déjà fonctionné : dialogues entre acteurs forestiers et experts naturaliste, syndicat de rivière et monde agricole ; en osant parler économie et services rendus ;

- Une meilleure interconnaissance grâce aux retours d'expériences et à la diffusion des résultats obtenus ;

• Il est recommandé que le Parc continue d'aller les problématiques économiques et environnementales ;

• Le changement de pratiques impliqués par le changement climatique nécessite d'engager une réflexion globale sur le devenir du territoire et le modèle de développement à mettre en œuvre.

* **Le sujet de l'alimentation** est une opportunité pour travailler la relation avec les territoires voisins et les coopérations urbains/rural.

* Si, comme de nombreux Parcs naturels régionaux, le Pnr Périgord-Limousin a développé une approche patrimoniale avec la valorisation des savoir-faire artisanaux et industriels, il a également révélé et impulsé des démarches collectives (pôle, cluster) et soutenu l'installation de jeunes entreprises innovantes. La richesse de cet écosystème **Métiers d'Art**, activité aujourd'hui en fonction des opportunités de collaborations, pourrait se révéler et amplifier les synergies déjà existantes avec le projet de Pôle d'industrie culturelle et récréative.

* En ce qui concerne le **tourisme**, il est recommandé de ne pas s'arc-bouter pour une destination Parc et agir auprès des opérateurs de Haute-Vienne pour une mise en cohérence des valeurs et attentes avec ceux de Dordogne et peut être de Charente autour des itinérances douces. L'itinérance et la mobilité sont des sujets directement en lien avec les enjeux énergétiques et représentent des opportunités d'accompagnement des acteurs publics et privés.

* Il est recommandé d'introduire dans la future charte l'**adaptation au changement climatique**. Ce sujet est peu mobilisateur et peu qualitatif aujourd'hui sur le territoire avec des initiatives isolées et ponctuelles qui se limitent souvent à un diagnostic du risque sans engagement dans l'action. Une approche multi-sectorielle serait à formuler dans la future charte pour faire du Parc un acteur de la transition écologique et énergétique. Il s'agit d'un sujet clé avec une montée en compétence des équipes techniques et politiques déjà enclenchée et qu'il convient de poursuivre avec la future charte.

Le Parc pourrait devenir impulseur reconnu par les signataires de la charte de l'adaptation au changement climatique dans son périmètre d'intervention et dans certains domaines convenus entre plusieurs signataires, porteur d'action(s) démonstrative(s) de l'opportunité d'adaptation.

* Le Parc a dû apprendre à s'adapter au contexte institutionnel en profonde évolution. Pour cela, il est recommandé de renforcer la coopération et la mutualisation des moyens dans un contexte budgétaire restreint et un périmètre qui tend à s'élargir. Il est nécessaire que le **fonctionnement du Parc** soit agile pour s'affranchir des limites administratives. Pour cela, il est recommandé de développer une culture et des pratiques de co-construction, d'assumer les tensions entre les acteurs et de proposer des cadres de dialogue et de résolution. Des coopérations avec les territoires environnants (Villes-Portes et agglomérations) restent à consolider sur des enjeux de demain (énergie, alimentation...).

Afin de mieux travailler avec les EPCI, il faut renforcer l'interconnaissance. Il est admis une faible implication des EPCI dans la mise en œuvre de la charte, dans la vie du parc, mais il est évoqué le besoin de penser la relation inverse avec une présence du Parc dans les intercommunalités (« pour coopérer, il faut d'abord se connaître »). Il est important d'établir des relations techniques et de doter les équipes d'un argumentaire pour soutenir les projets du Parc dont les préoccupations sont parfois éloignées des priorités communales et intercommunales (de gestion/projet).

Une conférence des partenaires du Parc pourrait être mise en place pour clarifier et s'entendre sur les enjeux dont le Parc serait garant dans le cadre de la future charte et l'adéquation contractualisée des objectifs et des moyens pour lui permettre d'agir.

En lien avec les préconisations évoquées ci-dessus (gouvernance), le conseil d'orientation et de développement a un rôle à jouer dans la mise en œuvre de démarches participatives et le développement de pratiques de co-construction des projets. Au regard des difficultés récurrentes rencontrées par les parcs pour faciliter la connaissance du Parc (institution) et l'appropriation de son projet et de ses actions, le conseil scientifique peut aussi jouer un rôle essentiel. Pour asseoir la légitimité du conseil scientifique, il faut favoriser ses contributions ou partenariats dans la mise en œuvre des projets de recherche avec l'équipe du parc, en lien avec la mission d'expérimentation des parcs.

Conclusion générale

La charte 2011-2026 ne bénéficie pas d'une déclinaison en objectifs chiffrés. Du fait de l'absence de ce référentiel d'évaluation précis auquel confronter les résultats de l'action du parc, cette évaluation finale peut difficilement évaluer de façon précise et exhaustive les points forts et les points faibles de l'action du parc. Cependant les indicateurs mis en place au cours de l'évaluation à mi-parcours en 2019 ont permis de servir de référentiel pour l'évaluation finale et serviront de guides pour définir les objectifs chiffrés pour la réalisation de la future charte.

Lors de l'évaluation à mi-parcours, le besoin de renforcer la communication avait été identifié dans toutes les thématiques du parc. Suite à cela, des moyens supplémentaires ont été mis en place pour accroître la visibilité de l'action du Parc pour certains projets avec 0,5 ETP dédié à la communication sur le projet Life Wild Bees et 0,5 ETP dédié à la communication sur la révision de la charte.

La vitalité et l'ambition du projet porté par le Parc naturel régional reposent d'abord et avant tout sur l'engagement résolu des élus locaux, sur leur motivation liée à leur attachement à ce territoire, sur leurs convictions et sur le relais de leurs volontés par les compétences de l'équipe pluridisciplinaire du parc.

Les enseignements tirés de l'évaluation finale vont alimenter la réflexion pour co-construire la future charte 2026-2041. Les signataires de la charte du Parc (Région Nouvelle-Aquitaine, Départements de la Dordogne et de la Haute-Vienne, les communautés de communes et les communes) et les multiples partenaires ont contribué à la mise en œuvre active de la charte 2011-2026 et sont appelés à renouveler leurs engagements afin qu'« *una autra vita s'inventa aqui* » à travers la future charte 2026-2041.

Les chiffres clés (2011-2023)

Agriculture



109

agriculteurs en CATZHE



419

contrats avec engagements en MAEC (soit 10 830 ha)

5

producteurs bénéficiant de la marque « Valeurs Parc naturel régional »



Animation du territoire



1776

jeunes élèves sensibilisés par an (en moyenne)



311

Actions distinctes menées en faveur du maintien de la langue et de la culture occitanes

644

Rendez-vous Parc organisés



Collectivités territoriales



11

collectivités accompagnées chaque année sur les enjeux liés aux milieux aquatiques et l'eau potable (en moyenne)



62

Sessions du développement durable (formation des élus)

44

Avis donnés sur les documents d'urbanisme



Forêt



8

contrats pour le maintien d'arbres et d'îlots de sénescence (soit 29,9 ha)



49

parcelles illustrant différentes sylvicultures d'amélioration : « Route de l'amélioration forestière »

32

formations pour les forestiers (professionnels et propriétaires)



Tourisme



18

séjours différents proposés



200km

de Grande Boucle du Parc desservie par 5 gares SNCF

14

hébergements bénéficiant de la marque « Valeurs Parc naturel régional »



Artisanat



63

actions impliquant des professionnels des Métiers d'art proposées depuis 2011



100

de professionnels Métiers d'art bénéficiant des actions (conseils, appuis et promotion) du Parc

6

entreprises de transformation du châtaignier ayant la Marque « Valeurs Parc naturel régional »



Glossaire

- ACM** : Accueil collectif de mineurs
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - Nouvelle-Aquitaine
ADNe : Acide désoxyribonucléique environnemental
AEAG : Agence de l'eau Adour-Garonne
AFB : Agence française pour la biodiversité
ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement
APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
ARBNA : Agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine
ASP : Agence de services et de paiement
BV : Bassin versant
CATZH : Cellule d'assistance technique zones humides
CATZHE : Cellule d'assistance technique zones humides et étangs
CATER ZH : Cellule d'animation territoriale de l'espace rivière zone humide
CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CBNSA : Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique
CCI : Chambres de commerce et d'industrie
CD : Conseil départemental
CDT : Comité départemental du tourisme
CEN : Conservatoire d'espaces naturels
CETD : Charte européenne du tourisme durable
CMA : Chambres de métiers et de l'artisanat
CNPF : Centre national de la propriété forestière
COD : Conseil d'orientation et de développement
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CROAA : Control strategies Of Alien invasive Amphibians
CRTE : Contrat de relance et de transition écologique
CTMA : Contrat territorial milieux aquatiques
DDT : Direction départementale des territoires
DIG : Déclaration d'intérêt général
DOCOB : Document d'objectifs
DRAAF : Directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRAC : Direction régionale des Affaires culturelles
DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EEDD : Éducation à l'environnement et au développement durable
E3D : École ou Établissement en démarche globale de développement durable
ENSA : École nationale supérieure d'architecture
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
EPIDOR : Établissement public territorial du bassin de la Dordogne
EPTB : Établissement public territorial de bassin
ETP : Équivalent temps plein
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FPNRF : Fédération des parcs naturels régionaux de France
GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GDF : Groupement de développement forestier
GFC : Groupement forestier citoyen
GIEE : Groupements d'intérêt économique et environnemental
GMHL : Groupe mammalogique et herpétologique du limousin
IA : Indice d'abondance
ICRA : projet sur l'étude de l'impact cumulé des retenues sur les milieux aquatiques
IEO : Institut d'études occitanes
INRAE : Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
IPAMAC : Association des Parcs naturels du Massif central
LEADER : Liaison entre les actions de développement de l'économie rurale
LIDAR : Laser Imaging Detection And Ranging
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAE : Mesures agro-environnementales
MAEC : Mesures agro-environnementales et climatiques
MEDDTL – DATAR : Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
Modop : Mode opératoire de déclaration des chantiers forestiers
NOTRe : Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République
OARA : Office artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine
OFB : Office français de la biodiversité
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
OPIE : Office pour les insectes et leur environnement
PAT : Projet alimentaire territorial
PAEC : Projet agro-environnemental et climatique
PCAET : Plan climat-air-énergie territorial PEFC : Programme de reconnaissance des certifications forestières
PEMA : Pôle expérimental Métiers d'Art à Nontron
PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal
PNR : Parc naturel régional
PPGCE : Programmes pluriannuels de gestion des cours d'Eau
PPG : Plans pluriannuels de gestion
PSE : Paiement pour services environnementaux
RGA : Recensement général agricole
RICE : Réserve internationale de ciel étoilé
RLP : Règlement local de publicité
RNN : Réserve naturelle nationale
RNR : Réserve naturelle régionale
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
SCoT : Schéma de cohérence territoriale
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDE24 : Syndicat départemental d'énergies de la Dordogne
SEHV87 : Syndicat d'énergie Haute-Vienne
SIG : Système d'information géographique
SMACA : Syndicat mixte du bassin de la Charente Amont
SMDE : Syndicat mixte des eaux de Dordogne
SRB : Stratégie régionale pour la biodiversité
S.R.B.D. : Syndicat de rivières du Bassin de la Dronne
SYMBA : Syndicat mixte des bassins Bandiat-Tardoire
TEPCV : Territoires à énergie positive pour la croissance verte
TEPOS : Territoire à Énergie POSitive
UPCB : Union Professionnelle Châtaignier Bois
ZAP : Zone d'animation pédagogique



Parc naturel régional Périgord-Limousin *Parc naturau regionau Peiregòrd-Lemosin*

Centre administratif - Maison du Parc

La Barde - 24450 La Coquille

Tél. : 05 53 55 36 00

info@pnrpl.com

www.pnr-perigord-limousin.fr

*Le Parc vous accueille du lundi au vendredi
de 8h30 à 13h et de 14h à 17h30.*



Éditeur : Parc naturel régional Périgord-Limousin

Ce rapport a été rédigé en 2024, sous la coordination de Laure Martin-Gousset, chargée de mission évaluation de la charte au Parc naturel régional Périgord-Limousin (PNRPL).

Rédaction et relecture : Équipe du Parc naturel régional Périgord-Limousin

Mise en page, graphisme : Laurence Peyre, Chargée de mission communication et implication au PNRPL

Exemplaire gratuit. Ne peut être vendu.

Crédits photos : © Parc naturel régional Périgord-Limousin, à l'exception des photos suivantes (de haut en bas, de gauche à droite) : © Déclic & Décolle couverture (1+3), p.3, p.7, p.17.1, p.21 (1), p.29, p.31, p.38, p.40, p.41, p.42 (1+2), p.43, p.71 / © David Genoud couverture (2), p.26 (2 à 5) / © G. Mouly p.25 (1+3) / © J. Steinmetz - ONCFS p.18 (2) / © C. Pichon p.22 (2+3) / C. Devilleger p.16, p.20 (2+3), p.21, p.24, p.25 (2), p.70 / © G. Deyzac p.9 (1+2) / M. Lehericy p.17 (2) / © J-Y Le Dorlot p.46 (1), p.47 © B. Mousnier p.46 (2) / B. Lafosse p.45 / G. Villegier - Unity p.39, p.69 (2) / © Les arts verts - Bernard Lanoe p.28 / © M. Dartenset p.44 / © Ph. Rivière p.48 / © G.Predignac - Regulus p. 59 (1), p.60 / © M. Ferré p.93 (1)

Ouvrage cofinancé par :

